

Sommaire

Le Compte Financier Unique

[Arrêté et signatures](#)
[ECCF](#)

		Origine des données	Page
I. Informations générales et synthétiques			
A	Informations statistiques, fiscales et financières	Ordonnateur	5
B1	Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	Ordonnateur	6
B2	Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	Comptable	7
B3.1	Liste des organismes de regroupement	Ordonnateur	8
B3.2	Liste des établissements publics créés	Ordonnateur	9
B3.3	Liste des services individualisés dans un budget annexe	Ordonnateur	10
C1	Détail des restes à réaliser - Dépenses	Ordonnateur	11
C2	Détail des restes à réaliser - Recettes	Ordonnateur	12
D	Bilan synthétique	Comptable	13
E	Compte de résultat synthétique	Comptable	14
F	Taux des contributions et produits afférents en N	Ordonnateur	16
II. Exécution budgétaire			
A	Modalités de vote du budget	Ordonnateur	17
	<i>Vue d'ensemble</i>		
A1.1	Dépenses d'investissement	Ordonnateur	18
A1.2	Recettes d'investissement	Ordonnateur	19
A2.1	Dépenses de fonctionnement	Ordonnateur	20
A2.2	Recettes de fonctionnement	Ordonnateur	22
	<i>Vue détaillée</i>		
B1	Dépenses d'investissement	Comptable	23
B2	Recettes d'investissement	Comptable	26
C1	Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	Ordonnateur	29
D1	Dépenses de fonctionnement	Comptable	30
D2	Recettes de fonctionnement	Comptable	35
III. États financiers			
A	Bilan	Comptable	38
B	Compte de résultat	Comptable	42
C	Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	Ordonnateur / Comptable - Pièce jointe	44
D	Balance des comptes	Comptable	45
IV. États annexés			

		Origine des données	Page
<i>A. Présentation croisée et agrégée</i>			
A1	Présentation croisée, section d'investissement – vue d'ensemble	Ordonnateur	
A2	Présentation croisée, section de fonctionnement – vue d'ensemble	Ordonnateur	
A3	Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Ordonnateur	
<i>B. États annexés patrimoniaux</i>			
B1.1	État de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Ordonnateur	
B1.2	État de la dette - Répartition par nature de dette	Ordonnateur	
B1.3	État de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Ordonnateur	
B1.4	État de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Ordonnateur	
B1.5	État de la dette - Détail des opérations de couverture	Ordonnateur	
B1.6	État de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Ordonnateur	
B1.7	État de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Ordonnateur	
B1.8	État de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Ordonnateur	
B1.9	État de la dette - Autres dettes	Ordonnateur	
B2	Méthodes utilisées pour les amortissements	Ordonnateur	
B3	État des provisions	Ordonnateur	
B4	État des charges transférées	Ordonnateur	
B5	Détail des opérations pour le compte de tiers	Ordonnateur	
B6	Prêts	Ordonnateur	
B7.1	État synthétique des engagements donnés	Ordonnateur	
B7.2	État synthétique des engagements reçus	Ordonnateur	
B7.3	État des emprunts garantis	Ordonnateur	
B7.4	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Ordonnateur	
B7.5	État des contrats de crédit-bail	Ordonnateur	
B7.6	État des marchés de partenariat	Ordonnateur	
B7.7	État des recettes grevées d'une affectation spéciale	Ordonnateur	
B7.8	Autres engagements donnés	Ordonnateur	
B7.9	Autres engagements reçus	Ordonnateur	
B8	Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Ordonnateur	
B9	État du personnel	Ordonnateur	

		Origine des données	Page
B10	Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Ordonnateur	
B11.1	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Ordonnateur	
B11.2	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Ordonnateur	
<i>C. États annexés budgétaires</i>			
C1.1	Équilibre budgétaire	Ordonnateur	
C1.2	Équilibre budgétaire - dépenses	Ordonnateur	
C1.3	Équilibre budgétaire - recettes	Ordonnateur	
C2.1	Situation des autorisations de programme	Ordonnateur	
C2.2	Situation des autorisations d'engagement	Ordonnateur	
C3.1	Impact du budget pour la transition écologique – répartition par nature	Ordonnateur	
C3.2	Impact du budget pour la transition écologique – répartition par fonction	Ordonnateur	
<i>D. Autres éléments d'information</i>			
D1	Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Ordonnateur	
D2	Gestion des fonds européens	Ordonnateur	
D3	Actions de formation des élus	Ordonnateur	
D4	État relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Ordonnateur	
D5	Identification des flux croisés	Ordonnateur	
D6.1	États de la répartition de la TEOM – investissement	Ordonnateur	
D6.2	États de la répartition de la TEOM – fonctionnement	Ordonnateur	
D7.1	États des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement	Ordonnateur	
D7.2	États des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement	Ordonnateur	
D8.1	Suivi des opérations au titre du NPNRU – État de synthèse	Ordonnateur	
D8.2	Suivi des opérations au titre du NPNRU – Détail	Ordonnateur	
V. Arrêté et signatures			
A	Arrêté et signatures	Ordonnateur / Comptable	71

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0,00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0,00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4	Encours de dette / population (2)(3)	0,00
5	DGF / population	0,00
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	66,26 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	81,18 %
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	25,19 %
9	Taux d'épargne nette (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	18,82 %
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	0,00 %
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	0,00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	3 831 031,36	5 879 290,00	9 710 321,36
	Recettes réalisées (1)	B	1 957 717,82	6 315 934,99	8 273 652,81
	Restes à réaliser	C	485 249,56	0,00	485 249,56
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	4 031 839,08	6 029 290,79	10 061 129,87
	Dépenses réalisées (1)	E	2 259 503,01	4 905 995,75	7 165 498,76
	Restes à réaliser	F	530 679,68	0,00	530 679,68
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-301 785,19	1 409 939,24	1 108 154,05
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	200 807,72	150 000,79	350 808,51
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-100 977,47	1 559 940,03	1 458 962,56
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-45 430,12	0,00	-45 430,12
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-146 407,59	1 559 940,03	1 413 532,44

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	200 807,72		-301 785,19		-100 977,47
Fonctionnement	1 248 649,20	1 098 648,41	1 409 939,24		1 559 940,03
TOTAL I	1 449 456,92	1 098 648,41	1 108 154,05		1 458 962,56
II - Budgets des services à caractère administratif					
23002-LEVES ESPACE SOUTINE					
Investissement	2 349,40		1 872,05		4 221,45
Fonctionnement	32 490,24		-308,24		32 182,00
Sous-Total	34 839,64		1 563,81		36 403,45
TOTAL II	34 839,64		1 563,81		36 403,45
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 484 296,56	1 098 648,41	1 109 717,86		1 495 366,01

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITE	B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS	B3.2

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	01/04/1987			non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE	B3.3

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CULTUREL	CENTRE CULTUREL ESPACE SOUTINE	03/12/1994		21280209400061	SPIC	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 530 679,68
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	530 679,68
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 485 249,56
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	485 249,56
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Bilan synthétique (en milliers d'euros)	D

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	19 811,27
Subventions d'investissement versées	5,60	Neutralisations et régularisations	-142,96
Autres immobilisations incorporelles	111,67	Réserves	15 095,76
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	150,00
Terrains	3 245,26	Résultat de l'exercice	1 409,94
Constructions	20 190,24	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie	10 099,13	TOTAL FONDS PROPRES (I)	36 324,01
Réseaux divers	1 795,70	PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel	497,98	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTE FINANCIÈRES	
Autres	615,82	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	5 041,93
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	111,08	Dettes financières et autres emprunts	2,21
Immobilisations financières (nettes)	3 183,22	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	5 044,13
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	39 855,69	DETTE NON FINANCIÈRES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31,11
Stocks		Autres dettes non financières	62,88
Créances	301,52	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	93,99
Trésorerie	1 304,77	TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	1 606,29	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	5 138,12
Comptes de régularisation (III)	0,92	Comptes de régularisation (III)	0,77
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	41 462,90	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	41 462,90

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état	1 027,28	1 002,99
Participations	576,19	530,50
Compensations, autres attributions et autres participations	45,85	15,45
Dons et legs		
Impôts et taxes	3 739,99	3 605,45
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	649,22	709,68
Produits des cessions d'actifs	0,89	1,91
Autres produits de gestion	149,82	9,98
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif	4,69	3,21
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession	4,23	
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)	6 198,15	5 879,17
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	1 101,19	1 068,39
Charges de personnel	2 880,99	2 929,84
Indemnités des élus (et membres du CESR)	125,41	131,49
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	141,09	131,49
Impôts et taxes	110,11	98,02
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	182,60	193,89
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	5,12	0,50
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		1,41
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	4 546,51	4 555,03

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	110,72	82,21
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	110,72	82,21
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	1 540,92	1 241,93
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	0,01	0,01
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	130,99	143,29
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	-130,98	-143,28
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	1 409,94	1 098,65

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFÉRENTS EN N	F

Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources				
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources				
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources				
TFPB		0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00
TOTAL			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 0.00%
- Investissement : 0.00%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	14 762,26	8 853,26	59,97	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 012 379,10	1 349 828,51	44,81	530 679,68
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	30 000,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 057 141,36	1 358 681,77	44,44	530 679,68
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	450 007,72	401 854,72	89,30	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	490 000,00	490 000,00	100,00	0,00
Total des dépenses financières		940 007,72	891 854,72	94,88	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 997 149,08	2 250 536,49	56,30	530 679,68
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	4 690,00	8 917,93	190,15	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	30 000,00	48,59	0,16	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		34 690,00	8 966,52	25,85	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		4 031 839,08	2 259 503,01	56,04	530 679,68
001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00			
Total des dépenses de la section d'investissement		4 031 839,08	2 259 503,01		530 679,68

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	839 871,79	274 783,50	32,72	485 249,56
16	Emprunts et dettes assimilées	500 000,00	200,00	0,04	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	2 884,36	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 446 800,51	1 492 085,54	103,13	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 786 672,30	1 769 953,40	63,51	485 249,56
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	823 355,57			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	191 003,49	187 715,83	98,28	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	30 000,00	48,59	0,16	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		1 044 359,06	187 764,42	17,98	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		3 831 031,36	1 957 717,82	51,10	485 249,56
001 Solde d'exécution positif reporté		200 807,72			
Total des recettes de la section d'investissement		4 031 839,08	1 957 717,82		485 249,56

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	1 156 000,00	1 082 416,30	1 287,24	1 083 703,54	93,75	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 275 000,00	3 126 361,33	0,00	3 126 361,33	95,46	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	389 000,00	376 973,17	0,00	376 973,17	96,91	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		4 820 000,00	4 585 750,80	1 287,24	4 587 038,04	95,17	0,00
66	Charges financières	145 000,00	110 503,98	20 487,90	130 991,88	90,34	0,00
67	Charges spécifiques	49 931,73	250,00	0,00	250,00	0,50	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		5 014 931,73	4 696 504,78	21 775,14	4 718 279,92	94,08	0,00
023	Virement à la section d'investissement	823 355,57					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	191 003,49	187 715,83	0,00	187 715,83	98,28	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		1 014 359,06	187 715,83	0,00	187 715,83	18,51	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		6 029 290,79	4 884 220,61	21 775,14	4 905 995,75	81,37	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		6 029 290,79	4 884 220,61	21 775,14	4 905 995,75		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043



II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
013	Atténuations de charges	90 000,00	112 728,38	5 041,91	117 770,29	130,86	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	614 600,00	646 188,55	3 030,00	649 218,55	105,63	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	324 800,00	426 166,65	0,00	426 166,65	131,21	0,00
731	Fiscalité locale	3 325 200,00	3 313 820,59	0,00	3 313 820,59	99,66	0,00
74	Dotations et participations	1 515 000,00	1 489 017,00	160 305,68	1 649 322,68	108,87	0,00
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00	133 861,50	0,00	133 861,50	2 677,23	0,00
Total des recettes de gestion des services		5 874 600,00	6 121 782,67	168 377,59	6 290 160,26	107,07	0,00
76	Produits financiers	0,00	9,90	0,00	9,90	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	16 846,90	0,00	16 846,90	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		5 874 600,00	6 138 639,47	168 377,59	6 307 017,06	107,36	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	4 690,00	8 917,93	0,00	8 917,93	190,15	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		4 690,00	8 917,93	0,00	8 917,93	190,15	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		5 879 290,00	6 147 557,40	168 377,59	6 315 934,99	107,43	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		150 000,79					
Total des recettes de la section de fonctionnement		6 029 290,79	6 147 557,40	168 377,59	6 315 934,99		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme		3 003,26		3 003,26	
2031	Frais d'études		3 450,00		3 450,00	
2051	Concessions et droits similaires		2 400,00		2 400,00	
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	14 762,26	8 853,26		8 853,26	5 909,00
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
2111	Terrains nus		389,56		389,56	
2117	Bois et forêts		2 200,00	473,00	1 727,00	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes		23 597,87		23 597,87	
2128	Autres agencements et aménagements		63 769,74		63 769,74	
21314	Bâtiments culturels et sportifs		323 171,26		323 171,26	
21316	Équipements du cimetière		7 894,00		7 894,00	
21318	Autres bâtiments publics		125 788,16		125 788,16	
21351	Bâtiments publics		61 768,67		61 768,67	
21352	Bâtiments privés		2 470,28		2 470,28	
2138	Autres constructions		1 723,20		1 723,20	
2152	Installations de voirie		603 928,62		603 928,62	
21531	Réseaux d'adduction d'eau		1 018,51		1 018,51	
21561	Matériel roulant		25 196,00		25 196,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		6 323,05		6 323,05	
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers		719,00	719,00		
21831	Matériel informatique scolaire		964,80		964,80	
21838	Autre matériel informatique		2 695,07		2 695,07	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires		4 100,58		4 100,58	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers		3 183,45		3 183,45	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
2185	Matériel de téléphonie		4 257,99	652,00	3 605,99	
2188	Autres		86 512,70		86 512,70	
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	3 012 379,10	1 351 672,51	1 844,00	1 349 828,51	1 662 550,59
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	30 000,00				30 000,00
Total des dépenses d'équipement		3 057 141,36	1 360 525,77	1 844,00	1 358 681,77	1 698 459,59
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
1641	Emprunts en euros		401 854,72		401 854,72	
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	450 007,72	401 854,72		401 854,72	48 153,00
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
2748	Autres prêts		490 000,00		490 000,00	
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	490 000,00	490 000,00		490 000,00	
Total des dépenses financières		940 007,72	891 854,72		891 854,72	48 153,00
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		3 997 149,08	2 252 380,49	1 844,00	2 250 536,49	1 746 612,59
139151	GFP de rattachement		3 208,00		3 208,00	
13918	Autres		1 482,00		1 482,00	
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		4 227,93		4 227,93	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 917,93	8 917,93		8 917,93	
204412	Bâtiments et installations		48,59		48,59	
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	30 000,00	48,59		48,59	29 951,41

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<i>Total des dépenses d'ordre en investissement</i>		38 917,93	8 966,52		8 966,52	29 951,41
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		4 036 067,01	2 261 347,01	1 844,00	2 259 503,01	1 776 564,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
Total des dépenses de la section d'investissement		4 036 067,01	2 261 347,01	1 844,00	2 259 503,01	1 776 564,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
1318	Autres		1 482,00		1 482,00	
1323	Départements		182 188,00		182 188,00	
1335	Amendes de radars automatiques et amendes de police		30 000,00		30 000,00	
1388	Autres		61 113,50		61 113,50	
total chapitre 13	Subventions d'investissement	839 871,79	274 783,50		274 783,50	565 088,29
165	Dépôts et cautionnements reçus		200,00		200,00	
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	500 000,00	200,00		200,00	499 800,00
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
21318	Autres bâtiments publics		2 884,36		2 884,36	
total chapitre 21	Immobilisations corporelles		2 884,36		2 884,36	-2 884,36
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
10222	F.C.T.V.A.		252 238,89		252 238,89	
10226	Taxe d'aménagement		141 198,24		141 198,24	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		1 098 648,41		1 098 648,41	
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	1 446 800,51	1 492 085,54		1 492 085,54	-45 285,03
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	-890,90				
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		2 785 781,40	1 769 953,40		1 769 953,40	1 015 828,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	823 355,57				
2111	Terrains nus		2 400,00		2 400,00	
2188	Autres		2 718,83		2 718,83	
2802	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme		20 331,02		20 331,02	
2805	Concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires		3 518,92		3 518,92	
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes		833,37		833,37	
28128	Autres agencements et aménagements		835,21		835,21	
281316	Équipements du cimetière		1 259,25		1 259,25	
281351	Bâtiments publics		111,81		111,81	
28152	Installations de voirie		441,11		441,11	
281561	Matériel roulant		3 177,45		3 177,45	
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		620,98		620,98	
2815731	Matériel roulant		4 037,54		4 037,54	
2815738	Autre matériel et outillage de voirie		4 549,78		4 549,78	
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques		5 954,10		5 954,10	
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers		1 032,55		1 032,55	
281828	Autres matériels de transport		27 467,57		27 467,57	
281831	Matériel informatique scolaire		28 241,70		28 241,70	
281838	Autre matériel informatique		7 372,90		7 372,90	
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		3 196,96		3 196,96	
28185	Matériel de téléphonie		3 727,68		3 727,68	
28186	Cheptel		125,62		125,62	
28188	Autres		65 761,48		65 761,48	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	196 122,32	187 715,83		187 715,83	8 406,49

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
2118	Autres terrains		48,59		48,59	
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	30 000,00	48,59		48,59	29 951,41
Total des recettes d'ordre en investissement		1 049 477,89	187 764,42		187 764,42	861 713,47
Total des recettes d'investissement de l'exercice		3 835 259,29	1 957 717,82		1 957 717,82	1 877 541,47
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		200 807,72				
Total des recettes de la section d'investissement		4 036 067,01	1 957 717,82		1 957 717,82	2 078 349,19

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

Cet état ne contient pas d'information.



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)		209 706,42		209 706,42	
60611	Eau et assainissement		9 068,28		9 068,28	
60612	Énergie - Électricité		115 663,17		115 663,17	
60613	Chauffage urbain		120 259,72		120 259,72	
60622	Carburants		16 308,93		16 308,93	
60623	Alimentation		14 799,22		14 799,22	
60628	Autres fournitures non stockées		3 357,60		3 357,60	
60631	Fournitures d'entretien		12 050,15		12 050,15	
60632	Fournitures de petit équipement		18 210,19		18 210,19	
60633	Fournitures de voirie		833,10		833,10	
60636	Habillement et Vêtements de travail		6 248,97	1 492,42	4 756,55	
6064	Fournitures administratives		7 229,80		7 229,80	
6067	Fournitures scolaires		20 335,95	65,00	20 270,95	
6068	Autres matières et fournitures.		36 666,47	4 267,15	32 399,32	
611	Contrats de prestations de services		20 325,17		20 325,17	
6132	Locations immobilières		11 387,36		11 387,36	
61351	Matériel roulant		12 603,58		12 603,58	
61358	Autres		53 593,65		53 593,65	
61521	Terrains		58 767,66		58 767,66	
615221	Bâtiments publics		24 534,27	1 354,68	23 179,59	
615228	Autres bâtiments		1 134,40		1 134,40	
615231	Voiries		19 771,65		19 771,65	
615232	Réseaux		1 445,73		1 445,73	
61524	Bois et forêts		224,54		224,54	
61551	Matériel roulant		16 017,71	787,32	15 230,39	
61558	Autres biens mobiliers		9 556,79	132,00	9 424,79	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6156	Maintenance		34 156,22		34 156,22	
6161	Multirisques		38 972,65		38 972,65	
6182	Documentation générale et technique		518,17		518,17	
6184	Versements à des organismes de formation		6 666,00	1 200,00	5 466,00	
6185	Frais de colloques et séminaires		1 986,00		1 986,00	
6188	Autres frais divers		645,20		645,20	
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux		70,00		70,00	
62268	Autres honoraires, conseils...		13 333,07		13 333,07	
6227	Frais d'actes et de contentieux		899,76		899,76	
6228	Divers		3 878,24		3 878,24	
6232	Fêtes et cérémonies		68 081,37	40,00	68 041,37	
6233	Foires et expositions		2 496,00		2 496,00	
6236	Catalogues et imprimés		27 655,90		27 655,90	
6237	Publications		9 191,29	1 345,44	7 845,85	
6238	Divers		10 132,46		10 132,46	
6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité		8 445,02	575,00	7 870,02	
6261	Frais d'affranchissement		9 916,18		9 916,18	
6262	Frais de télécommunications		18 164,28		18 164,28	
627	Services bancaires et assimilés.		637,31		637,31	
6281	Concours divers (cotisations...)		5 213,27		5 213,27	
6288	Autres		6 175,35		6 175,35	
63512	Taxes foncières		6 557,00		6 557,00	
6378	Autres impôts, taxes et versements assimilés		1 071,33		1 071,33	
total chapitre 011	Charges à caractère général	1 156 000,00	1 094 962,55	11 259,01	1 083 703,54	72 296,46
6218	Autre personnel extérieur		25 276,64	158,40	25 118,24	
6331	Versement mobilité		33 731,30		33 731,30	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		8 303,86		8 303,86	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale		55 385,67		55 385,67	
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations		5 059,66		5 059,66	
64111	Rémunération principale		1 239 537,98		1 239 537,98	
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence		15 149,32		15 149,32	
64113	NBI		11 072,85		11 072,85	
64118	Autres indemnités.		286 464,54		286 464,54	
64131	Rémunérations		412 864,89		412 864,89	
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence		1 989,97		1 989,97	
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi		1 077,38		1 077,38	
64138	Primes et autres indemnités		37 002,92		37 002,92	
6417	Rémunérations des apprentis		6 742,19		6 742,19	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		323 826,15		323 826,15	
6453	Cotisations aux caisses de retraite		454 838,81		454 838,81	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C		17 258,60		17 258,60	
6455	Cotisations pour assurance du personnel		162 023,43		162 023,43	
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage		114,50		114,50	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.		7 939,12		7 939,12	
6475	Médecine du travail, pharmacie		5 883,95		5 883,95	
6478	Autres charges sociales diverses		36,00		36,00	
6488	Autres		14 940,00		14 940,00	
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	3 275 000,00	3 126 519,73	158,40	3 126 361,33	148 638,67
total chapitre 014	Atténuations de produits					
total chapitre 016	APA					

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
65211	Frais de scolarité		1 696,00		1 696,00	
65311	Indemnités de fonction		108 530,44		108 530,44	
65312	Frais de mission et de déplacement		816,50		816,50	
65313	Cotisations de retraite		5 460,28		5 460,28	
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale		7 174,74		7 174,74	
65315	Formation		1 290,00		1 290,00	
65316	Frais de représentation du maire		2 710,60	619,10	2 091,50	
653172	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat		49,86		49,86	
6541	Créances admises en non-valeur		686,98		686,98	
6542	Créances éteintes		1 720,57		1 720,57	
657363	CCAS/CIAS		44 600,00		44 600,00	
65748	Autres personnes de droit privé		64 425,00		64 425,00	
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage		10 497,50		10 497,50	
65818	Autres		19 109,80		19 109,80	
65821	Déficit des budgets annexes à caractère administratif		108 823,00		108 823,00	
65888	Autres		1,00		1,00	
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	389 000,00	377 592,27	619,10	376 973,17	12 026,83
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)					
Total des dépenses de gestion des services		4 820 000,00	4 599 074,55	12 036,51	4 587 038,04	232 961,96
66111	Intérêts réglés à l'échéance		132 836,74		132 836,74	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE		20 487,90	22 332,76	-1 844,86	
total chapitre 66	Charges financières	145 000,00	153 324,64	22 332,76	130 991,88	14 008,12
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		250,00		250,00	
total chapitre 67	Charges spécifiques	49 931,73	250,00		250,00	49 681,73

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 68	Dotations aux provisions					
Total des dépenses réelles et mixtes		5 014 931,73	4 752 649,19	34 369,27	4 718 279,92	296 651,81
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement	823 355,57				
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées		5 118,83		5 118,83	
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		182 597,00		182 597,00	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	196 122,32	187 715,83		187 715,83	8 406,49
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 019 477,89	187 715,83		187 715,83	831 762,06
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		6 034 409,62	4 940 365,02	34 369,27	4 905 995,75	1 128 413,87
002 Résultat de fonctionnement reporté						
Total des dépenses de la section de fonctionnement		6 034 409,62	4 940 365,02	34 369,27	4 905 995,75	1 128 413,87

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		116 840,77		116 840,77	
6479	Remboursements sur autres charges sociales		929,52		929,52	
total chapitre 013	Atténuations de charges	90 000,00	117 770,29		117 770,29	-27 770,29
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
7028	Autres produits		300,00		300,00	
70311	Concession dans les cimetières (produit net)		16 572,00	1 356,00	15 216,00	
70312	Redevances funéraires		20,00		20,00	
70321	Droits de stationnement et de location sur la voie publique		444,00		444,00	
70323	Redevance d'occupation du domaine public		11 625,00		11 625,00	
70388	Autres redevances et recettes diverses		1 044,00		1 044,00	
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel		69 215,47	377,30	68 838,17	
70632	A caractère de loisirs		113 787,24	327,31	113 459,93	
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement		414 872,66	1 454,67	413 417,99	
706888	Autres		15,00		15,00	
70848	aux autres organismes		9 020,66		9 020,66	
70878	par des tiers		15 817,80		15 817,80	
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	614 600,00	652 733,83	3 515,28	649 218,55	-34 618,55
73211	Attribution de compensation		110 826,65		110 826,65	
73212	Dotation de solidarité communautaire		219 805,00		219 805,00	
73221	FNGIR		2 782,00		2 782,00	
732221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales		92 753,00		92 753,00	
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)	324 800,00	426 166,65		426 166,65	-101 366,65
73111	Impôts directs locaux		3 135 153,00		3 135 153,00	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
73122	Taxe départementale additionnelle à certains droits d'enregistrement		177 372,00		177 372,00	
73154	Droits de place		780,00		780,00	
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure		515,59		515,59	
total chapitre 731	Fiscalité locale	3 325 200,00	3 313 820,59		3 313 820,59	11 379,41
74111	Dotation forfaitaire des communes		607 726,00		607 726,00	
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes		300 516,00		300 516,00	
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes		116 520,00		116 520,00	
742	Dotations aux élus locaux		163,00		163,00	
744	FCTVA		2 357,60		2 357,60	
74718	Autres		24 393,75		24 393,75	
7473	Départements		2 000,00		2 000,00	
747888	Autres		677 620,11	127 823,78	549 796,33	
74833	État - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières		28 317,00		28 317,00	
74834	État - compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation		17 335,00		17 335,00	
74835	Dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale		198,00		198,00	
total chapitre 74	Dotations et participations	1 515 000,00	1 777 146,46	127 823,78	1 649 322,68	-134 322,68
752	Revenus des immeubles		930,00	195,00	735,00	
755	Dédits et pénalités perçus		22 642,77		22 642,77	
75888	Autres		110 483,73		110 483,73	
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	5 000,00	134 056,50	195,00	133 861,50	-128 861,50
Total des recettes de gestion des services		5 874 600,00	6 421 694,32	131 534,06	6 290 160,26	-415 560,26
761	Produits de participations		9,90		9,90	
total chapitre 76	Produits financiers		9,90		9,90	-9,90

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale		15 956,00		15 956,00	
775	Produits des cessions d'immobilisations		1 381,90	491,00	890,90	
total chapitre 77	Produits spécifiques	1 381,90	17 337,90	491,00	16 846,90	-15 465,00
total chapitre 78	Reprises sur provisions					
Total des recettes réelles et mixtes		5 875 981,90	6 439 042,12	132 025,06	6 307 017,06	-431 035,16
7761	Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat		4 227,93		4 227,93	
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat		4 690,00		4 690,00	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 917,93	8 917,93		8 917,93	
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		8 917,93	8 917,93		8 917,93	
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		5 884 899,83	6 447 960,05	132 025,06	6 315 934,99	-431 035,16
002 Résultat de fonctionnement reporté		150 000,79				
Total des recettes de la section de fonctionnement		6 034 900,62	6 447 960,05	132 025,06	6 315 934,99	-281 034,37

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		5 604,39		5 604,39	5 555,80
Autres immobilisations incorporelles		257 110,84	145 437,18	111 673,66	126 670,34
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		3 297 196,28	51 939,27	3 245 257,01	3 159 890,01
Constructions		20 275 305,31	85 067,61	20 190 237,70	19 671 823,92
Réseaux et installations de voirie		10 099 783,49	656,20	10 099 127,29	9 500 566,13
Réseaux divers		1 795 703,91		1 795 703,91	1 794 685,40
Installations techniques, agencements et matériel		720 625,15	222 648,98	497 976,17	484 666,47
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		2 188 846,73	1 573 027,99	615 818,74	562 251,23
Immobilisations corporelles en cours					
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		111 077,89		111 077,89	111 077,89
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		3 183 215,04		3 183 215,04	2 693 215,04
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		41 934 469,03	2 078 777,23	39 855 691,80	38 110 402,23
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		160 524,88		160 524,88	136 255,06
Créances sur les redevables et comptes rattachés		109 876,28		109 876,28	171 707,19
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs		31 117,47		31 117,47	2 562,37
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		301 518,63		301 518,63	310 524,62
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		1 304 767,79		1 304 767,79	1 315 326,24
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		1 304 767,79		1 304 767,79	1 315 326,24
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		922,65		922,65	56,00
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		43 541 678,10	2 078 777,23	41 462 900,87	39 736 309,09



III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		1 621 526,82	1 621 526,82
Fonds globalisés		6 752 524,49	6 359 087,36
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		42 989,56	16 197,56
Rattachées à un actif non amortissable		11 394 233,98	11 150 932,48
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-142 964,16	-133 148,35
RÉSERVES		15 095 757,72	13 904 313,44
REPORT A NOUVEAU		150 000,79	150 000,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		1 409 939,24	1 098 649,20
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
TOTAL FONDS PROPRES (I)		36 324 008,44	34 167 558,51
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		5 041 927,42	5 445 627,00
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		2 206,40	2 006,40
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		5 044 133,82	5 447 633,40
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		31 110,36	76 603,58
Dettes fiscales et sociales		86,63	48,37
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes		60 198,27	42 208,21
Autres dettes non financières		2 591,93	1 148,04
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		93 987,19	120 008,20
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		5 138 121,01	5 567 641,60
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		771,42	1 108,98
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		41 462 900,87	39 736 309,09

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état		1 027 282,60	1 002 986,88	24 295,72
Participations		576 190,08	530 498,88	45 691,20
Compensations, autres attributions et autres participations		45 850,00	15 452,00	30 398,00
Dons et legs				
Impôts et taxes		3 739 987,24	3 605 445,48	134 541,76
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		649 218,55	709 684,34	-60 465,79
Produits des cessions d'actifs		890,90	1 908,00	-1 017,10
Autres produits de gestion		149 817,50	9 984,08	139 833,42
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif		4 690,00	3 207,00	1 483,00
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession		4 227,93		4 227,93
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		6 198 154,80	5 879 166,66	318 988,14
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		1 101 193,45	1 068 386,59	32 806,86
Charges de personnel		2 880 992,31	2 929 843,75	-48 851,44
<i>Dont salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		<i>1 910 001,27</i>	<i>1 942 727,19</i>	<i>-32 725,92</i>
<i>Dont charges sociales</i>		<i>970 991,04</i>	<i>987 116,56</i>	<i>-16 125,52</i>
Indemnités des élus (et membres du CESR)		125 413,32	131 493,88	-6 080,56
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		141 088,85	131 493,78	9 595,07
Impôts et taxes		110 108,82	98 019,36	12 089,46
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		182 597,00	193 886,11	-11 289,11
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		5 118,83	501,00	4 617,83
Neutralisation des dépréciations et provisions				

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des plus-values de cession			1 407,00	-1 407,00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		4 546 512,58	4 555 031,47	-8 518,89
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		110 721,00	82 205,00	28 516,00
<i>Dont ménages</i>		1 696,00		1 696,00
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>		64 425,00	54 205,00	10 220,00
<i>Dont collectivités territoriales</i>				
<i>Dont autres organismes publics</i>		44 600,00	28 000,00	16 600,00
<i>Dont établissements d'enseignement</i>				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		110 721,00	82 205,00	28 516,00
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		1 540 921,22	1 241 930,19	298 991,03
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts		9,90	10,80	-0,90
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		9,90	10,80	-0,90
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		130 991,88	143 291,79	-12 299,91
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		130 991,88	143 291,79	-12 299,91
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		-130 981,98	-143 280,99	12 299,01
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		1 409 939,24	1 098 649,20	311 290,04

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Annexe	C

L'annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités ayant recours à la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.



III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations		1 528 067,79						1 528 067,79		1 528 067,79
10222	F.C.T.V.A.		5 038 865,59				252 238,89		5 291 104,48		5 291 104,48
10226	Taxe d'aménagement		606 605,98				141 198,24		747 804,22		747 804,22
10228	Autres fonds d'investissement		713 615,79						713 615,79		713 615,79
	Sous Total compte 1022		6 359 087,36				393 437,13		6 752 524,49		6 752 524,49
10251	Dons et legs en capital		93 459,03						93 459,03		93 459,03
	Sous Total compte 1025		93 459,03						93 459,03		93 459,03
	Sous Total compte 102		7 980 614,18				393 437,13		8 374 051,31		8 374 051,31
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		13 904 313,44		92 795,87		1 098 648,41		15 095 757,72		15 095 757,72
	Sous Total compte 106		13 904 313,44		92 795,87		1 098 648,41		15 095 757,72		15 095 757,72
	Sous Total compte 10		21 884 927,62		92 795,87		1 492 085,54		23 469 809,03		23 469 809,03
110	Report à nouveau (solde créditeur)		150 000,00	1 098 648,41	1 098 649,20			1 098 648,41	1 248 649,20		150 000,79
	Sous Total compte 11		150 000,00	1 098 648,41	1 098 649,20			1 098 648,41	1 248 649,20		150 000,79
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou		1 098 649,20	1 098 649,20				1 098 649,20	1 098 649,20		
	Sous Total compte 12		1 098 649,20	1 098 649,20				1 098 649,20	1 098 649,20		
1311	État et établissements nationaux		25 818,56						25 818,56		25 818,56
1318	Autres						1 482,00		1 482,00		1 482,00
	Sous Total compte 131		25 818,56				1 482,00		27 300,56		27 300,56
1321	État et établissements nationaux		320 273,47						320 273,47		320 273,47
1322	Régions		1 034 113,79						1 034 113,79		1 034 113,79
1323	Départements		3 997 848,76				182 188,00		4 180 036,76		4 180 036,76
13251	GFP de rattachement		330 307,18						330 307,18		330 307,18

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 1325		330 307,18						330 307,18		330 307,18
1326	Autres établissements publics locaux		616 875,95						616 875,95		616 875,95
1328	Autres		2 047 611,87						2 047 611,87		2 047 611,87
	Sous Total compte 132		8 347 031,02				182 188,00		8 529 219,02		8 529 219,02
1335	Amendes de radars automatiques et amende						30 000,00		30 000,00		30 000,00
	Sous Total compte 133						30 000,00		30 000,00		30 000,00
13411	DGE		100 000,00						100 000,00		100 000,00
	Sous Total compte 1341		100 000,00						100 000,00		100 000,00
1345	Amendes de radars automatiques et amende		441 832,79						441 832,79		441 832,79
13461	Dotation d'équipement des territoires ru		1 787 911,11						1 787 911,11		1 787 911,11
13462	Dotation de soutien à l'investissement I		135 181,00						135 181,00		135 181,00
	Sous Total compte 1346		1 923 092,11						1 923 092,11		1 923 092,11
1348	Autres		88 292,65						88 292,65		88 292,65
	Sous Total compte 134		2 553 217,55						2 553 217,55		2 553 217,55
1388	Autres		250 683,91				61 113,50		311 797,41		311 797,41
	Sous Total compte 138		250 683,91				61 113,50		311 797,41		311 797,41
139151	GFP de rattachement	9 621,00				3 208,00		12 829,00		12 829,00	
	Sous Total compte 13915	9 621,00				3 208,00		12 829,00		12 829,00	
13918	Autres					1 482,00		1 482,00		1 482,00	
	Sous Total compte 1391	9 621,00				4 690,00		14 311,00		14 311,00	
	Sous Total compte 139	9 621,00				4 690,00		14 311,00		14 311,00	
	Sous Total compte 13	9 621,00	11 176 751,04			4 690,00	274 783,50	14 311,00	11 451 534,54		11 437 223,54

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1641	Emprunts en euros		5 423 294,24			401 854,72		401 854,72	5 423 294,24		5 021 439,52
	Sous Total compte 164		5 423 294,24			401 854,72		401 854,72	5 423 294,24		5 021 439,52
165	Dépôts et cautionnements reçus		2 006,40				200,00		2 206,40		2 206,40
16884	Intérêts courus sur emprunts auprès des		22 332,76	22 332,76	20 487,90			22 332,76	42 820,66		20 487,90
	Sous Total compte 1688		22 332,76	22 332,76	20 487,90			22 332,76	42 820,66		20 487,90
	Sous Total compte 168		22 332,76	22 332,76	20 487,90			22 332,76	42 820,66		20 487,90
	Sous Total compte 16		5 447 633,40	22 332,76	20 487,90	401 854,72	200,00	424 187,48	5 468 321,30		5 044 133,82
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	79 773,12				4 227,93		84 001,05		84 001,05	
193	Autres neutralisations et régularisation	53 375,23		5 587,88				58 963,11		58 963,11	
	Sous Total compte 19	133 148,35		5 587,88		4 227,93		142 964,16		142 964,16	
	Total classe 1	142 769,35	39 757 961,26	2 225 218,25	1 211 932,97	410 772,65	1 767 069,04	2 778 760,25	42 736 963,27	157 275,16	40 115 478,18
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifi	108 460,18				3 003,26		111 463,44		111 463,44	
2031	Frais d'études	70 604,62				3 450,00		74 054,62		74 054,62	
	Sous Total compte 203	70 604,62				3 450,00		74 054,62		74 054,62	
2041582	Bâtiments et installations	294,08						294,08		294,08	
	Sous Total compte 204158	294,08						294,08		294,08	
	Sous Total compte 20415	294,08						294,08		294,08	
204181	Biens mobiliers, matériel et études	5 261,72						5 261,72		5 261,72	
	Sous Total compte 20418	5 261,72						5 261,72		5 261,72	
	Sous Total compte 2041	5 555,80						5 555,80		5 555,80	
204412	Bâtiments et installations					48,59		48,59		48,59	
	Sous Total compte 20441					48,59		48,59		48,59	

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 2044					48,59		48,59		48,59	
	Sous Total compte 204	5 555,80				48,59		5 604,39		5 604,39	
2051	Concessions et droits similaires	69 192,78				2 400,00		71 592,78		71 592,78	
	Sous Total compte 205	69 192,78				2 400,00		71 592,78		71 592,78	
	Sous Total compte 20	253 813,38				8 901,85		262 715,23		262 715,23	
2111	Terrains nus	338 959,54				389,56	2 400,00	339 349,10	2 400,00	336 949,10	
2112	Terrains de voirie	93 590,00						93 590,00		93 590,00	
2113	Terrains aménagés autres que voirie	51 307,25						51 307,25		51 307,25	
2115	Terrains bâtis	185 680,11						185 680,11		185 680,11	
2116	Cimetière	2 239,14						2 239,14		2 239,14	
2117	Bois et forêts					2 200,00	473,00	2 200,00	473,00	1 727,00	
2118	Autres terrains	246 445,40					48,59	246 445,40	48,59	246 396,81	
	Sous Total compte 211	918 221,44				2 589,56	2 921,59	920 811,00	2 921,59	917 889,41	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	251 501,14				23 597,87		275 099,01		275 099,01	
2128	Autres agencements et aménagements	2 040 438,12				63 769,74		2 104 207,86		2 104 207,86	
	Sous Total compte 212	2 291 939,26				87 367,61		2 379 306,87		2 379 306,87	
21311	Bâtiments administratifs	563 983,49						563 983,49		563 983,49	
21312	Bâtiments scolaires	8 041 591,50						8 041 591,50		8 041 591,50	
21314	Bâtiments culturels et sportifs	3 247 528,98				323 171,26		3 570 700,24		3 570 700,24	
21316	Équipements du cimetière	364 775,69				7 894,00		372 669,69		372 669,69	
21318	Autres bâtiments publics	2 097 585,55				125 788,16	2 884,36	2 223 373,71	2 884,36	2 220 489,35	
	Sous Total compte 2131	14 315 465,21				456 853,42	2 884,36	14 772 318,63	2 884,36	14 769 434,27	

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21321	Immeubles de rapport	19 599,76						19 599,76		19 599,76	
	Sous Total compte 2132	19 599,76						19 599,76		19 599,76	
21351	Bâtiments publics	5 304 438,40			6 556,95	61 768,67		5 366 207,07	6 556,95	5 359 650,12	
21352	Bâtiments privés					2 470,28		2 470,28		2 470,28	
	Sous Total compte 2135	5 304 438,40			6 556,95	64 238,95		5 368 677,35	6 556,95	5 362 120,40	
2138	Autres constructions	122 427,68				1 723,20		124 150,88		124 150,88	
	Sous Total compte 213	19 761 931,05			6 556,95	522 815,57	2 884,36	20 284 746,62	9 441,31	20 275 305,31	
2151	Réseaux de voirie	2 598 835,99						2 598 835,99		2 598 835,99	
2152	Installations de voirie	6 901 945,23			4 926,35	603 928,62		7 505 873,85	4 926,35	7 500 947,50	
21531	Réseaux d'adduction d'eau	11 924,15				1 018,51		12 942,66		12 942,66	
21532	Réseaux d'assainissement	330 971,29						330 971,29		330 971,29	
21533	Réseaux câblés	20 895,07						20 895,07		20 895,07	
21534	Réseaux d'électrification	1 028 610,71						1 028 610,71		1 028 610,71	
21538	Autres réseaux	402 284,18						402 284,18		402 284,18	
	Sous Total compte 2153	1 794 685,40				1 018,51		1 795 703,91		1 795 703,91	
21561	Matériel roulant	25 419,60				25 196,00		50 615,60		50 615,60	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie e	20 040,39			3 344,06			20 040,39	3 344,06	16 696,33	
	Sous Total compte 2156	45 459,99			3 344,06	25 196,00		70 655,99	3 344,06	67 311,93	
215731	Matériel roulant	86 969,37						86 969,37		86 969,37	
215738	Autre matériel et outillage de voirie	64 149,26						64 149,26		64 149,26	
	Sous Total compte 21573	151 118,63						151 118,63		151 118,63	
215741	Installations, matériel et outillage des	13 642,20						13 642,20		13 642,20	

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 21574	13 642,20						13 642,20		13 642,20	
21578	Autre matériel technique	14 421,55						14 421,55		14 421,55	
	Sous Total compte 2157	179 182,38						179 182,38		179 182,38	
2158	Autres installations, matériel et outill	503 388,11			35 580,32	6 323,05		509 711,16	35 580,32	474 130,84	
	Sous Total compte 215	12 023 497,10			43 850,73	636 466,18		12 659 963,28	43 850,73	12 616 112,55	
21611	Biens sous-jacents	13 574,30						13 574,30		13 574,30	
	Sous Total compte 2161	13 574,30						13 574,30		13 574,30	
	Sous Total compte 216	13 574,30						13 574,30		13 574,30	
2181	Installations générales, agencements et	6 547,87				719,00	719,00	7 266,87	719,00	6 547,87	
21828	Autres matériels de transport	439 245,86						439 245,86		439 245,86	
	Sous Total compte 2182	439 245,86						439 245,86		439 245,86	
21831	Matériel informatique scolaire	3 293,96				964,80		4 258,76		4 258,76	
21838	Autre matériel informatique	239 850,27				2 695,07		242 545,34		242 545,34	
	Sous Total compte 2183	243 144,23				3 659,87		246 804,10		246 804,10	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	124 841,06			6 504,63	4 100,58		128 941,64	6 504,63	122 437,01	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	278 841,84			11 605,87	3 183,45		282 025,29	11 605,87	270 419,42	
	Sous Total compte 2184	403 682,90			18 110,50	7 284,03		410 966,93	18 110,50	392 856,43	
2185	Matériel de téléphonie	3 201,38				4 257,99	652,00	7 459,37	652,00	6 807,37	
2188	Autres	1 016 203,91			16 986,98	86 512,70	2 718,83	1 102 716,61	19 705,81	1 083 010,80	
	Sous Total compte 218	2 112 026,15			35 097,48	102 433,59	4 089,83	2 214 459,74	39 187,31	2 175 272,43	
	Sous Total compte 21	37 121 189,30			85 505,16	1 351 672,51	9 895,78	38 472 861,81	95 400,94	38 377 460,87	
243	Mises en affectation à une régie dotée d	4 878,37						4 878,37		4 878,37	

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
248	Autres mises en affectation	106 199,52						106 199,52		106 199,52	
	Sous Total compte 24	111 077,89						111 077,89		111 077,89	
261	Titres de participation	1 000,00						1 000,00		1 000,00	
	Sous Total compte 26	1 000,00						1 000,00		1 000,00	
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	391,03						391,03		391,03	
2741	Prêts aux collectivités et aux groupemen	1 880 000,00						1 880 000,00		1 880 000,00	
2748	Autres prêts	811 824,00				490 000,00		1 301 824,00		1 301 824,00	
	Sous Total compte 274	2 691 824,00				490 000,00		3 181 824,00		3 181 824,00	
276351	GFP de rattachement	0,01						0,01		0,01	
	Sous Total compte 27635	0,01						0,01		0,01	
	Sous Total compte 2763	0,01						0,01		0,01	
	Sous Total compte 276	0,01						0,01		0,01	
	Sous Total compte 27	2 692 215,04				490 000,00		3 182 215,04		3 182 215,04	
2802	Frais d'études, d'élaboration, de modifi		75 834,66				20 331,02		96 165,68		96 165,68
2805	Concessions, brevets, licences, droits e		45 752,58				3 518,92		49 271,50		49 271,50
	Sous Total compte 280		121 587,24				23 849,94		145 437,18		145 437,18
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes		46 608,72				833,37		47 442,09		47 442,09
28128	Autres agencements et aménagements		3 661,97				835,21		4 497,18		4 497,18
	Sous Total compte 2812		50 270,69				1 668,58		51 939,27		51 939,27
281312	Bâtiments scolaires		460,00						460,00		460,00
281316	Équipements du cimetière		999,92				1 259,25		2 259,17		2 259,17
	Sous Total compte 28131		1 459,92				1 259,25		2 719,17		2 719,17

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281351	Bâtiments publics		53 147,21	6 410,58			111,81	6 410,58	53 259,02		46 848,44
	Sous Total compte 28135		53 147,21	6 410,58			111,81	6 410,58	53 259,02		46 848,44
28138	Autres constructions		2 500,00						2 500,00		2 500,00
	Sous Total compte 2813		57 107,13	6 410,58			1 371,06	6 410,58	58 478,19		52 067,61
28152	Installations de voirie		215,09				441,11		656,20		656,20
281561	Matériel roulant		1 650,51				3 177,45		4 827,96		4 827,96
281568	Autre matériel et outillage d'incendie e		16 255,71	3 344,06			620,98	3 344,06	16 876,69		13 532,63
	Sous Total compte 28156		17 906,22	3 344,06			3 798,43	3 344,06	21 704,65		18 360,59
2815731	Matériel roulant		77 181,70				4 037,54		81 219,24		81 219,24
2815738	Autre matériel et outillage de voirie		64 279,66	130,50			4 549,78	130,50	68 829,44		68 698,94
	Sous Total compte 281573		141 461,36	130,50			8 587,32	130,50	150 048,68		149 918,18
	Sous Total compte 28157		141 461,36	130,50			8 587,32	130,50	150 048,68		149 918,18
28158	Autres installations, matériel et outill		83 996,43	35 580,32			5 954,10	35 580,32	89 950,53		54 370,21
	Sous Total compte 2815		243 579,10	39 054,88			18 780,96	39 054,88	262 360,06		223 305,18
28181	Installations générales, agencements et		6 600,81	52,94			1 032,55	52,94	7 633,36		7 580,42
281828	Autres matériels de transport		367 945,32				27 467,57		395 412,89		395 412,89
	Sous Total compte 28182		367 945,32				27 467,57		395 412,89		395 412,89
281831	Matériel informatique scolaire		92 697,89	88 439,13			28 241,70	88 439,13	120 939,59		32 500,46
281838	Autre matériel informatique		125 479,82				7 372,90		132 852,72		132 852,72
	Sous Total compte 28183		218 177,71	88 439,13			35 614,60	88 439,13	253 792,31		165 353,18
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires		92 033,87	5 989,47				5 989,47	92 033,87		86 044,40

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		132 589,03	11 605,87			3 196,96	11 605,87	135 785,99		124 180,12
	Sous Total compte 28184		224 622,90	17 595,34			3 196,96	17 595,34	227 819,86		210 224,52
28185	Matériel de téléphonie		10 060,53	3 922,16			3 727,68	3 922,16	13 788,21		9 866,05
28186	Cheptel		251,24	251,14			125,62	251,14	376,86		125,72
28188	Autres		735 690,71	16 986,98			65 761,48	16 986,98	801 452,19		784 465,21
	Sous Total compte 2818		1 563 349,22	127 247,69			136 926,46	127 247,69	1 700 275,68		1 573 027,99
	Sous Total compte 281		1 914 306,14	172 713,15			158 747,06	172 713,15	2 073 053,20		1 900 340,05
	Sous Total compte 28		2 035 893,38	172 713,15			182 597,00	172 713,15	2 218 490,38		2 045 777,23
29131	Constructions (non budgétaire)		33 000,00						33 000,00		33 000,00
	Sous Total compte 2913		33 000,00						33 000,00		33 000,00
	Sous Total compte 291		33 000,00						33 000,00		33 000,00
	Sous Total compte 29		33 000,00						33 000,00		33 000,00
	Total classe 2	40 179 295,61	2 068 893,38	172 713,15	85 505,16	1 850 574,36	192 492,78	42 202 583,12	2 346 891,32	41 934 469,03	2 078 777,23
4011	Fournisseurs		47 196,92	930 477,23	896 534,21			930 477,23	943 731,13		13 253,90
	Sous Total compte 401		47 196,92	930 477,23	896 534,21			930 477,23	943 731,13		13 253,90
4041	Fournisseurs d'immobilisations			1 375 466,45	1 375 466,45			1 375 466,45	1 375 466,45		
40471	Fournisseurs d'immobilisations - Retenue		19 481,67	4 450,35	1 537,90			4 450,35	21 019,57		16 569,22
40472	Fournisseurs d'immobilisations - Cession			14 940,68	14 940,68			14 940,68	14 940,68		
40473	Fournisseurs d'immobilisations - Pénalité			1 300,00	1 300,00			1 300,00	1 300,00		
	Sous Total compte 4047		19 481,67	20 691,03	17 778,58			20 691,03	37 260,25		16 569,22
	Sous Total compte 404		19 481,67	1 396 157,48	1 393 245,03			1 396 157,48	1 412 726,70		16 569,22
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		9 924,99	9 924,99	1 287,24			9 924,99	11 212,23		1 287,24

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 40		76 603,58	2 336 559,70	2 291 066,48			2 336 559,70	2 367 670,06		31 110,36
411	Redevables	153 952,62		635 220,87	696 290,19			789 173,49	696 290,19	92 883,30	
4161	Créances douteuses	17 754,57		18 046,45	18 808,04			35 801,02	18 808,04	16 992,98	
	Sous Total compte 416	17 754,57		18 046,45	18 808,04			35 801,02	18 808,04	16 992,98	
	Sous Total compte 41	171 707,19		653 267,32	715 098,23			824 974,51	715 098,23	109 876,28	
421	Personnel - Rémunérations dues			1 574 074,03	1 574 074,03			1 574 074,03	1 574 074,03		
427	Personnel - Oppositions			980,00	980,00			980,00	980,00		
	Sous Total compte 42			1 575 054,03	1 575 054,03			1 575 054,03	1 575 054,03		
431	Sécurité sociale			784 627,76	784 627,76			784 627,76	784 627,76		
437	Autres organismes sociaux			227 781,29	227 781,29			227 781,29	227 781,29		
4387	Produits à recevoir			5 041,91				5 041,91		5 041,91	
	Sous Total compte 438			5 041,91				5 041,91		5 041,91	
	Sous Total compte 43			1 017 450,96	1 012 409,05			1 017 450,96	1 012 409,05	5 041,91	
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			51 282,74	51 282,74			51 282,74	51 282,74		
	Sous Total compte 442			51 282,74	51 282,74			51 282,74	51 282,74		
44311	Dépenses		133,00	1 646,03	1 513,03			1 646,03	1 646,03		
	Sous Total compte 4431		133,00	1 646,03	1 513,03			1 646,03	1 646,03		
44321	Dépenses			206,60	206,60			206,60	206,60		
	Sous Total compte 4432			206,60	206,60			206,60	206,60		
44341	Dépenses			2 591,93	2 591,93			2 591,93	2 591,93		
44342	Recettes - Amiable	1 500,00			1 500,00			1 500,00	1 500,00		
	Sous Total compte 4434	1 500,00		2 591,93	4 091,93			4 091,93	4 091,93		
44351	Dépenses			199,50	199,50			199,50	199,50		

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 4435			199,50	199,50			199,50	199,50		
44371	Dépenses			45 440,00	45 440,00			45 440,00	45 440,00		
	Sous Total compte 4437			45 440,00	45 440,00			45 440,00	45 440,00		
44381	Dépenses			947,88	947,88			947,88	947,88		
44382	Recettes - Amiable	6 712,08			6 712,08			6 712,08	6 712,08		
44386	Recettes - Contentieux	219,20						219,20		219,20	
	Sous Total compte 4438	6 931,28		947,88	7 659,96			7 879,16	7 659,96	219,20	
	Sous Total compte 443	8 431,28	133,00	51 031,94	59 111,02			59 463,22	59 244,02	219,20	
44583	Remboursement de taxes sur le chiffre d'			9 475,00	9 475,00			9 475,00	9 475,00		
	Sous Total compte 4458			9 475,00	9 475,00			9 475,00	9 475,00		
	Sous Total compte 445			9 475,00	9 475,00			9 475,00	9 475,00		
447	Autres impôts, taxes et versements assim		48,37	301 018,02	301 056,28			301 018,02	301 104,65		86,63
4487	Produits à recevoir	127 823,78		160 305,68	127 823,78			288 129,46	127 823,78	160 305,68	
	Sous Total compte 448	127 823,78		160 305,68	127 823,78			288 129,46	127 823,78	160 305,68	
	Sous Total compte 44	136 255,06	181,37	573 113,38	548 748,82			709 368,44	548 930,19	160 438,25	
451002	Compte de rattachement avec... (à subdiv		42 208,21	134 851,30	152 841,36			134 851,30	195 049,57		60 198,27
	Sous Total compte 451		42 208,21	134 851,30	152 841,36			134 851,30	195 049,57		60 198,27
	Sous Total compte 45		42 208,21	134 851,30	152 841,36			134 851,30	195 049,57		60 198,27
4621	Créances sur cessions d'immobilisations	601,00		1 381,90	1 982,90			1 982,90	1 982,90		
	Sous Total compte 462	601,00		1 381,90	1 982,90			1 982,90	1 982,90		
466	Excédents de versement		545,04	1 704,20	1 854,13			1 704,20	2 399,17		694,97
46711	Autres comptes créditeurs		470,00	797 757,14	799 184,10			797 757,14	799 654,10		1 896,96

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 4671		470,00	797 757,14	799 184,10			797 757,14	799 654,10		1 896,96
46721	Débiteurs divers - Amiable	200,37		54 390,33	31 755,14			54 590,70	31 755,14	22 835,56	
	Sous Total compte 4672	200,37		54 390,33	31 755,14			54 590,70	31 755,14	22 835,56	
46752	Mandataire - Opérations déléguées - Rece	210,00						210,00		210,00	
	Sous Total compte 4675	210,00						210,00		210,00	
	Sous Total compte 467	410,37	470,00	852 147,47	830 939,24			852 557,84	831 409,24	21 148,60	
4687	Produits à recevoir	1 551,00		3 030,00	1 551,00			4 581,00	1 551,00	3 030,00	
	Sous Total compte 468	1 551,00		3 030,00	1 551,00			4 581,00	1 551,00	3 030,00	
	Sous Total compte 46	2 562,37	1 015,04	858 263,57	836 327,27			860 825,94	837 342,31	23 483,63	
4711	Versements des régisseurs			19 457,37	19 457,37			19 457,37	19 457,37		
4712	Virements réimputés			4 071,88	4 071,88			4 071,88	4 071,88		
47131	Versements sur contributions directes			3 167 804,93	3 167 804,93			3 167 804,93	3 167 804,93		
47132	Versements sur dotation globale de fonct			1 117 678,00	1 117 678,00			1 117 678,00	1 117 678,00		
47134	Subventions			330 631,65	330 631,65			330 631,65	330 631,65		
47138	Autres			1 643 188,54	1 643 188,54			1 643 188,54	1 643 188,54		
	Sous Total compte 4713			6 259 303,12	6 259 303,12			6 259 303,12	6 259 303,12		
471411	Excédent à réimputer - Personnes physique		363,42	3 270,23	3 104,22			3 270,23	3 467,64		197,41
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales			491,00	491,00			491,00	491,00		
	Sous Total compte 47141		363,42	3 761,23	3 595,22			3 761,23	3 958,64		197,41
47143	Flux d'encaissements à réimputer		726,56	9 765,10	9 612,55			9 765,10	10 339,11		574,01
	Sous Total compte 4714		1 089,98	13 526,33	13 207,77			13 526,33	14 297,75		771,42

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4718	Autres recettes à régulariser		19,00	39 818,61	39 799,61			39 818,61	39 818,61		
	Sous Total compte 471		1 108,98	6 336 177,31	6 335 839,75			6 336 177,31	6 336 948,73		771,42
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt			524 561,27	523 642,17			524 561,27	523 642,17	919,10	
47218	Autres dépenses	56,00		445 913,61	445 969,61			445 969,61	445 969,61		
	Sous Total compte 4721	56,00		970 474,88	969 611,78			970 530,88	969 611,78	919,10	
4722	Commissions bancaires en instance de man			636,72	633,17			636,72	633,17	3,55	
4728	Autres dépenses à régulariser			8 503,89	8 503,89			8 503,89	8 503,89		
	Sous Total compte 472	56,00		979 615,49	978 748,84			979 671,49	978 748,84	922,65	
	Sous Total compte 47	56,00	1 108,98	7 315 792,80	7 314 588,59			7 315 848,80	7 315 697,57	151,23	
	Total classe 4	310 580,62	121 117,18	14 464 353,06	14 446 133,83			14 774 933,68	14 567 251,01	302 441,28	94 758,61
5113	Titres spéciaux de paiement	855,00		6 895,40	6 965,40			7 750,40	6 965,40	785,00	
5115	Cartes bancaires à l'encaissement			154 794,72	154 794,72			154 794,72	154 794,72		
51172	Chèques impayés			170,31	170,31			170,31	170,31		
51178	Autres valeurs impayées			9 363,61	9 363,61			9 363,61	9 363,61		
	Sous Total compte 5117			9 533,92	9 533,92			9 533,92	9 533,92		
5118	Autres valeurs à l'encaissement	3 586,47		301 230,87	301 852,96			304 817,34	301 852,96	2 964,38	
	Sous Total compte 511	4 441,47		472 454,91	473 147,00			476 896,38	473 147,00	3 749,38	
515	Compte au Trésor	1 310 384,77		7 047 752,66	7 057 619,02			8 358 137,43	7 057 619,02	1 300 518,41	
	Sous Total compte 51	1 314 826,24		7 520 207,57	7 530 766,02			8 835 033,81	7 530 766,02	1 304 267,79	
5411	Régisseurs d'avances (avances)	500,00						500,00		500,00	
	Sous Total compte 541	500,00						500,00		500,00	
	Sous Total compte 54	500,00						500,00		500,00	

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
580	Opérations d'ordre budgétaires			196 682,35	196 682,35			196 682,35	196 682,35		
584	Encaissement par lecture optique			44 218,41	44 218,41			44 218,41	44 218,41		
586	Opérations financières entre le budget p			147 718,35	147 718,35			147 718,35	147 718,35		
5872	Compte pivot - Admission en non valeur e			1 502,59	1 502,59			1 502,59	1 502,59		
	Sous Total compte 587			1 502,59	1 502,59			1 502,59	1 502,59		
588	Autres virements internes			5 200,42	5 200,42			5 200,42	5 200,42		
	Sous Total compte 58			395 322,12	395 322,12			395 322,12	395 322,12		
	Total classe 5	1 315 326,24		7 915 529,69	7 926 088,14			9 230 855,93	7 926 088,14	1 304 767,79	
6042	Achats de prestations de services (autre					209 706,42		209 706,42		209 706,42	
	Sous Total compte 604					209 706,42		209 706,42		209 706,42	
60611	Eau et assainissement					9 068,28		9 068,28		9 068,28	
60612	Énergie - Électricité					115 663,17		115 663,17		115 663,17	
60613	Chauffage urbain					120 259,72		120 259,72		120 259,72	
	Sous Total compte 6061					244 991,17		244 991,17		244 991,17	
60622	Carburants					16 308,93		16 308,93		16 308,93	
60623	Alimentation					14 799,22		14 799,22		14 799,22	
60628	Autres fournitures non stockées					3 357,60		3 357,60		3 357,60	
	Sous Total compte 6062					34 465,75		34 465,75		34 465,75	
60631	Fournitures d'entretien					12 050,15		12 050,15		12 050,15	
60632	Fournitures de petit équipement					18 210,19		18 210,19		18 210,19	
60633	Fournitures de voirie					833,10		833,10		833,10	
60636	Habillement et Vêtements de travail					6 248,97	1 492,42	6 248,97	1 492,42	4 756,55	

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 6063					37 342,41	1 492,42	37 342,41	1 492,42	35 849,99	
6064	Fournitures administratives					7 229,80		7 229,80		7 229,80	
6067	Fournitures scolaires					20 335,95	65,00	20 335,95	65,00	20 270,95	
6068	Autres matières et fournitures.					36 666,47	4 267,15	36 666,47	4 267,15	32 399,32	
	Sous Total compte 606					381 031,55	5 824,57	381 031,55	5 824,57	375 206,98	
	Sous Total compte 60					590 737,97	5 824,57	590 737,97	5 824,57	584 913,40	
611	Contrats de prestations de services					20 325,17		20 325,17		20 325,17	
6132	Locations immobilières					11 387,36		11 387,36		11 387,36	
61351	Matériel roulant					12 603,58		12 603,58		12 603,58	
61358	Autres					53 593,65		53 593,65		53 593,65	
	Sous Total compte 6135					66 197,23		66 197,23		66 197,23	
	Sous Total compte 613					77 584,59		77 584,59		77 584,59	
61521	Terrains					58 767,66		58 767,66		58 767,66	
615221	Bâtiments publics					24 534,27	1 354,68	24 534,27	1 354,68	23 179,59	
615228	Autres bâtiments					1 134,40		1 134,40		1 134,40	
	Sous Total compte 61522					25 668,67	1 354,68	25 668,67	1 354,68	24 313,99	
615231	Voiries					19 771,65		19 771,65		19 771,65	
615232	Réseaux					1 445,73		1 445,73		1 445,73	
	Sous Total compte 61523					21 217,38		21 217,38		21 217,38	
61524	Bois et forêts					224,54		224,54		224,54	
	Sous Total compte 6152					105 878,25	1 354,68	105 878,25	1 354,68	104 523,57	
61551	Matériel roulant					16 017,71	787,32	16 017,71	787,32	15 230,39	
61558	Autres biens mobiliers					9 556,79	132,00	9 556,79	132,00	9 424,79	

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 6155					25 574,50	919,32	25 574,50	919,32	24 655,18	
6156	Maintenance					34 156,22		34 156,22		34 156,22	
	Sous Total compte 615					165 608,97	2 274,00	165 608,97	2 274,00	163 334,97	
6161	Multirisques					38 972,65		38 972,65		38 972,65	
	Sous Total compte 616					38 972,65		38 972,65		38 972,65	
6182	Documentation générale et technique					518,17		518,17		518,17	
6184	Versements à des organismes de formation					6 666,00	1 200,00	6 666,00	1 200,00	5 466,00	
6185	Frais de colloques et séminaires					1 986,00		1 986,00		1 986,00	
6188	Autres frais divers					645,20		645,20		645,20	
	Sous Total compte 618					9 815,37	1 200,00	9 815,37	1 200,00	8 615,37	
	Sous Total compte 61					312 306,75	3 474,00	312 306,75	3 474,00	308 832,75	
6218	Autre personnel extérieur					25 276,64	158,40	25 276,64	158,40	25 118,24	
	Sous Total compte 621					25 276,64	158,40	25 276,64	158,40	25 118,24	
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux					70,00		70,00		70,00	
62268	Autres honoraires, conseils...					13 333,07		13 333,07		13 333,07	
	Sous Total compte 6226					13 403,07		13 403,07		13 403,07	
6227	Frais d'actes et de contentieux					899,76		899,76		899,76	
6228	Divers					3 878,24		3 878,24		3 878,24	
	Sous Total compte 622					18 181,07		18 181,07		18 181,07	
6232	Fêtes et cérémonies					68 081,37	40,00	68 081,37	40,00	68 041,37	
6233	Foires et expositions					2 496,00		2 496,00		2 496,00	
6236	Catalogues et imprimés					27 655,90		27 655,90		27 655,90	

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6237	Publications					9 191,29	1 345,44	9 191,29	1 345,44	7 845,85	
6238	Divers					10 132,46		10 132,46		10 132,46	
	Sous Total compte 623					117 557,02	1 385,44	117 557,02	1 385,44	116 171,58	
6245	Transports de personnes extérieures à la					8 445,02	575,00	8 445,02	575,00	7 870,02	
	Sous Total compte 624					8 445,02	575,00	8 445,02	575,00	7 870,02	
6261	Frais d'affranchissement					9 916,18		9 916,18		9 916,18	
6262	Frais de télécommunications					18 164,28		18 164,28		18 164,28	
	Sous Total compte 626					28 080,46		28 080,46		28 080,46	
627	Services bancaires et assimilés.					637,31		637,31		637,31	
6281	Concours divers (cotisations...)					5 213,27		5 213,27		5 213,27	
6288	Autres					6 175,35		6 175,35		6 175,35	
	Sous Total compte 628					11 388,62		11 388,62		11 388,62	
	Sous Total compte 62					209 566,14	2 118,84	209 566,14	2 118,84	207 447,30	
6331	Versement mobilité					33 731,30		33 731,30		33 731,30	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					8 303,86		8 303,86		8 303,86	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					55 385,67		55 385,67		55 385,67	
6338	Autres impôts, taxes et versements assim					5 059,66		5 059,66		5 059,66	
	Sous Total compte 633					102 480,49		102 480,49		102 480,49	
63512	Taxes foncières					6 557,00		6 557,00		6 557,00	
	Sous Total compte 6351					6 557,00		6 557,00		6 557,00	
	Sous Total compte 635					6 557,00		6 557,00		6 557,00	
6378	Autres impôts, taxes et versements assim					1 071,33		1 071,33		1 071,33	

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 637					1 071,33		1 071,33		1 071,33	
	Sous Total compte 63					110 108,82		110 108,82		110 108,82	
64111	Rémunération principale					1 239 537,98		1 239 537,98		1 239 537,98	
64112	Supplément familial de traitement et ind					15 149,32		15 149,32		15 149,32	
64113	NBI					11 072,85		11 072,85		11 072,85	
64118	Autres indemnités.					286 464,54		286 464,54		286 464,54	
	Sous Total compte 6411					1 552 224,69		1 552 224,69		1 552 224,69	
64131	Rémunérations					412 864,89		412 864,89		412 864,89	
64132	Supplément familial de traitement et ind					1 989,97		1 989,97		1 989,97	
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi					1 077,38		1 077,38		1 077,38	
64138	Primes et autres indemnités					37 002,92		37 002,92		37 002,92	
	Sous Total compte 6413					452 935,16		452 935,16		452 935,16	
6417	Rémunérations des apprentis					6 742,19		6 742,19		6 742,19	
6419	Remboursements sur rémunérations du pers						116 840,77		116 840,77		116 840,77
	Sous Total compte 641					2 011 902,04	116 840,77	2 011 902,04	116 840,77	1 895 061,27	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					323 826,15		323 826,15		323 826,15	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					454 838,81		454 838,81		454 838,81	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C					17 258,60		17 258,60		17 258,60	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					162 023,43		162 023,43		162 023,43	
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentis					114,50		114,50		114,50	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux					7 939,12		7 939,12		7 939,12	

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 645					966 000,61		966 000,61		966 000,61	
6475	Médecine du travail, pharmacie					5 883,95		5 883,95		5 883,95	
6478	Autres charges sociales diverses					36,00		36,00		36,00	
6479	Remboursements sur autres charges social						929,52		929,52		929,52
	Sous Total compte 647					5 919,95	929,52	5 919,95	929,52	4 990,43	
6488	Autres					14 940,00		14 940,00		14 940,00	
	Sous Total compte 648					14 940,00		14 940,00		14 940,00	
	Sous Total compte 64					2 998 762,60	117 770,29	2 998 762,60	117 770,29	2 880 992,31	
65211	Frais de scolarité					1 696,00		1 696,00		1 696,00	
	Sous Total compte 6521					1 696,00		1 696,00		1 696,00	
	Sous Total compte 652					1 696,00		1 696,00		1 696,00	
65311	Indemnités de fonction					108 530,44		108 530,44		108 530,44	
65312	Frais de mission et de déplacement					816,50		816,50		816,50	
65313	Cotisations de retraite					5 460,28		5 460,28		5 460,28	
65314	Cotisations de sécurité sociale - part p					7 174,74		7 174,74		7 174,74	
65315	Formation					1 290,00		1 290,00		1 290,00	
65316	Frais de représentation du maire					2 710,60	619,10	2 710,60	619,10	2 091,50	
653172	Cotisations au fonds de financement de l					49,86		49,86		49,86	
	Sous Total compte 65317					49,86		49,86		49,86	
	Sous Total compte 6531					126 032,42	619,10	126 032,42	619,10	125 413,32	
	Sous Total compte 653					126 032,42	619,10	126 032,42	619,10	125 413,32	
6541	Créances admises en non-valeur					686,98		686,98		686,98	

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6542	Créances éteintes					1 720,57		1 720,57		1 720,57	
	Sous Total compte 654					2 407,55		2 407,55		2 407,55	
657363	CCAS/CIAS					44 600,00		44 600,00		44 600,00	
	Sous Total compte 65736					44 600,00		44 600,00		44 600,00	
	Sous Total compte 6573					44 600,00		44 600,00		44 600,00	
65748	Autres personnes de droit privé					64 425,00		64 425,00		64 425,00	
	Sous Total compte 6574					64 425,00		64 425,00		64 425,00	
	Sous Total compte 657					109 025,00		109 025,00		109 025,00	
65811	Droits d'utilisation - informatique en n					10 497,50		10 497,50		10 497,50	
65818	Autres					19 109,80		19 109,80		19 109,80	
	Sous Total compte 6581					29 607,30		29 607,30		29 607,30	
65821	Déficit des budgets annexes à caractère					108 823,00		108 823,00		108 823,00	
	Sous Total compte 6582					108 823,00		108 823,00		108 823,00	
65888	Autres					1,00		1,00		1,00	
	Sous Total compte 6588					1,00		1,00		1,00	
	Sous Total compte 658					138 431,30		138 431,30		138 431,30	
	Sous Total compte 65					377 592,27	619,10	377 592,27	619,10	376 973,17	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					132 836,74		132 836,74		132 836,74	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE					20 487,90	22 332,76	20 487,90	22 332,76		1 844,86
	Sous Total compte 6611					153 324,64	22 332,76	153 324,64	22 332,76	130 991,88	
	Sous Total compte 661					153 324,64	22 332,76	153 324,64	22 332,76	130 991,88	
	Sous Total compte 66					153 324,64	22 332,76	153 324,64	22 332,76	130 991,88	

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs					250,00		250,00		250,00	
675	Valeurs comptables des immobilisations c					5 118,83		5 118,83		5 118,83	
	Sous Total compte 67					5 368,83		5 368,83		5 368,83	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					182 597,00		182 597,00		182 597,00	
	Sous Total compte 681					182 597,00		182 597,00		182 597,00	
	Sous Total compte 68					182 597,00		182 597,00		182 597,00	
	Total classe 6					4 940 365,02	152 139,56	4 940 365,02	152 139,56	4 907 840,61	119 615,15
7028	Autres produits						300,00		300,00		300,00
	Sous Total compte 702						300,00		300,00		300,00
70311	Concession dans les cimetières (produit					1 356,00	16 572,00	1 356,00	16 572,00		15 216,00
70312	Redevances funéraires						20,00		20,00		20,00
	Sous Total compte 7031					1 356,00	16 592,00	1 356,00	16 592,00		15 236,00
70321	Droits de stationnement et de location s						444,00		444,00		444,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public						11 625,00		11 625,00		11 625,00
	Sous Total compte 7032						12 069,00		12 069,00		12 069,00
70388	Autres redevances et recettes diverses						1 044,00		1 044,00		1 044,00
	Sous Total compte 7038						1 044,00		1 044,00		1 044,00
	Sous Total compte 703					1 356,00	29 705,00	1 356,00	29 705,00		28 349,00
7062	Redevances et droits des services à cara					377,30	69 215,47	377,30	69 215,47		68 838,17
70632	A caractère de loisirs					327,31	113 787,24	327,31	113 787,24		113 459,93
	Sous Total compte 7063					327,31	113 787,24	327,31	113 787,24		113 459,93

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7067	Redevances et droits des services périsc					1 454,67	414 872,66	1 454,67	414 872,66		413 417,99
706888	Autres						15,00		15,00		15,00
	Sous Total compte 70688						15,00		15,00		15,00
	Sous Total compte 7068						15,00		15,00		15,00
	Sous Total compte 706					2 159,28	597 890,37	2 159,28	597 890,37		595 731,09
70848	aux autres organismes						9 020,66		9 020,66		9 020,66
	Sous Total compte 7084						9 020,66		9 020,66		9 020,66
70878	par des tiers						15 817,80		15 817,80		15 817,80
	Sous Total compte 7087						15 817,80		15 817,80		15 817,80
	Sous Total compte 708						24 838,46		24 838,46		24 838,46
	Sous Total compte 70					3 515,28	652 733,83	3 515,28	652 733,83		649 218,55
73111	Impôts directs locaux						3 135 153,00		3 135 153,00		3 135 153,00
	Sous Total compte 7311						3 135 153,00		3 135 153,00		3 135 153,00
73122	Taxe départementale additionnelle à cert						177 372,00		177 372,00		177 372,00
	Sous Total compte 7312						177 372,00		177 372,00		177 372,00
73154	Droits de place						780,00		780,00		780,00
	Sous Total compte 7315						780,00		780,00		780,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure						515,59		515,59		515,59
	Sous Total compte 7317						515,59		515,59		515,59
	Sous Total compte 731						3 313 820,59		3 313 820,59		3 313 820,59
73211	Attribution de compensation						110 826,65		110 826,65		110 826,65
73212	Dotation de solidarité communautaire						219 805,00		219 805,00		219 805,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 7321						330 631,65		330 631,65		330 631,65
73221	FNGIR						2 782,00		2 782,00		2 782,00
732221	Fonds de péréquation des ressources comm						92 753,00		92 753,00		92 753,00
	Sous Total compte 73222						92 753,00		92 753,00		92 753,00
	Sous Total compte 7322						95 535,00		95 535,00		95 535,00
	Sous Total compte 732						426 166,65		426 166,65		426 166,65
	Sous Total compte 73						3 739 987,24		3 739 987,24		3 739 987,24
74111	Dotation forfaitaire des communes						607 726,00		607 726,00		607 726,00
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des						300 516,00		300 516,00		300 516,00
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP)						116 520,00		116 520,00		116 520,00
	Sous Total compte 74112						417 036,00		417 036,00		417 036,00
	Sous Total compte 7411						1 024 762,00		1 024 762,00		1 024 762,00
	Sous Total compte 741						1 024 762,00		1 024 762,00		1 024 762,00
742	Dotations aux élus locaux						163,00		163,00		163,00
744	FCTVA						2 357,60		2 357,60		2 357,60
74718	Autres						24 393,75		24 393,75		24 393,75
	Sous Total compte 7471						24 393,75		24 393,75		24 393,75
7473	Départements						2 000,00		2 000,00		2 000,00
747888	Autres					127 823,78	677 620,11	127 823,78	677 620,11		549 796,33
	Sous Total compte 74788					127 823,78	677 620,11	127 823,78	677 620,11		549 796,33
	Sous Total compte 7478					127 823,78	677 620,11	127 823,78	677 620,11		549 796,33
	Sous Total compte 747					127 823,78	704 013,86	127 823,78	704 013,86		576 190,08

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
74833	État - Compensation au titre des exonéra						28 317,00		28 317,00		28 317,00
74834	État - compensation au titre des exonéra						17 335,00		17 335,00		17 335,00
74835	Dotation pour transfert de compensations						198,00		198,00		198,00
	Sous Total compte 7483						45 850,00		45 850,00		45 850,00
	Sous Total compte 748						45 850,00		45 850,00		45 850,00
	Sous Total compte 74					127 823,78	1 777 146,46	127 823,78	1 777 146,46		1 649 322,68
752	Revenus des immeubles					195,00	930,00	195,00	930,00		735,00
755	Dédits et pénalités perçus						22 642,77		22 642,77		22 642,77
75888	Autres						110 483,73		110 483,73		110 483,73
	Sous Total compte 7588						110 483,73		110 483,73		110 483,73
	Sous Total compte 758						110 483,73		110 483,73		110 483,73
	Sous Total compte 75					195,00	134 056,50	195,00	134 056,50		133 861,50
761	Produits de participations						9,90		9,90		9,90
	Sous Total compte 76						9,90		9,90		9,90
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur						15 956,00		15 956,00		15 956,00
775	Produits des cessions d'immobilisations					491,00	1 381,90	491,00	1 381,90		890,90
7761	Différences sur réalisations (négatives)						4 227,93		4 227,93		4 227,93
	Sous Total compte 776						4 227,93		4 227,93		4 227,93
777	Recettes et quote-part des subventions d						4 690,00		4 690,00		4 690,00
	Sous Total compte 77					491,00	26 255,83	491,00	26 255,83		25 764,83
	Total classe 7					132 025,06	6 330 189,76	132 025,06	6 330 189,76		6 198 164,70

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total général	41 947 971,82	41 947 971,82	24 777 814,15	23 669 660,10	7 333 737,09	8 441 891,14	74 059 523,06	74 059 523,06	48 606 793,87	48 606 793,87



État des Contrôles du Compte Financier

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Date d'édition : 09/04/2026

Comptable(s)		Ayant exercé au cours de la gestion
Mme MARIE-NOEL QUEREL	du 02/02/2026	au 09/04/2026
M Franck LUCEREAU	du 02/01/2026	au 01/02/2026
Mme Sylvie FOUCHER	du 01/01/2025	au 31/12/2025

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

A , le

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A , le



VU le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du CFU,

VU l'article 205 de la loi de finances n° 2023-1322 du 29 décembre 2023,

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,

CONSIDERANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

CONSIDERANT que les comptes financiers uniques du budget commune de Lèves et de l'Espace Soutine font ressortir les éléments financiers 2025 suivants :

Détermination du résultat du budget principal Commune de Lèves

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire	3 831 031,36	5 879 290,00	9 710 321,36
	Recettes réalisées	1 957 717,82	6 315 934,99	8 273 652,81
	Restes à réaliser	485 249,56	0,00	485 249,56
DEPENSES	Prévision budgétaire	4 031 839,08	6 029 290,79	10 061 129,87
	Dépenses réalisées	2 259 503,01	4 905 995,75	7 165 498,76
	Restes à réaliser	530 679,68	0,00	530 679,68
Résultats antérieurs reportés		200 807,72	150 000,79	350 808,51
Solde excédent/ déficit		-100 977,47	1 559 940 ,03	1 413 532,44

Détermination du résultat du budget Espace Soutine

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire	1 872,05	127 872,05	129 744,10
	Recettes réalisées	1 872,05	125 490,10	127 382,15
	Restes à réaliser	0	0	0
DEPENSES	Prévision budgétaire	4 221,05	160 362,29	164 583,74
	Dépenses réalisées	0	125 798,34	125 738,34
	Restes à réaliser	0	0	0
Résultats antérieurs reportés		2 349,40	32 490,24	38 403,45
Solde excédent /déficit		4 221,45	32 182,00	36 403,45

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 24 voix pour, 4 voix d'abstention,

APPROUVE les comptes financiers de l'exercice 2025 du budget principal de la commune de Lèves et du budget de l'Espace Soutine.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
En mairie le 23 juin 2026*

Le Maire,


Rémi MARTIAL



La secrétaire de séance,

Liliane GAIDET

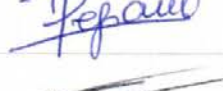

ARRETE ET SIGNATURES

CFU

2025

LEVES - 23002 - ESPACE SOUTINE

22/06/2026 21:30 Page 2 / 3

Signataire	
Mme Liliane GAIDET	
M.Denis GOISQUE	
Mme Muriel DEGUINE BAUDRIN	
M.Hervé LOIRE	
Mme Marie Pierre LEGRAND	
M.Antonin GILLETTA	
Mme Muriel LABAN	
M.Clément LALANDE VILLEMIN	
Mme Isabelle DREANO	
M.Jean-Marie BONNEFOND	
Mme Marie-Christine VELLA	
M.Zakaria ZOUHARI-BOULLAY	
M.Sigismond BOEUF	
Mme Caroline MARCHAND	
M.Pierre Lucas BENOIT	
Mme Eléonore VUARNESSON	

ARRETE ET SIGNATURES

CFU 2025

LEVES - 23002 - ESPACE SOUTINE

22/06/2026 21:30 Page 3 / 3

Certifié exécutoire par le PRESIDENT, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le



Le Maire,

Rémi MARTIAL

A Leves, le **24 JUIN 2026**

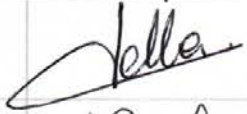
ARRETE ET SIGNATURES

CFU

2025

LEVES - 23000 - COMMUNE DE LEVES

12/06/2026 16:21 Page 2 / 3

Signataire	
Mme Liliane GAIDET	
M.Denis GOISQUE	
Mme Muriel DEGUINE BAUDRIN	
M.Hervé LOIRE	
Mme Marie Pierre LEGRAND	
M.Antonin GILLETTA	
Mme Muriel LABAN	
M.Clément LALANDE VILLEMIN	
Mme Isabelle DREANO	
M.Jean-Marie BONNEFOND	
Mme Marie-Christine VELLA	
M.Zakaria ZOUHARI-BOULLAY	
M.Sigismond BOEUF	
Mme Caroline MARCHAND	
M.Pierre Lucas BENOIT	
Mme Eléonore VUARNESSON	

pouvoir.

ARRETE ET SIGNATURES

CFU

2025

LEVES - 23000 - COMMUNE DE LEVES

12/06/2026 16:21

Page 3 / 3

Certifié exécutoire par le MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le



Le Maire,

Rémi MARTIAL

A *Leves*, le **24 JUIN 2026**

CONSIDERANT les résultats approuvés pour l'Espace Soutine,

Section de fonctionnement : excédent de 32 182,00 euros,

Section d'investissement : excédent de 4 221,45 euros,

VU l'instruction comptable M57,

Il est proposé d'affecter les résultats définitifs comme suit :

Budget principal	
Report en fonctionnement (R002)	150 000,00 €
Affectation en investissement (R1068)	1 409 940,03 €
Report en investissement (D 001)	100 977,47 €

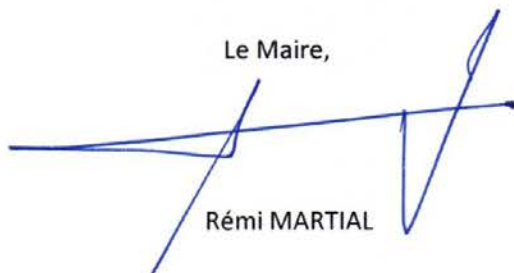
Budget Espace Soutine	
Report en fonctionnement (R002)	32 182,00 €
Report en investissement (R 001)	4 221,45 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 25 voix pour, 4 voix contre,

DECIDE l'affectation des résultats définitifs de l'exercice 2025 tels que présentés ci-dessus.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
En mairie le 23 juin 2026*

Le Maire,


Rémi MARTIAL



La secrétaire de séance,

Liliane GAIDET



Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A

VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	DEPENSES		RECETTES	
			4 221,45		0,00

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	DEPENSES		RECETTES	
			0,00		0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)		0,00	(si solde positif)	4 221,45

=

	Total de la section d'investissement (3)		4 221,45		4 221,45
--	--	--	----------	--	----------

DEPENSES

VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	DEPENSES		RECETTES	
			2 182,00		-30 000,00

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	DEPENSES		RECETTES	
			0,00		0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté		0,00	(si excédent)	32 182,00

=

	Total de la section de fonctionnement (4)		2 182,00		2 182,00
--	---	--	----------	--	----------

TOTAL DU BUDGET (5)

			6 403,45		6 403,45
--	--	--	----------	--	----------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
PRESENTATION DES AP VOTEES			B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses Imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	4 221,45	0,00	4 221,45
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	4 221,45	0,00	4 221,45
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	4 221,45	0,00	4 221,45

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	0,00	0,00	4 221,45	0,00	4 221,45
--------------	-------------	-------------	-----------------	-------------	-----------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 221,45
---	-----------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
PRESENTATION DES AE VOTEES			B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	4 221,45
--	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 221,45
---	-----------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

0,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT					C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	115 700,00	0,00	0,00	0,00	115 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	25 000,00	0,00	2 182,00	0,00	27 182,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		140 700,00	0,00	2 182,00	0,00	142 882,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		140 700,00	0,00	2 182,00	0,00	142 882,00

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	140 700,00	0,00	2 182,00	0,00	142 882,00
					+
D 002 RESULTAT REPORTE					0,00
					=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					142 882,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	132 700,00	0,00	-30 000,00	0,00	102 700,00
Total des recettes de gestion courante		140 700,00	0,00	-30 000,00	0,00	110 700,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		140 700,00	0,00	-30 000,00	0,00	110 700,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	140 700,00	0,00	-30 000,00	0,00	110 700,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE	32 182,00
-------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	142 882,00
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	0,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – DEPENSES			D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	4 221,45	0,00	4 221,45
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		4 221,45	0,00	4 221,45

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

4 221,45

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	2 182,00		2 182,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 182,00	0,00	2 182,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 182,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – RECETTES			D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	4 221,45
---	----------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
--------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 221,45
--	----------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	-30 000,00	0,00	-30 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		-30 000,00	0,00	-30 000,00

 FONCTIONNEMENT 	 Opérations réelles (1) 	 Opérations d'ordre (2) 	 TOTAL
			+
			R 002 RESULTAT REPORTE
			32 182,00
			=
 TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 			 2 182,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	20 100,00	0,00	0,00	0,00	20 100,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	4 071 803,56	0,00	35 140,93	0,00	4 106 944,49
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		4 091 903,56	0,00	35 140,93	0,00	4 127 044,49
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	410 000,00	0,00	0,00	0,00	410 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	390 000,00	0,00	1 879,00	0,00	391 879,00
Total des dépenses financières		800 000,00	0,00	1 879,00	0,00	801 879,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		4 891 903,56	0,00	37 019,93	0,00	4 928 923,49

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	4 891 903,56	0,00	37 019,93	0,00	4 928 923,49
--------------	---------------------	-------------	------------------	-------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	100 977,47
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 029 900,96
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	1 115 000,00	0,00	0,00	0,00	1 115 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	3 250 000,00	0,00	0,00	0,00	3 250 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	400 000,00	0,00	-9 500,00	0,00	390 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		4 765 000,00	0,00	-9 500,00	0,00	4 755 500,00
66	Charges financières	135 000,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00
67	Charges spécifiques (4)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 950 000,00	0,00	-9 500,00	0,00	4 940 500,00

023	Virement à la section d'investissement (5)	1 151 135,84		0,00	0,00	1 151 135,84
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	123 864,16		9 500,00	0,00	133 364,16
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 275 000,00		9 500,00	0,00	1 284 500,00

TOTAL	6 225 000,00	0,00	0,00	0,00	6 225 000,00
--------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00
-------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 225 000,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	35 140,93	0,00	35 140,93
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	1 879,00	0,00	1 879,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	37 019,93	0,00	37 019,93

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	-473,00
--	----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	36 546,93
---	------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	-9 500,00	0,00	-9 500,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00
67 Charges spécifiques (9)	0,00	9 500,00	9 500,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total	-9 500,00	9 500,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00
-------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	9 588,96	0,00	9 588,96
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	25 628,00	0,00	25 628,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	243,97	0,00	243,97
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	35 460,93	9 500,00	44 960,93

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	-8 414,00
---------------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	36 546,93
---	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	0,00	0,00	0,00

ARRETE ET SIGNATURES

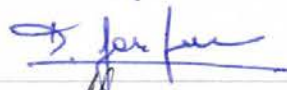
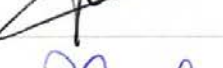
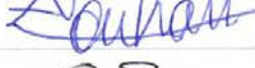
BS

2026

LEVES - 23002 - ESPACE SOUTINE

12/06/2026 15:54

Page 2 / 3

Signataire	
Mme Liliane GAIDET	
M.Denis GOISQUE	
Mme Muriel DEGUINE BAUDRIN	
M.Hervé LOIRE	
Mme Marie Pierre LEGRAND	
M.Antonin GILLETTA	
Mme Muriel LABAN	
M.Clément LALANDE VILLEMIN	
Mme Isabelle DREANO	
M.Jean-Marie BONNEFOND	
Mme Marie-Christine VELLA	
M.Zakaria ZOUHARI-BOULLAY	
M.Sigismond BOEUF	
Mme Caroline MARCHAND	
M.Pierre Lucas BENOIT	
Mme Eléonore VUARNESSON	

ARRETE ET SIGNATURES

BS

2026

LEVES - 23002 - ESPACE SOUTINE

12/06/2026 15:54

Page 3 / 3

Certifié exécutoire par le PRESIDENT, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication
le



Le Maire,

Rémi MARTIAL

A Léves, le **24 JUIN 2026**

ARRETE ET SIGNATURES

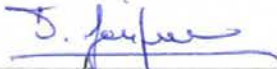
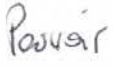
BS

2026

LEVES - 23000 - COMMUNE DE LEVES

12/06/2026 15:55

Page 2 / 3

Signataire	
Mme Liliane GAIDET	
M.Denis GOISQUE	
Mme Muriel DEGUINE BAUDRIN	
M.Hervé LOIRE	
Mme Marie Pierre LEGRAND	
M.Antonin GILLETTA	
Mme Muriel LABAN	
M.Clément LALANDE VILLEMIN	
Mme Isabelle DREANO	
M.Jean-Marie BONNEFOND	
Mme Marie-Christine VELLA	
M.Zakaria ZOUHARI-BOULLAY	
M.Sigismond BOEUF	
Mme Caroline MARCHAND	
M.Pierre Lucas BENOIT	
Mme Eléonore VUARNESSON	

ARRETE ET SIGNATURES

BS

2026

LEVES - 23000 - COMMUNE DE LEVES

12/06/2026 15:55

Page 3 / 3

Certifié exécutoire par le MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le



Le Maire,

Rémi MARTIAL

A Lèves, le **24 JUIN 2026**

VU la délibération du conseil municipal en date du 9 février 2026 relative au budget primitif de la commune pour l'année 2026,

VU la délibération n° 3-26 du conseil municipal en date du 19 décembre 2017 relative au règlement d'attribution des aides communales,

VU les demandes de subventions déposées par les associations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le versement d'une subvention de fonctionnement de 900 euros à l'association « Union locale des Anciens Combattants » pour l'exercice 2026,

DECIDE d'attribuer le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 200 euros à l'association « Judo club » pour l'exercice 2026,

AUTORISE monsieur le Maire à procéder aux versements des montants relatifs aux subventions aux associations telles que votés.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
En mairie le 23 juin 2026*

Le Maire,

A blue ink signature of Rémi MARTIAL, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Rémi MARTIAL



La secrétaire de séance,

A blue ink signature of Liliane GAIDET, featuring a series of connected loops and a long horizontal stroke at the end.

Liliane GAIDET

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

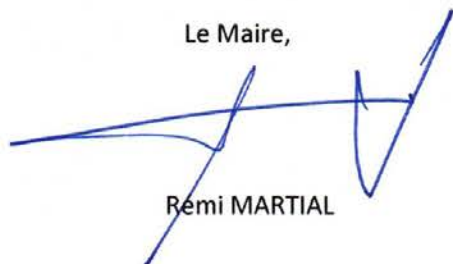
DECIDE de solliciter au titre du Fonds d'aide au Football Amateur (FAFA) une subvention au taux le plus large possible pour l'opération suivante :

- Mise en conformité de l'éclairage du terrain de football

D'AUTORISER monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention du Fonds d'aide au Football Amateur (FAFA) et de signer tous les actes nécessaires liés à la demande de subvention.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
En mairie le 23 juin 2026*

Le Maire,



Rémi MARTIAL



La secrétaire de séance,



Liliane GAIDET

CONSIDERANT que les dépôts sauvages et déversements de déchets de toutes natures portent atteinte à la salubrité et à l'environnement,

CONSIDERANT qu'il appartient au maire, en tant qu'autorité municipale de prendre, dans les limites de sa compétence, les mesures appropriées pour préserver la salubrité et la santé publique,

CONSIDERANT que l'enlèvement des déchets et dépôts sauvages représentent un coût pour la collectivité et qu'il convient de facturer leur enlèvement aux frais du responsable lorsque celui-ci est identifié, il est proposé de fixer le tarif suivant :

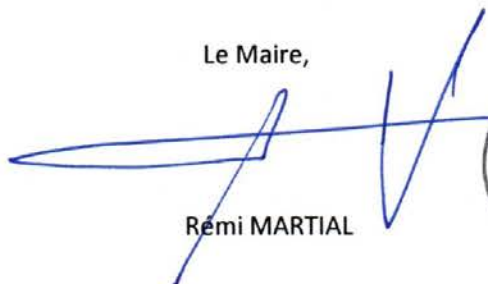
- 500 euros pour les dépôts spécifiques tels que matériaux de construction, appareils d'électro ménagers et pièces automobiles et pneumatiques.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE monsieur le Maire à fixer le tarif à 500 euros pour l'enlèvement des déchets spécifiques tels que les matériaux de construction, les appareils d'électro ménagers et les pièces automobiles et pneumatiques.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
En mairie le 23 juin 2026*

Le Maire,


Rémi MARTIAL



La secrétaire de séance,


Liliane GAIDET

Adjoint d'animation cdd	1	C	28h
Administrative			
Rédacteur principal 1 ère classe	1	B	35h
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	C	35h
Technique			
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	C	35h
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	C	34h
Adjoint technique	1	C	35h
Police Municipale			
Brigadier	1	C	35h

Également, il convient, suite à un recrutement, de procéder à la création du poste suivant :

Administrative			
Attaché principal	1	A	35h

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 26 mai 2026,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.2, L.332-8 à L.332-14 et L.313-1,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi N°96-142 du 21 février 1996 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE les suppressions et la création de poste définies ci-dessus.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
En mairie le 23 juin 2026*

Le Maire,

Rémi MARTIAL



La secrétaire de séance,

Liliane GAIDET

Certifié publié sur le site leves.fr le :

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Chartres Métropole n° C.2015-11 du 23 février 2015 et la délibération rectificative n° BC2021/026 du 15 mars 2021 créant, hors compétence transférée, un service commun, géré par Chartres Métropole, chargé de l'instruction des demandes de permis ou de certificats d'urbanisme et des déclarations préalables relatifs à l'occupation du sol en application du Code de l'urbanisme, pour les communes membres de la Communauté d'Agglomération qui veulent en bénéficier ;

Vu la délibération du Bureau Communautaire n° BC2021/026 du 15 mars 2021 approuvant la convention cadre de service commun d'instruction des demandes d'autorisation, des déclarations préalables et des actes relatifs à l'occupation du sol en application du Code de l'urbanisme entre Chartres Métropole et les communes volontaires ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la **Commune de Lèves n° 2026-XX du XX juin 2026** confiant l'instruction des demandes d'autorisation et des actes relatifs à l'occupation du sol de son territoire communal au service commun dédié, géré par Chartres Métropole ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole du XX juin 2026 ;

PRÉAMBULE

L'article 134 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, codifié à l'article L422-8 du Code de l'urbanisme, a mis fin, au 1^{er} juillet 2015, à la mise à disposition gratuite des services déconcentrés de l'État pour l'instruction technique des demandes de permis et des déclarations préalables pour les communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants.

Afin d'assurer la continuité de ce service pour ses communes membres intéressées, et conformément aux dispositions de l'article L5411-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole a proposé, indépendamment des compétences transférées, la création d'un service commun, ci-après dénommé « Service d'instruction ADS », géré par Chartres Métropole et chargé de l'instruction réglementaire des demandes de permis ou de certificats et des déclarations préalables relatifs à l'occupation du sol, en application du Code de l'urbanisme, à l'exclusion des demandes d'autorisation relevant de l'autorité de l'État.

L'objectifs du Service d'instruction ADS est de faciliter, pour les communes membres volontaires, l'exercice de cette mission opérationnelle d'instruction des demandes et des actes d'urbanisme, par la rationalisation des moyens nécessaires à l'accomplissement de cette mission et par la mutualisation des compétences, permettant une expertise technique solide et garantissant la sécurité juridique.

La création du Service d'instruction ADS n'empporte pas transfert de compétence, le Maire demeurant, conformément au Code de l'urbanisme et notamment à ses articles L410-1 et L422-1, la seule autorité compétente pour délivrer, au nom de la commune, un certificat d'urbanisme, un permis de construire, d'aménager ou de démolir et pour se prononcer sur un projet faisant l'objet d'une déclaration préalable.

Considérant la volonté de **la commune de Lèves** de confier au Service d'instruction ADS l'instruction des demandes préalables aux décisions d'urbanisme prises par son maire au nom de la commune, en application du Code de l'urbanisme et notamment de ses articles L410-1 et L422-1 ;

Considérant qu'il convient de définir les modalités de fonctionnement du Service d'instruction ADS entre Chartres Métropole gestionnaire et **la Commune de Lèves** bénéficiaire ;

CECI ÉTANT EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de fonctionnement du Service d’instruction ADS, service commun géré par Chartres Métropole, chargé de l’instruction réglementaire des demandes de certificats d’urbanisme ou de permis et des déclarations préalables relatifs à l’occupation du sol, délivrés par le Maire au nom de la commune, en application du Code de l’urbanisme et notamment de ses articles L410-1 et L422-1.

Article 2 – Champ d’application

La présente convention porte sur l’instruction des demandes d’autorisation et des actes listés ci-après, déposés durant sa période de validité et relevant de la compétence de la Commune en application du Code de l’urbanisme.

La présente convention porte sur l'ensemble de la procédure d'instruction, à compter de la transmission de la demande au Service d’instruction ADS par la Commune jusqu’à l’envoi à la Commune par le Service d’instruction ADS d’un projet de décision. Elle comprend également le contrôle de la conformité des travaux (récolement) et une assistance juridique, hors recours contentieux, tels que définis dans les dispositions de la présente convention.

Conformément à l’article R423-14 du Code de l’urbanisme, la mission d’instruction réalisée par le Service d’instruction ADS est faite au nom et sous l’autorité du Maire de la Commune.

a) Autorisations et actes dont le Service d’instruction ADS assure l’instruction

La Commune de Lèves charge le Service d’instruction ADS de l’instruction des demandes d’autorisation et des actes suivants :

- ☒ Permis de construire
- ☒ Permis d’aménager
- ☒ Permis de démolir
- ☒ Déclarations préalables
- ☒ Certificats d’urbanisme opérationnels (CUB)
- ☒ Certificats d’urbanisme d’information (CUa)

La présente convention couvre les demandes de modification, de prorogation et de transfert de toutes les décisions listées ci-dessus et des actes ou courriers qui s’y réfèrent.

- ☒ Avis du Maire recueilli par le préfet lorsque l’autorisation de travaux, de constructions ou d’installations est délivrée par le préfet au titre de l’article L422-2 du Code de l’urbanisme.

b) Contrôle de la conformité des travaux (récolement)

Le Service d’instruction ADS assure l’instruction relative au contrôle de conformité des travaux (récolement) dans les cas suivants :

- Cas visés à l'article R462-7 du Code de l'urbanisme où le récolement est obligatoire ;
- Sur demande expresse, délivrance des attestations de non-contestation de la DAACT ;
- Cas de non-respect pressenti de l'autorisation d'urbanisme ;
- En cas de contrôle aléatoire ou sur demande du Maire.

Article 3 – Missions de la Commune et responsabilité du Maire

Pour tous les actes et autorisations relatifs à l'occupation des sols relevant de sa compétence et entrant dans le cadre de la présente convention, la Commune assure les missions suivantes :

AU DÉPÔT DES DOSSIERS

- Vérifie la procédure retenue par le pétitionnaire : si elle est erronée, elle invite le pétitionnaire à déposer un autre dossier ;
- Affecte un numéro d'enregistrement et délivre un récépissé au pétitionnaire ;
- Procède à l'affichage en mairie d'un avis du dépôt de la demande de permis ou de la déclaration, avant la fin du délai des 15 jours suivant la date de dépôt et pendant toute la durée de l'instruction ;
- Transmet au contrôle de légalité de la Préfecture, dans la semaine qui suit le dépôt, un exemplaire de la demande ;
- Transmet, si nécessaire, avant la fin de la semaine qui suit le dépôt, un exemplaire de la demande à l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) à l'architecte des bâtiments de France (ABF) ;
- Informe le Service d'instruction ADS de la date des transmissions précitées ;
- Transmet, sous un délai de 8 jours suivant le dépôt, les dossiers au Service d'instruction ADS pour instruction.

À L'INSTRUCTION

- Transmet immédiatement au Service d'instruction ADS l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France dans le cas où elle en serait destinataire ;
- Communique au Service d'instruction ADS tous les éléments en sa possession nécessaires à l'instruction.

À LA DÉCISION

- Notifie la décision au pétitionnaire avant la fin du délai d'instruction et simultanément, la Commune informe le Service d'instruction ADS de cette notification en enregistrant la date de décision et en intégrant l'arrêté dans le logiciel métier ;
- Transmet la décision au préfet en application des articles L2131-1 et L2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la transmission des actes des collectivités territoriales au contrôle de légalité ;
- Transmets la décision et le dossier CERFA à la Direction Générale des Finances Publiques, en charge du recouvrement des taxes et des participations d'urbanisme.

POST-DÉCISION

- Transmet au Service d’instruction ADS dans les 8 jours suivant réception en mairie, la Déclaration d’Ouverture de Chantier (DOC) adressée par le demandeur.

Dans le cadre du contrôle de la conformité des travaux, la Commune :

- Transmet au Service d’instruction ADS dans les 8 jours suivant réception en mairie, la Déclaration Attestant l’Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) adressée par le demandeur ;
- Transmet au Service d’instruction ADS dans les 8 jours suivant réception en mairie la demande d’attestation de non contestation de la Déclaration Attestant l’Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) ;
- Met en demeure, si nécessaire, le maître d’ouvrage de déposer une demande modificative ou de mettre les travaux en conformité avec l’autorisation accordée.

Par ailleurs, la Commune informe le Service d’instruction ADS de toutes les décisions prises par elle concernant l’urbanisme et ayant une incidence sur le droit des sols : institution de taxes ou participation, modifications de taux, modifications ou révisions du document d’urbanisme applicable, et autres. Elle fournit au Service d’instruction ADS un exemplaire des documents concernés.

Article 4 – Missions du Service d’instruction ADS et responsabilité de Chartres Métropole

Le Service d’instruction ADS assure l’instruction technique et réglementaire des demandes et des actes relatifs à l’occupation des sols en application du Code de l’urbanisme, de l’examen de la recevabilité des demandes jusqu’à la rédaction d’un projet de décision soumis au Maire ; dans ce cadre, il procède :

EN PHASE INSTRUCTION

- A l’examen de la recevabilité du dossier ;
- A la transmission du dossier aux services de l’Etat si la demande d’urbanisme est concernée par l’article L422-2 du Code de l’urbanisme ;
- A la vérification du caractère complet du dossier ;
- A la signature de :
 - La notification de la liste des pièces manquantes ;
 - La notification des majorations et prolongations des délais d’instruction ;
 - Bordereaux de consultations des personnes publiques, services et commissions intéressés par le projet ;
 - Bordereaux de consultations facultatives des services compétents de Chartres Métropole en matière d’urbanisme, d’aménagement, de voirie, de réseaux, de déchets....
- A l’examen technique du dossier, notamment au regard des règles d’urbanisme applicables au terrain considéré ;
- Au recueil, si nécessaire, des accords, des avis ou des décisions des personnes publiques, des services ou des commissions intéressées par le projet tels que prévus par les lois ou règlements ;

- A la notification au pétitionnaire de la liste des pièces manquantes, de la majoration ou de la prolongation du délai d'instruction, avant la fin du 1^{er} mois qui suit le dépôt du dossier en mairie.

EN PHASE DE DÉCISION

- A la rédaction d'un projet de décision tenant compte de la demande déposée, de l'ensemble des règles d'urbanisme applicables et des avis recueillis ;
- A la transmission de cette proposition au Maire, accompagnée le cas échéant d'une notice explicative, au plus tard 5 jours avant la date limite de notification de la décision.

A LA PHASE POST-DÉCISION

Après réception de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux, le service instructeur :

- Préalablement à tout récolement, informe de sa visite le bénéficiaire du permis ou de la décision de non-opposition à la déclaration préalable ;
- Réalise le récolement conformément au champ d'application défini par la présente convention ;
- Rédige le projet de décision relatif à l'attestation de conformité.

Article 5 - Transmission des documents d'urbanisme

La Commune doit fournir au Service d'instruction ADS au moins 1 exemplaire complet (version papier et version numérique si elle existe) de tous les documents d'urbanisme nécessaires à l'instruction des demandes d'autorisation et des actes relatifs à l'occupation des sols du territoire de la Commune, en application du Code de l'urbanisme :

- **Plan Local d'Urbanisme,**

La Commune s'engage à communiquer au Service d'instruction ADS tout document ou information ayant une incidence sur la réglementation applicable à l'occupation des sols du territoire de la Commune (institution de taxes ou de participations, institutions de périmètres particuliers, etc.).

Article 6 – Situation des agents exerçant leurs fonctions au sein du service d'instruction ADS

Les agents du Service d'instruction ADS, service commun géré par Chartres Métropole, demeurent employés par la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs. Ils sont placés sous l'autorité fonctionnelle du Président de Chartres Métropole.

Ils effectuent leur mission pour le compte de la Commune bénéficiaire du Service d'instruction ADS selon les modalités prévues par la présente convention.

Article 7– Communication et relations entre le Service d'instruction ADS et la Commune

Le Maire de la Commune adresse directement au chef du Service d'instruction ADS toute instruction nécessaire à l'exécution des tâches et des missions qu'il confie audit service. Le chef de service contrôle l'exécution de celles-ci.

Le Service d’instruction ADS informe le Maire de toute difficulté rencontrée lors de l’instruction. De manière générale, la Commune et le Service d’instruction ADS s’engagent l’un envers l’autre à communiquer tout élément ou difficulté ayant, même de manière indirecte, une incidence sur l’instruction ou le sens de la décision du Maire à intervenir.

Article 7 – Modalités des échanges entre les parties

Les transmissions et échanges par voie électronique sont privilégiés entre la Commune, le Service d’instruction ADS et les personnes publiques, services ou commissions consultés dans le cadre de l’instruction.

Les échanges par voie électronique se font par boîte de courrier électronique à l’adresse suivante :

adssecteur1@agglo-ville.chartres.fr

Article 8 – Délégation de signature pour les actes d’instruction

Pour l’instruction des demandes et des actes prévus à la présente convention et confiée au Service d’instruction ADS, le Maire donne, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature au chef et aux agents du Service d’instruction ADS chargés de l’instruction des demandes, conformément à l’article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l’article L423-1 du Code de l’urbanisme.

Cette délégation de signature concerne exclusivement les actes d’instruction, dont notamment la notification et l’envoi :

- Des courriers de majoration du délai d’instruction ;
- Des courriers d’incomplet (demandes de pièces complémentaires) ;
- Des bordereaux des demandes d’avis auprès des services consultés.

Cet arrêté portant délégation de signature du Maire de la Commune doit être transmis au plus tard avec le premier dossier confié au Service d’instruction ADS.

La Commune est systématiquement informée par courriel et par l’intermédiaire du logiciel métier *Clicmap* des actes signés par les agents du Service d’instruction ADS en vertu de cette délégation.

Article 9 – Classement et archivage

L’intégralité des pièces constitutives des dossiers se rapportant aux autorisations et actes relatifs à l’occupation des sols instruits par le Service d’instruction ADS est annuellement restituée à la Commune pour être classée et archivée en mairie.

En cas de résiliation de la présente convention, les dossiers précités sont restitués à la Commune dans un délai de deux mois à compter de la prise d’effet de la résiliation.

Article 10 – Contentieux administratifs et infractions pénales

a) Contentieux administratifs

Il appartient à la Commune de répondre aux recours. Le Service d’instruction ADS est informé par la Commune des recours gracieux et contentieux portant sur les autorisations d’urbanisme.

À la demande de la Commune, le Service d'instruction ADS peut apporter, dans la limite de ses compétences, son concours à la Commune pour l'instruction des recours gracieux introduits par des personnes privées ou publiques autres que Chartres Métropole, portant sur les autorisations ou actes visés à l'article 2.

Ce concours pourra prendre la forme de conseils, notes explicatives ou de projets de rédaction de courrier.

Toutefois, le Service d'instruction ADS n'est pas tenu à ce concours lorsque la décision contestée est différente en tout ou partie de la proposition faite par le service instructeur et, d'une manière générale, en cas d'incompatibilité avec une mission qu'il assure déjà.

En cas de recours contentieux, la Commune fera son affaire de la sollicitation d'un avocat dont les frais resteront à sa charge. Le Service d'instruction ADS apportera tout élément pertinent en sa possession nécessaire pour assurer la défense de la décision et des intérêts de la Commune, sauf dans le cas où la proposition de décision faite par le service instructeur n'aura pas été en tout ou partie suivie par le Maire.

b) Infractions pénales

À la demande de la Commune, le Service d'instruction ADS peut lui porter assistance dans le déroulement de la procédure pénale visée aux articles L480-1 et suivants du Code de l'urbanisme, notamment pour la constatation des infractions à la réglementation relative aux autorisations et actes dont l'instruction lui a été confiée.

Les dispositions du présent article ne sont valables que pour les dossiers instruits par le Service d'instruction ADS pendant la période de validité de la présente convention.

Article 11 – Responsabilités

Dans le cadre du Service d'instruction ADS, les agents de Chartres Métropole agissent sous l'autorité du Maire lorsqu'ils instruisent un acte ou une autorisation pour le compte de la Commune. De ce fait la responsabilité de la Commune vis à vis des demandeurs ou des tiers reste pleine et entière

La Commune et son assureur s'engagent à ne pas appeler Chartres Métropole en garantie et à ne pas engager d'action récursoire pour tout litige, sauf en cas d'inexécution par Chartres Métropole des obligations prévues par la présente convention.

En tout état de cause la responsabilité de Chartres Métropole ne pourra être recherchée lorsque la décision proposée par le Service d'instruction ADS ne sera pas en tout ou partie suivie par le Maire.

Article 12 – Dispositions financières

Le recours par la Commune bénéficiaire au Service d'instruction ADS géré par Chartres Métropole ne donne pas lieu à rémunération.

La Commune bénéficiaire et Chartres Métropole gestionnaire assument les charges de fonctionnement liées à leurs obligations réciproques. Notamment, les frais d'affranchissement des courriers envoyés par le Maire aux pétitionnaires sont à la charge de la Commune et toutes les dépenses d'affranchissement générées par les courriers envoyés par le Service d'instruction ADS sont à la charge de Chartres Métropole.

Article 13 – Protection des données personnelles

Les présentes clauses ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le sous-traitant (la Communauté d'Agglomération) s'engage à effectuer pour le compte du responsable de traitement (la Commune) les opérations de traitement de données à caractère personnel définies ci-après.

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

Le sous-traitant traite les données **uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s)** qui fait/font l'objet du contrat.

Il traite les données **conformément aux instructions du présent contrat** du responsable de traitement. Si le sous-traitant considère qu'une de ces instructions constitue une violation du règlement européen sur la protection des données ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des Etats membres relative à la protection des données, il en **informe immédiatement** le responsable de traitement. En outre, si le sous-traitant est tenu de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'Etat membre auquel il est soumis, il doit informer le responsable du traitement de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public.

Le sous-traitant s'engage à prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques en cours d'exécution du contrat; à ne pas faire de copie ni utiliser des documents et supports d'informations confiés, à l'exception de celles nécessaires pour les besoins de l'exécution de la prestation de maintenance; à ne pas divulguer ces documents ou informations à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales; et en fin de contrat.

Il veille à ce que les **personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel** en vertu du présent contrat :

- S'engagent à respecter la **confidentialité** ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité.
- Reçoivent la **formation** nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel.

Le sous-traitant évalue les risques inhérents au traitement et s'engage à prendre toutes les mesures techniques et organisationnelles garantissant un niveau de sécurité adapté au risque. Le sous-traitant déclare **tenir par écrit un registre** de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du responsable de traitement.

Il appartient au responsable de traitement de fournir l'information aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte des données.

Le sous-traitant doit aider le responsable de traitement à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

Le sous-traitant notifie sans délai au responsable de traitement toute violation de données à caractère personnel après en avoir pris connaissance et par le moyen suivant mail à dpo@agglo-ville.chartres.fr ou par téléphone à la Direction des Systèmes d'Information au 02.37.88.44.21. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au responsable de traitement, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

La notification contient au moins :

- ✓ La description de la nature de la violation de données à caractère personnel y compris, si possible, les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées par la violation et les catégories et le nombre approximatif d'enregistrements de données à caractère personnel concernés ;
- ✓ Le nom et les coordonnées du délégué à la protection des données du sous-traitant ou d'un autre point de contact auprès duquel des informations supplémentaires peuvent être obtenues ;
- ✓ La description des conséquences probables de la violation de données à caractère personnel ;
- ✓ La description des mesures prises ou que le responsable du traitement propose de prendre pour remédier à la violation de données à caractère personnel, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.
- ✓ Le sous-traitant peut prendre, en cas d'urgence avérée, des mesures correctives, et notamment la suspension du service d'hébergement afin de mettre fin à la violation et à ses éventuelles conséquences sans préjudices sur les contrats conclus antérieurement et/ou postérieurement concernant le Service.

Si, et dans la mesure où il n'est pas possible de fournir toutes ces informations en même temps, les informations peuvent être communiquées de manière échelonnée sans retard indu.

Seul le responsable de traitement communique la violation de données à caractère personnel à la personne concernée dans les meilleurs délais, lorsque cette violation est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés d'une personne physique.

Au terme de la prestation de services relatifs au traitement de ces données, le sous-traitant s'engage à :

☒ Renvoyer annuellement au responsable de traitement toutes les données à caractère personnel traitées au cours de l'année écoulée.

Le renvoi doit s'accompagner de la destruction de toutes les copies existantes dans les systèmes d'information du sous-traitant. Une fois détruites, le sous-traitant doit justifier par écrit de la destruction sauf pour la sauvegarde de ses propres droits et le respect de ses obligations légales et contractuelles.

Le délégué à la protection des données de Chartres Métropole

Nom : DEMAY

Prénom : Johan

Adresse mail principale : dpo@agglo-ville.chartres.fr

Téléphone : 02.37.23.40.00

Fonction : Responsable Sécurité des Systèmes d'Information

Délégué à la protection des données : Interne

En cas de modification ultérieure de l'identité et/ou des coordonnées de l'interlocuteur susvisé, le responsable de traitement en informe le sous-traitant sans délai.

A défaut d'avoir désigné un délégué à la protection des données, le responsable de traitement (la Commune) communique l'identité et les coordonnées de toute autre personne habilitée à traiter des questions relatives à la collecte et au traitement de données à caractère personnel.

Article 14 – Durée

La présente convention entre en vigueur à compter de la date de sa notification.

Elle est conclue pour une durée allant de sa date d'entrée en vigueur jusqu'au dernier jour du sixième mois suivant le premier renouvellement général du Conseil Municipal de la Commune consécutif à l'entrée en vigueur de la présente convention.

La présente convention pourra être renouvelée par accord exprès des parties.

Article 15 – Modification

Toute modification du contenu de la présente convention fait l'objet d'un avenant conclut dans les mêmes formes et conditions que la présente convention.

Article 16 – Résiliation

Chaque partie signataire a la possibilité de mettre fin à la présente convention à tout moment, sans avoir à justifier le motif, dans les mêmes formes ayant présidé à sa conclusion, sans que cette résiliation ne donne alors lieu à aucune indemnité de part et d'autre.

La décision de résiliation doit être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans le respect d'un préavis de trois mois avant l'entrée en vigueur de cette résiliation.

La présente convention est résiliée de plein droit en cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations ou aux dispositions de la présente convention, non dû à un cas de force majeure telle que définie dans le code civil. La résiliation prend alors effet dans un délai d'un mois après mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Le Service d'instruction ADS conserve l'instruction des demandes déposées jusqu'à la date d'expiration du délai de préavis et la prise d'effet de la résiliation.

Article 17 – Recours et règlement des litiges

Toute réclamation de l'une ou l'autre des parties relatives à l'exécution de la présente convention doit être adressée à la partie mise en cause par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Pour tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour trouver un accord amiable préalablement à tout recours contentieux. À défaut d'accord amiable, le litige est alors soumis au Tribunal administratif d'Orléans.

Fait à Chartres, le

La Communauté d'Agglomération Chartres Métropole,
gestionnaire du Service commun d'instruction,
Le Président de Chartres Métropole,

La Commune de Lèves,
bénéficiaire du Service commun d'instruction,
Le Maire de Lèves,

Ladislav VERGNE

Rémi MARTIAL

- Déclarations préalables,
- Certificats d'urbanisme d'information (CUa),
- Certificats d'urbanisme opérationnels (CUB),

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de Chartres Métropole,

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
En mairie le 23 juin 2026*

Le Maire,



Rémi MARTIAL



La secrétaire de séance,

Liliane GAIDET



DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
Arrondissement de CHARTRES
Canton de CHARTRES 3

COMMUNE DE LEVES

Délibération n° 35/26

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LEVES

L'an deux mille vingt-six, le LUNDI 22 JUIN le Conseil Municipal de la Commune de LEVES, légalement convoqué par Monsieur Rémi MARTIAL, Maire, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, salle du conseil municipal.

Date de convocation : 16 juin 2026

Présents : M. MARTIAL, M. LE CALVE, Mme FERREIRA, Mme AUGÉ-DERUSSIT, M. LECOINTRE, M. HOUVET, Mme PALLUEL, Mme MOREAU, M. PICHÉREAU, Mme DAVID, M. JEROME, M. de SOYE, Mme DELACHAUME, Mme GAIDET, M. GOISQUE, M. LOIRE, Mme DEGUINE-BAUDRIN, Mme LEGRAND, Mme LABAN, M. LALANDE VILLEMEN, Mme DREANO, M. BONNEFOND, Mme VELLA, M. ZOUHARI BOULLAY, M. BÉUF, Mme MARCHAND M. BENOIT.

Absents excusés :

M. GILLET,TA,
Mme VUARNESSON.

Pouvoirs :

M. GILLET,TA donne pouvoir à M. JEROME,
Mme VUARNESSON donne pouvoir à MARCHAND.

La séance ouverte, Mme GAIDET a été désignée secrétaire de séance.

Exercice 2026 - Attribution de subventions de fonctionnement et exceptionnelle

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la ville de Lèves apporte un soutien financier par le versement de subventions de fonctionnement et de subvention exceptionnelle aux associations pour l'organisation d'actions ponctuelles.

Après examen des demandes déposées par les associations « Union Locale des Anciens Combattants » et « Judo Club », monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer le versement des subventions, pour l'exercice 2026 comme suit :

- Subvention de fonctionnement : 900 euros,
- Subvention exceptionnelle pour un montant de 1 200 euros pour la prise en charge du transport de l'échange sportif avec un club du limousin.

Le soutien financier à titre exceptionnel sera versé sur justificatifs.

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

COMMUNE DE LEVES

Délibération n° 36/26

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LEVES

L'an deux mille vingt-six, le LUNDI 22 JUIN le Conseil Municipal de la Commune de LEVES, légalement convoqué par Monsieur Rémi MARTIAL, Maire, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, salle du conseil municipal.

Date de convocation : 16 juin 2026

Présents : M. MARTIAL, M. LE CALVE, Mme FERREIRA, Mme AUGÉ-DERUSSIT, M. LECOINTRE, M. HOUVET, Mme PALLUEL, Mme MOREAU, M. PICHÉREAU, Mme DAVID, M. JEROME, M. de SOYE, Mme DELACHAUME, Mme GAIDET, M. GOISQUE, M. LOIRE, Mme DEGUINE-BAUDRIN, Mme LEGRAND, Mme LABAN, M. LALANDE VILLEMEN, Mme DREANO, M. BONNEFOND, Mme VELLA, M. ZOUHARI BOULLAY, M. BÉUF, Mme MARCHAND M. BENOIT.

Absents excusés :

M. GILLETTA,
Mme VUARNESSON.

Pouvoirs :

M. GILLETTA donne pouvoir à M. JEROME,
Mme VUARNESSON donne pouvoir à MARCHAND.

La séance ouverte, Mme GAIDET a été désignée secrétaire de séance.

Demande de subvention à la Fédération Française de Football « dispositif Fonds d'aide au Football Amateur (FAFA) »

La ville de Lèves sollicite au taux le plus élevé une subvention à la Fédération Française de Football (FFF) dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA).

En effet, il est nécessaire de procéder à la mise en conformité de l'éclairage du terrain de football « Claude Piau » par l'installation de projecteurs LED pour un classement fédéral du club lévois.

La subvention porte sur la dépose de 14 projecteurs et la pose de 10 projecteurs LED.

Le coût de l'intervention s'élève à 31 872, 00 euros HT soit 38 246,40 euros TTC.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le règlement de la Fédération Française de Football (FAFA),

CONSIDERANT que cet investissement peut être financé au titre des installations sportives notamment sur le volet « mise en conformité d'un éclairage pour un classement fédéral »,

COMMUNE DE LEVES

Délibération n° 37/26

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LEVES

L'an deux mille vingt-six, le LUNDI 22 JUIN le Conseil Municipal de la Commune de LEVES, légalement convoqué par Monsieur Rémi MARTIAL, Maire, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, salle du conseil municipal.

Date de convocation : 16 juin 2026

Présents : M. MARTIAL, M. LE CALVE, Mme FERREIRA, Mme AUGÉ-DERUSSIT, M. LECOINTRE, M. HOUVET, Mme PALLUEL, Mme MOREAU, M. PICHÉREAU, Mme DAVID, M. JEROME, M. de SOYE, Mme DELACHAUME, Mme GAIDET, M. GOISQUE, M. LOIRE, Mme DEGUINE-BAUDRIN, Mme LEGRAND, Mme LABAN, M. LALANDE VILLEMINE, Mme DREANO, M. BONNEFOND, Mme VELLA, M. ZOUHARI BOULLAY, M. BŒUF, Mme MARCHAND M. BENOIT.

Absents excusés :

M. GILLETTA,
Mme VUARNESSON.

Pouvoirs :

M. GILLETTA donne pouvoir à M. JEROME,
Mme VUARNESSON donne pouvoir à MARCHAND.

La séance ouverte, Mme GAIDET a été désignée secrétaire de séance.

Fixation d'un tarif d'enlèvement de dépôts sauvages réalisés sur le territoire communal
--

Par délibération n°06/18, le Conseil municipal, lors de sa séance du 19 février 2018 avait fixé un tarif de 150 euros pour tout dépôts sauvages d'ordures ménagères ou assimilé sur le territoire communal.

Toutefois, il s'avère que l'enlèvement de certains déchets nécessite un traitement particulier du fait de leur composition à savoir :

- Les matériaux de construction,
- Les appareils électro ménagers,
- Les pièces automobiles et pneumatiques.

Aussi, il est proposé d'instaurer un tarif à 500 euros correspondant au coût de l'enlèvement de ces déchets spécifiques.

Dès lors que l'auteur du dépôt sera identifié, le contrevenant sera informé de la facturation du coût engendré par l'enlèvement, un titre de recettes sera émis à cet effet.

S'agissant des autres dépôts sauvages, le montant fixé par délibération n° 06/18 est maintenu.

VU le code de la santé publique,

COMMUNE DE LEVES

Délibération n° 38/26

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LEVES

L'an deux mille vingt-six, le LUNDI 22 JUIN le Conseil Municipal de la Commune de LEVES, légalement convoqué par Monsieur Rémi MARTIAL, Maire, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, salle du conseil municipal.

Date de convocation : 16 juin 2026

Présents : M. MARTIAL, M. LE CALVE, Mme FERREIRA, Mme AUGÉ-DERUSSIT, M. LECOINTRE, M. HOUVET, Mme PALLUEL, Mme MOREAU, M. PICHEREAU, Mme DAVID, M. JEROME, M. de SOYE, Mme DELACHAUME, Mme GAIDET, M. GOISQUE, M. LOIRE, Mme DEGUINE-BAUDRIN, Mme LEGRAND, Mme LABAN, M. LALANDE VILLEMEN, Mme DREANO, M. BONNEFOND, Mme VELLA, M. ZOUHARI BOULLAY, M. BŒUF, Mme MARCHAND M. BENOIT.

Absents excusés :

M. GILLETTA,
Mme VUARNESSON.

Pouvoirs :

M. GILLETTA donne pouvoir à M. JEROME,
Mme VUARNESSON donne pouvoir à MARCHAND.

La séance ouverte, Mme GAIDET a été désignée secrétaire de séance.

Personnel communal – Création et suppressions de poste

Lors de la séance du Conseil municipal du 30 mars 2026, il a été procédé, par délibération n° 21/2026 à des créations de postes rendues nécessaires dans le cadre d'avancements de grade et de l'évolution de l'organisation des services.

Il convient aujourd'hui de procéder aux suppressions correspondantes suivantes :

Culturelle	Nombre	Grade	Suppression
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe (activité accessoire)	1	B	3h33
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	B	1h30
Animation			
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	2	C	35h

**Convention de service commun d’instruction des demandes
d’autorisation, des déclarations préalables et des actes relatifs à
l’occupation du sol
entre
la Communauté d’Agglomération Chartres Métropole
et
la Commune de Lèves**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La communauté d’Agglomération de Chartres Métropole, représentée par son Président, Monsieur Ladislas VERGNE, dûment habilité en vertu de la délibération du Conseil Communautaire n° CC 2026/022 du 24 avril 2026,

Ci-après dénommée : « Chartres Métropole ».

D’une part,

Et :

La Commune de Lèves, représentée par son Maire, Monsieur Rémi MARTIAL, dûment habilité en vertu de la délibération du Conseil Municipal n° 2026-XX du XX juin 2026,

Ci-après dénommée : « la Commune »,

D’autre part,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l’article L5211-4-2 permettant à un EPCI à fiscalité propre et une ou plusieurs communes de se doter, en dehors des compétences transférées et par convention, de services communs chargés de l’exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles ;

Vu le Code de l’urbanisme, notamment les articles L410-1 et L422-1 et suivants définissant le Maire comme l’autorité compétente pour délivrer, au nom de la commune, les autorisations et les actes relatifs à l’occupation du sol ;

Vu l’article L422-8 du Code de l’urbanisme, supprimant la mise à disposition gratuite des services d’instruction de l’État pour toutes communes compétentes appartenant à des communautés de 10 000 habitants et plus ;

Vu les articles R410-5 et R423-15 du Code de l’urbanisme autorisant la commune à confier, par convention, l’instruction de tout ou partie des demandes de permis ou de certificats d’urbanisme et des déclarations préalables à un EPCI ;

Vu les statuts de la Communauté d’Agglomération Chartres Métropole ;

COMMUNE DE LEVES

Délibération n° 39/26

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LEVES

L'an deux mille vingt-six, le LUNDI 22 JUIN le Conseil Municipal de la Commune de LEVES, légalement convoqué par Monsieur Rémi MARTIAL, Maire, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, salle du conseil municipal.

Date de convocation : 16 juin 2026

Présents : M. MARTIAL, M. LE CALVE, Mme FERREIRA, Mme AUGÉ-DERUSSIT, M. LECOINTRE, M. HOUVET, Mme PALLUEL, Mme MOREAU, M. PICHÉREAU, Mme DAVID, M. JEROME, M. de SOYE, Mme DELACHAUME, Mme GAIDET, M. GOISQUE, M. LOIRE, Mme DEGUINE-BAUDRIN, Mme LEGRAND, Mme LABAN, M. LALANDE VILLEMEN, Mme DREANO, M. BONNEFOND, Mme VELLA, M. ZOUHARI BOULLAY, M. BŒUF, Mme MARCHAND M. BENOIT.

Absents excusés :

M. GILLETTA,
Mme VUARNESSON.

Pouvoirs :

M. GILLETTA donne pouvoir à M. JEROME,
Mme VUARNESSON donne pouvoir à MARCHAND.

La séance ouverte, Mme GAIDET a été désignée secrétaire de séance.

Chartres métropole - Convention de service commun d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme - Annexes
--

Le Conseil Communautaire par délibération du 15 mars 2015 a approuvé la convention cadre fixant les modalités de fonctionnement du service d'instruction ADS et de décrire les missions et tâches.

Par délibération 48/2021, le Conseil municipal, lors de sa séance du 7 juin 2021 avait approuvé la convention cadre de service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme : instruction des permis de construire, permis de démolir, autorisation d'aménagement et certificats d'urbanisme opérationnels et informatifs.

Cette convention, conclue pour une durée allant de sa date d'entrée en vigueur jusqu'au dernier jour du sixième mois suivant le premier renouvellement général du Conseil Municipal, soit jusqu'au 30/09/2026, a pour objet de fixer les modalités de fonctionnement du service instruction des autorisations du droit des sols au profit de la commune pour l'instruction de tout ou partie des autorisations et des actes relatifs à l'occupation des sols, en application du Code de l'urbanisme et notamment de ses articles L410-1 et L422-1, à l'exclusion des autorisations relevant de l'autorité de l'Etat.

Il est proposé de confier au service commun d'instruction de Chartres Métropole les dossiers suivants :

- Permis d'aménager,
- Permis de construire,
- Permis de démolir,

**Convention de service commun d’instruction
des demandes d’enseignes, préenseignes et publicité
entre
la Communauté d’agglomération Chartres Métropole
et
la Commune de Lèves**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Communauté d’Agglomération de Chartres Métropole, représentée par son Président, Monsieur Ladislas VERGNE, dûment habilité en vertu de la délibération du Conseil Communautaire n° CC 2026/022 du 24 avril 2026,

Ci-après dénommée : « Chartres Métropole ».

D’une part,

Et :

La Commune de Lèves, représentée par son Maire, Monsieur Rémi MARTIAL, dûment habilité en vertu de la délibération du Conseil Municipal n° 2026-XX du XX juin 2026,

Ci-après dénommée : « la Commune »,

D’autre part,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-4-2 permettant à un EPCI à fiscalité propre et une ou plusieurs communes de se doter, en dehors des compétences transférées et par convention, de services communs chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles ;

Vu l'article L. 581-18 du Code de l'environnement qui dispose que les enseignes permanentes situées sur les immeubles et dans les lieux mentionnés aux articles L. 581-4 et L. 581-8 du même code, celles situées sur le territoire d'une commune couverte par un Règlement local de publicité et d'autres dispositifs particuliers doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable ;

Vu l'article R. 581-17 du Code de l'environnement précise que les enseignes temporaires sont soumises à autorisation lorsqu'elles sont installées sur un immeuble ou dans un lieu mentionné à l'article L. 581-4 du code du même code ou lorsqu'elles sont scellées au sol ou installées dans un lieu mentionné à l'article L. 581-8 du même code ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Chartres Métropole n°CC2024/040 du 30 mai 2024 créant, hors compétence transférée, un service commun, géré par Chartres Métropole, chargé de l'instruction des demandes d'enseigne et approuvant la convention cadre de service commun d'instruction des demandes d'autorisation et des déclarations préalables relatifs à l'installation d'enseignes et de publicités entre Chartres Métropole et les communes volontaires ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Lèves n° 2026-XX du XX/XX/2026 confiant l'instruction des demandes d'autorisation et des actes et des déclarations préalables relatives à l'installation d'enseignes et de publicité au service commun dédié, géré par Chartres Métropole ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole du XX juin 2026 ;

PREAMBULE

Les compétences en matière de police de la publicité étaient initialement partagées entre le préfet de département et les maires des communes. Traditionnellement, seules les communes couvertes par un Règlement local de publicité pouvaient instruire et arrêter les demandes d'enseignes. Le maire de ces dernières était l'autorité titulaire de la compétence en la matière. Pour les autres communes, celles dépourvues de Règlement local de publicité, la compétence revenait au préfet de département. Une dualité existait donc en fonction du fait que la commune se soit dotée d'un tel Règlement.

La loi Climat et Résilience intervenue le 24 août 2021 prévoit de renforcer le rôle dévolu aux élus locaux dans le cadre de vie des administrés, cette loi institue donc la décentralisation de la police de la publicité. En application de cette loi, les maires seront compétents pour assurer la police de la publicité sur le territoire de leur commune, que cette dernière dispose ou non d'un Règlement local de publicité.

Dans un souci de continuité de ce service pour ses communes membres intéressées, et conformément aux dispositions de l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole a proposé, indépendamment des compétences transférées, la création d'un service commun, ci-après dénommé « service d'instruction des publicités » ou « SIP »,

géré par Chartres Métropole et chargé de l’instruction réglementaire des demandes d’autorisation d’enseignes et de déclarations préalables relatifs à l’installation de dispositifs de publicité.

L’objectif du Service d’instruction des publicités est de faciliter, pour les communes membres volontaires, l’exercice de cette mission opérationnelle d’instruction des demandes relatives aux enseignes et autres dispositifs de publicité par la rationalisation des moyens nécessaires à l’accomplissement de cette mission et par la mutualisation des compétences, permettant une expertise technique solide et garantissant la sécurité juridique.

La création du Service d’instruction des publicités n’emporte pas transfert de compétence, le maire demeurant l’autorité compétente en matière de police de la publicité conformément à l’article L. 581-3-1 du Code de l’environnement.

Considérant qu’il convient de définir les modalités de fonctionnement du Service d’instruction des publicités entre Chartres Métropole, gestionnaire et la **commune de Lèves**, bénéficiaire.

CECI ETANT EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de fonctionnement du Service d’instruction des publicités, service commun géré par Chartres Métropole, chargé de l’instruction réglementaire des demandes d’autorisation d’enseignes et des déclarations préalables relatives à l’installation de dispositifs de publicité conformément aux articles L. 581-18 et suivants du Code de l’environnement.

Article 2 – Champ d’application

La présente convention porte sur l’instruction des demandes d’autorisation et des actes listés à l’article 2.1, déposés durant sa période de validité et relevant de la compétence de la Commune en application du Code de l’environnement.

La présente convention porte sur l’ensemble de la procédure d’instruction, à compter de la transmission de la demande au Service d’instruction des publicités par la Commune jusqu’à l’envoi à la Commune par le Service d’instruction d’un projet de décision.

Elle comprend également une assistance juridique, hors recours contentieux, tels que définis dans les dispositions de la présente convention.

Elle exclut expressément le contrôle de la conformité des dispositifs de publicité installés par rapport à l’autorisation accordée.

Conformément à l’article L. 581-3-1 du Code de l’environnement, la mission d’instruction réalisée par le Service d’instruction des publicités est faite au nom et sous l’autorité du Maire de la Commune, qui délègue son pouvoir en la matière audit service.

Article 2.1 – Autorisation et actes dont le service d’instruction des publicités assure l’instruction

La Commune de Lèves charge le Service d’instruction des publicités de l’instruction des demandes d’autorisation et des actes suivants :

 Demande d’autorisation préalable d’enseigne :

- Dispositifs muraux
- Dispositifs scellés au sol ou installés directement sur le sol

- Dispositifs de petit format intégrés à des devantures commerciales
- Mobiliers urbains supportant de la publicité

 Déclaration préalable :

- Enseignes
- Enseignes à faisceau laser
- Enseignes temporaires
- Bâches
- Dispositifs de dimension exceptionnelle
- Publicités lumineuses
- Mobilier urbain supportant de la publicité lumineuse

Article 2.2 – Contrôle de la conformité du dispositif de publicité

Il revient à la commune de procéder au contrôle règlementaire de la conformité du dispositif de publicité installé par rapport à l'autorisation accordée ou la déclaration préalable formulée. Il en va de même pour les dispositifs de publicité installés sans autorisation préalable.

En application des articles L. 581-26 et suivants du Code de l'environnement, le constat d'une publicité, d'une enseigne ou d'une préenseigne irrégulière donne lieu à des mesures de sanction qui relève et reste dans le giron de la Commune.

Article 3 – Missions de la commune et responsabilité du maire

Pour tous les actes et autorisations listés à l'article 2.1 de la présente convention relevant de sa compétence, la Commune assure les missions suivantes :

AU DEPOT DU DOSSIER :

- Vérifie la procédure retenue par le pétitionnaire : si elle est erronée, elle invite le pétitionnaire à déposer un autre dossier ;
- Affecte un numéro d'enregistrement et délivre un récépissé au pétitionnaire ;
- Transmet au contrôle de légalité de la Préfecture par voie dématérialisée, dans la semaine qui suit le dépôt, un exemplaire de la demande ;
- Transmet, si nécessaire, par voie dématérialisée avant la fin de la semaine qui suit le dépôt, un exemplaire de la demande à l'Unité Départementale d'Architecture et du Patrimoine d'Eure-et-Loir (UDAP) ;
- Informe le Service d'instruction des publicités de la date des transmissions précitées ;
- Informe, sous un délai de 5 jours suivant le dépôt, le Service d'instruction des publicités du dépôt des dossiers enregistrés dans le logiciel métier, pour instruction.

A L'INSTRUCTION

- Transmet immédiatement au Service d'instruction des publicités l'avis de l'Unité Départementale d'Architecture et du Patrimoine d'Eure-et-Loir dans le cas où elle en serait destinataire ;
- Communique au Service d'instruction des publicités tous les éléments en sa possession nécessaires à l'instruction.

A LA DECISION

- Notifie la décision au pétitionnaire avant la fin du délai d'instruction et simultanément, la Commune informe le Service d'instruction des publicités de cette notification en enregistrant la date de décision et en intégrant l'arrêté dans le logiciel métier ;
- Transmet la décision au préfet en application des articles L2131-1 et L2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la transmission des actes des collectivités territoriales au contrôle de légalité ;

Dans le cadre du contrôle de la conformité des installations dont est chargé la commune, il revient à cette dernière d'enclencher et suivre l'ensemble de la procédure, à savoir mettre en demeure, si nécessaire, le pétitionnaire de déposer une demande modificative ou de mettre les travaux en conformité avec l'autorisation accordée.

Par ailleurs, la Commune informe le Service d'instruction des publicités de toutes les décisions prises concernant le régime applicable sur son territoire regardant le droit des publicités et/ou ayant une incidence sur ce domaine. Elle fournit au Service d'instruction un exemplaire des documents concernés.

Article 4 – Missions du service d'instruction des publicités et responsabilités de Chartres Métropole

Le Service d'instruction des publicités assure l'instruction technique et réglementaire des demandes et des actes relatifs à l'installation de dispositifs de publicité, de l'examen de la recevabilité des demandes jusqu'à la rédaction d'un projet de décision soumis au Maire ; dans ce cadre, il procède :

EN PHASE INSTRUCTION

- A l'examen de la recevabilité du dossier ;
- A la vérification du caractère complet du dossier ;
- A la signature de :
 - La notification de la liste des pièces manquantes ;
 - La notification des consultations des personnes publiques, services et commissions intéressés par le projet ;
 - La notification des consultations facultatives des services compétents de Chartres métropole en matière de publicité, d'aménagement, de voirie, de réseaux, etc.
- A l'examen technique du dossier, notamment au regard des règles applicables au terrain considéré ;

l'environnement. En application de cette loi et, depuis le 1^{er} janvier 2024, les maires sont désormais compétents pour assurer la police de la publicité sur le territoire de leur commune, que cette dernière dispose ou non d'un Règlement Local de Publicité depuis le 1^{er} janvier 2024.

Les compétences en matière de police de la publicité étaient initialement partagées entre le Préfet du département et le Maire de la commune ; seules les communes couvertes par un Règlement Local de Publicité pouvaient instruire et arrêter les demandes d'enseignes. Chaque maire de ces communes était titulaire de la compétence en la matière. Pour les autres communes dépourvues de Règlement Local de Publicité, la compétence revenant au préfet de département.

Afin d'assurer une continuité de ce service pour ses communes intéressées, et conformément aux dispositions de l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole propose, indépendamment des compétences transférées, la création d'un service commun, ci-après dénommé « service d'instruction des publicités » ou « SIP » géré par Chartres Métropole et chargé de l'instruction réglementaire des demandes d'autorisation et de déclaration préalable relatives aux enseignes, pré-enseignes et dispositifs publicitaires.

L'objectif du service d'instruction des publicités est de faciliter, pour les communes membres volontaires, l'exercice de cette mission opérationnelle d'instruction des demandes par la rationalisation des moyens nécessaires à l'accomplissement de cette mission et par la mutualisation des compétences, permettant une expertise technique solide et garantissant la sécurité juridique.

A ce stade, il convient de préciser que la création du service d'instruction des publicités, dont la mise à disposition, se fera à titre gratuit, n'emporte pas transfert de compétence ; le maire demeurant l'autorité compétente en matière de police de la publicité conformément à l'article L-581-3-1 du Code de l'environnement.

Aujourd'hui, si le service d'instruction des demandes d'enseignes, préenseignes et publicités est commun à Chartres Métropole et à la ville de Chartres, il est nécessaire de conclure une nouvelle convention entre Chartres Métropole et ses communes membres pour l'utilisation de ce service commun d'instruction. Cette convention entrera en vigueur à compter de la date de signature entre les parties.

VU le Code général des collectivités territoriales

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la commune de Lèves au service commun d'instruction au sein de Chartres Métropole ayant pour mission l'instruction des demandes d'enseignes, préenseignes et publicités relatives au Code de l'environnement ;

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention cadre ayant pour objet de définir les conditions de mise à disposition du service commun d'instruction des publicités et de décrire les missions et tâches relevant de la commune et celles relevant du service commun ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

En mairie le 23 juin 2026

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Rémi MARTIAL



Liliane GAIDET

Certifié publié sur le site leves.fr le :

SOMMAIRE

I - INFORMATIONS ADMINISTRATIVES.....	3
I.1. OBJET DE LA CONCESSION.....	3
I.2. MISSION DU CONCESSIONNAIRE	3
I.3. MISSIONS DU CONCEDANT	4
I.4. DATE D'EFFET ET DUREE DU CONTRAT	5
I.5. MODE DE REMUNERATION DU CONCESSIONNAIRE	5
I.6. COCONTRACTANT SUPPORTANT LE RISQUE	5
I.7. GARANTIE DES EMPRUNTS	6
I.8. MODIFICATIONS APORTEES AU CONTRAT	6
II - FINANCEMENTS	7
II.1. EMPRUNTS.....	7
II.2. AVANCES DE TRESORERIE	7
II.3. PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE CONCEDANTE	7
II.4. AUTRES PARTICIPATIONS A L'OPERATION D'AMENAGEMENT	7
III - FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2024 ET PREVISIONS DE L'ANNEE 2025	8
III.1. CONTRAT COLLECTIVITE.....	8
III.2. EXERCICE DE PREROGATIVE DE PUISSANCE PUBLIQUE	8
III.3. PROCEDURES REGLEMENTAIRES ET D'URBANISME OPERATIONNEL	8
III.4. DEPENSES D'AMENAGEMENT	8
III.4.1. Etudes Préalables	8
III.4.2. Foncier	8
III.4.3. Archéologie	8
III.4.4. Travaux d'Aménagement Espaces publics	9
III.4.5. Travaux de Construction	9
III.4.6. Honoraires & Rémunération	9
III.4.7. Frais Annexes	9
III.4.8. Participation et fonds de concours	10
III.4.9. Frais financiers	10
III.4.10. Assurances	10
III.5. RECETTES D'AMENAGEMENT	10
III.5.1. Cessions Foncières.....	10
III.5.2. Cessions Immobilières.....	10
III.5.3. Aides publiques.....	10
III.5.4. Participations des constructeurs	11
III.5.5 Produits accessoires	11
IV - CONCLUSIONS.....	12
V - ANNEXES	13

I - INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

I.1. OBJET DE LA CONCESSION

Selon l'article 1 de la concession d'aménagement, les objectifs de la concession d'aménagement sont les suivants :

- concevoir un cœur de village qui « casse » la forte circulation ;
- donner une place aux piétons et cyclistes ;
- améliorer le stationnement ;
- permettre la création de terrasses ;
- mettre en valeur le Couasnon.

Cet aménagement comprend l'ensemble des travaux de voirie, de réseaux, d'espaces libres et d'installations diverses à réaliser pour répondre aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions à édifier à l'intérieur du périmètre de l'opération, ces travaux étant réalisés dans le cadre de la concession.

I.2. MISSION DU CONCESSIONNAIRE

Selon l'article 2 de la concession d'aménagement, les missions du concessionnaire sont les suivantes :

1) Acquérir la propriété, à l'amiable ou par voie de préemption ou d'expropriation, prendre à bail emphytéotique ou à construction, les biens immobiliers bâtis ou non bâtis, ainsi que les droits mobiliers compris dans le périmètre de l'opération, ainsi que ceux qui, situés en dehors de ce périmètre, sont nécessaires pour la réalisation des ouvrages inclus dans l'opération ;
Gérer les biens acquis et, le cas échéant, assurer le relogement des occupants de bonne foi, indemniser ou réinstaller les commerçants, artisans ou autres bénéficiaires de droits, les informer sur les différentes aides dont ils peuvent bénéficier ;

2) Procéder à toutes études opérationnelles nécessaires à la réalisation du projet, et notamment :

- le suivi du plan d'organisation spatiale de l'opération ;
- les études opérationnelles nécessaires à toutes les actions de démolition, d'aménagement et de construction ;
- la mise au point des actions de gestion urbaine, d'accompagnement et de suivi social ;
- toutes études qui permettront, en cours d'opération, de proposer toutes modifications de programme qui s'avèreraient opportunes, assortie des documents financiers prévisionnels correspondants ;
- par ailleurs, l'Aménageur pourra en tant que de besoin être associé aux études relatives à l'adaptation du Plan Local d'Urbanisme qui pourraient avoir à être menées par la Collectivité pour la mise en œuvre de l'opération d'aménagement, et si nécessaire, pourra procéder à des études spécifiques pour lui apporter des éléments utiles concernant le programme de l'opération sur le périmètre défini. ;

3) Démolir les bâtiments existants dont la démolition est nécessaire pour la réalisation de l'opération d'aménagement ;

4) Mettre en état et aménager les sols et réaliser les équipements d'infrastructures propres à l'opération destinés à être remis à la Collectivité, ou aux autres collectivités publiques ou groupement de collectivités intéressés, aux associations syndicales ou foncières, ainsi qu'aux concessionnaires de service public ;

5) De façon générale, réaliser tous les équipements concourant à l'opération globale d'aménagement, intégrés au programme de l'opération précisé en Annexe 2 de la présente convention, en conformité avec le bilan prévisionnel de l'opération figurant en annexe 3 ;

6) Céder les biens immobiliers bâtis ou non bâtis, les concéder ou les louer à leurs divers utilisateurs agréés par la Collectivité ; mettre en place des moyens efficaces pour assurer la commercialisation dans les meilleures conditions possibles ; organiser toute structure d'accueil et de conseil des acquéreurs potentiels ; préparer et signer tous les actes nécessaires ;

7) Assurer l'ensemble des tâches de conduite et de gestion de l'opération, et notamment :

- assurer la coordination des différents opérateurs intervenant pour la mise en œuvre des éléments du programme de l'opération ;
- assurer le suivi et la coordination de la réalisation des aménagements et équipements mis à la charge des bénéficiaires de cessions, locations, ou concessions d'usage des terrains aménagés ;
- assurer les tâches de communication, d'accueil des usagers et des habitants et d'animation de la zone, liée à la conduite de l'opération d'aménagement ;
- tenir constamment à jour, outre les documents comptables, des documents de gestion faisant apparaître les éventuelles difficultés et la situation de trésorerie ; négocier et contracter les moyens de financement les plus appropriés ;
- d'une manière générale, assurer l'ensemble des études, les tâches de gestion et la coordination indispensable pour la bonne fin de l'opération, et assurer en tout temps une complète information de la Collectivité concédante sur les conditions de déroulement de l'opération ;

Ces tâches pourront être modifiées et complétées par avenant au présent contrat pour tenir compte des évolutions apportées à l'opération d'aménagement.

I.3. MISSIONS DU CONCEDANT

Selon l'article 3 de la concession d'aménagement, le Concedant s'engage pour sa part à :

1) recueillir l'accord des collectivités ou groupements de collectivités ainsi que celui des concessionnaires de service public, destinataires des équipements publics visés au programme joint en Annexe 2 sur le principe de la réalisation de ces équipements, les modalités de leur incorporation dans leur patrimoine telles que définies à l'article 14 ci-après et, le cas échéant, sur leur participation au financement ;

2) s'assurer de l'obtention des autorisations administratives nécessaires à la réalisation de l'opération ;

3) soumettre à l'approbation de son organe délibérant les dossiers relatifs aux procédures d'urbanisme et procédures diverses, nécessaires à la réalisation de l'opération ;

4) céder à l'Aménageur les terrains dont elle est propriétaire et qui sont nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement ;

5) réaliser ou faire réaliser les équipements spécifiques à l'opération mentionnés à l'annexe 2, qui ne sont pas confiés à l'Aménageur dans le cadre de la présente concession d'aménagement. L'aménageur pourra demander à la collectivité concédante d'être consulté sur les avants projets

avant leur approbation par les autorités compétentes, ainsi que sur les délais de réalisation prévisionnels ;

6) en tant que de besoin, mettre en place les moyens nécessaires pour que soient versées à l'Aménageur les subventions attribuées par les partenaires publics de l'opération (Etat, Région, Département, etc.) affectées spécifiquement à des actions réalisées par l'Aménageur dans le cadre de la présente concession, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme et aux deux derniers alinéas de l'article L. 1523-2 du code général des collectivités territoriales ;

7) consulter le cas échéant l'Aménageur préalablement :

- à la conclusion d'une convention de projet urbain partenarial prévue à l'article L. 332-11-3 du code de l'urbanisme et mettant à la charge d'un ou de plusieurs propriétaires de terrains, d'un ou plusieurs aménageurs ou d'un ou plusieurs constructeurs une partie du coût de réalisation des équipements publics réalisés dans le cadre de l'opération d'aménagement ;

- à l'instauration d'un secteur de taxe d'aménagement à taux renforcé destiné à financer les équipements publics de l'opération d'aménagement ;

8) prononcer la clôture de l'opération dans l'année suivant l'achèvement de la mission de l'Aménageur.

I.4. DATE D'EFFET ET DUREE DU CONTRAT

Selon l'avenant 1 modifiant l'article 4 de la concession d'aménagement, la durée de la concession a été fixée à **10 ans**, à compter du 20/11/2020.

I.5. MODE DE REMUNERATION DU CONCESSIONNAIRE

Selon l'article 20 de la concession d'aménagement, la rémunération du concessionnaire est la suivante :

- **5,5% des dépenses** hors taxes constatées dans l'opération à l'exclusion de sa propre rémunération et des frais financiers ;
- **3,5% des recettes** hors taxes constatées dans l'opération à l'exclusion de la participation du concédant et de l'apport en nature.

Pour la tâche de montage opérationnel de la présente concession, un montant forfaitaire de **45 000 € HT** sera imputé en début d'opération décomposé de la façon suivante :

- **15 000 € HT** sera imputé à la signature de la concession ;
- **30 000 € HT** sera imputé sur l'exercice 2021.

Pour la tâche de liquidation, après l'expiration du présent contrat, un montant forfaitaire de **15 000 € HT**. Ce montant ne comprend pas les frais d'élaboration des divers plans et documents nécessaires à la liquidation. Ces frais seront des charges de l'opération.

I.6. COCONTRACTANT SUPPORTANT LE RISQUE

Selon l'article 24.5 de la concession d'aménagement, si le solde d'exploitation établi comme il est dit à l'article 24.2.1 est positif, déduction faite des provisions constituées pour tenir compte des charges à exécuter en contrepartie des produits comptabilisés et des imputations de l'Aménageur prévues à l'article 24.3 ci-dessus, ce solde constituant le boni de l'opération sera reversé au Concédant, de sorte que le solde comptable d'exploitation final soit nul.

A l'inverse, si le solde d'exploitation calculé ainsi qu'il est dit à l'alinéa précédent est négatif, le Concédant s'engage à verser à l'Aménageur une participation destinée à parvenir à un solde comptable d'exploitation final nul.

I.7. GARANTIE DES EMPRUNTS

L'article 19 de la concession d'aménagement définit la garantie des emprunts contractés par le concessionnaire.

A la demande des organismes prêteurs et compte tenu du montant des emprunts tels qu'ils résultent du plan global de trésorerie défini à l'article 18, la Collectivité accorde sa garantie au service des intérêts et tous frais y afférents, ainsi qu'au remboursement des emprunts contractés par l'Aménageur pour la réalisation de l'opération, dans la limite édictée par les textes en vigueur. Une garantie peut, en outre, être demandée à d'autres personnes, notamment à tout actionnaire de l'Aménageur.

Tous les garants peuvent exercer le contrôle financier prévu à l'article 17 au profit de la Collectivité concédante. En outre, les collectivités territoriales ou leurs groupements qui auront donné leur garantie et qui ne seraient pas directement administrateurs du concessionnaire ont le droit de se faire représenter au Conseil d'Administration du concessionnaire par un délégué spécial ainsi qu'il est dit à l'article L. 1524-6 du code général des collectivités territoriales.

Lorsqu'il résulte de l'état prévisionnel défini à l'article 18 que l'Aménageur n'est pas en mesure de faire face aux charges de la quote-part des emprunts garantis en application du présent article, la Collectivité concédante et les autres collectivités garantes inscrivent à leur budget primitif de l'année à venir les crédits nécessaires pour remplir ses leurs obligations vis-à-vis des organismes prêteurs.

Les sommes ainsi versées par les Collectivités aux organismes prêteurs ont un caractère d'avances de trésorerie recouvrables que le Concessionnaire doit rembourser.

I.8. MODIFICATIONS APPORTEES AU CONTRAT

L'avenant n°1 à la concession d'aménagement a été notifié le 2 juillet 2024 afin de prolonger la durée de la concession jusqu'à 2030 et augmenter la participation de la collectivité à 4 033 879 € pour couvrir l'augmentation des dépenses travaux.

II - FINANCEMENTS

II.1. EMPRUNTS

EMPRUNT – ARKEA - 1 300 000€

Les caractéristiques de ce financement sont les suivantes :

- Emprunt contracté le : 26/10/2023
- Durée : 3 ans
- Taux fixe de 5,78% (pour une périodicité de remboursement trimestrielle)
- Profil d'amortissement retenu : par échéances constantes
- Garantie : Néant

II.2. AVANCES DE TRESORERIE

Sans objet

II.3. PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE CONCEDEANTE

Selon l'avenant 1 à la concession, montant de la participation du Concédant : 4 033 879 € HT

Modalités de versement :

- 490 000 € par an jusqu'à 2025
- 391 879 € en 2026
- 298 000 € par an de 2027 à 2030

II.4. AUTRES PARTICIPATIONS A L'OPERATION D'AMENAGEMENT

Modalité de participation supplémentaire : l'apport en nature par la Collectivité des terrains suivants (Parcelles AT0079, AT0080), dont elle est propriétaire, d'une superficie totale de 1 515 m².

Les parcelles correspondant au lot à bâtir « clos bénin » ont été retirées : Parcelles AM0011, AM0012, AM0024 et AM0044.

III - FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2025 ET PREVISIONS DE L'ANNEE 2026

III.1. CONTRAT COLLECTIVITE

Année 2025

Sans objet

Prévisions année 2026

Un avenant n°2 à la concession devra modifier la participation du concédant selon les évolutions du projet demandées par la collectivité.

III.2. EXERCICE DE PREROGATIVE DE PUISSANCE PUBLIQUE

Sans objet

III.3. PROCEDURES REGLEMENTAIRES ET D'URBANISME OPERATIONNEL

Sans objet

III.4. DEPENSES D'AMENAGEMENT

III.4.1. Etudes Préalables

Année 2025

Sans objet

Prévisions année 2026

Des études devront être menées aux deuxième et troisième trimestres 2026 pour la nouvelle phase 4 souhaitée par la collectivité.

III.4.2. Foncier

Année 2025

Monsieur Dauvillier, propriétaire des parcelles AT 77 et AT 78 est vendeur après le départ du dernier locataire.

Une promesse de vente a été signée avec Madame Biville, propriétaire de la parcelle AT 81.

Des discussions sont en cours avec Monsieur Zandecki, propriétaire de la boulangerie.

Prévisions année 2026

Les biens de madame Biville et monsieur Zandecki devront être acquis courant 2026.

Les discussions seront à poursuivre avec monsieur Dauvillier en fonction des possibilités de libération des bâtiments.

III.4.3. Archéologie

Sans objet

III.4.4. Travaux d'Aménagement Espaces publics

Année 2025

Phase 2 : Avenue de la Paix

Notification des marchés de travaux le 24 juillet 2023 pour un montant total de : 1 334 698,06€ HT

LOT 1 - COLAS réceptionné le 16 juillet 2024 pour un montant total de 1 359 878,36€ HT (dont un avenant de 98 522,16€)

LOT 2 - CITEOS – 34 938,60€ HT

LOT 3 - PARC ESPACE réceptionné le 31 mai 2024 pour un montant total de 38 403,26€ HT

Montant total des travaux de la phase 2 après avenant : 1 433 220,22€ HT

Phase 3 : Place de l'église

Notification des marchés de travaux le 29 février 2024 pour un montant total de : 888 121,01€ HT

LOT 1 - COLAS réceptionné le 5 novembre 2024 pour un montant total de 790 360,80€ HT (dont un avenant de 60 697,80€)

LOT 2 - CITEOS – 95 598,73€ (dont un avenant de 4 542,20€)

LOT 3 - PARC ESPACE – réceptionné le 27 décembre 2024 pour un montant total de 67 401,48€ HT

Montant total des travaux de la phase 3 après avenant : 953 361,01€ HT

Prévisions année 2026

Réception des travaux du lot 2 et levées des réserves du lot 3.

Fin 2026 : démarrage des travaux de la phase 4 correspondant à la partie nord de l'avenue de la Paix et le début de la rue du Mousseau (accès à l'EHPAD).

III.4.5. Travaux de Construction

Sans objet

III.4.6. Honoraires & Rémunération

Année 2025

La maîtrise d'œuvre a suivi les fins de travaux des phases 2 et 3.

Prévisions année 2026

La maîtrise d'œuvre devra suivre les travaux de la nouvelle phase 4 correspondant à la partie nord de l'avenue de la Paix et le début de la rue du Mousseau (accès à l'EHPAD).

III.4.7. Frais Annexes

Année 2025

Paiement de la taxe foncière pour la maison de la parcelle AT 82 : 1 808€.

Prévisions année 2026

Paiement de la taxe foncière pour les maisons des parcelles AT 82 et AT 81.

Entretien des jardins des parcelles AT 81 et 82.

III.4.8. Participation et fonds de concours

Sans objet

III.4.9. Frais financiers

Année 2025

Organisme prêteur / Montant	Capital remboursé en N	Capital restant dû au 31/12/2025	Frais financiers facturés en N	Frais financiers facturés au 31/12/2025
ARKEA 1 300 000 €	432 858,05 €	458 424,75€	42 246,11€	108 633,07€
TOTAL	432 858,05 €	458 424,75€	42 246,11€	108 633,07€

Prévisions année 2026

Organisme prêteur / Montant	Capital remboursé en N	Capital restant dû au 31/12/2026	Frais financiers facturés en N	Frais financiers facturés au 31/12/2026
ARKEA 1 300 000 €	458 424,75 €	0,00€	16 679,38€	125 312,45€
TOTAL	458 424,75 €	0,00€	16 679,38€	125 312,45€

III.4.10. Assurances

Année 2025

Paie ment de l'assurance pour la maison de la parcelle AT 82 : 59 €.

Prévisions année 2026

Paie ment de l'assurance pour les maisons des parcelles AT 82 et AT 81

III.5. RECETTES D'AMENAGEMENT

III.5.1. Cessions Foncières

Sans objet

III.5.2. Cessions Immobilières

Année 2025

Des échanges avec des promoteurs ont eu lieu afin de commercialiser le lot « Ecole de musique ».

Prévisions année 2026

Echanges à poursuivre avec les promoteurs pour commercialiser le lot « Ecole de musique ».

III.5.3. Aides publiques

Année 2025

5^{ème} annuité de la participation appelée en deux temps :

- Au premier trimestre 245 K€ ;
- Au deuxième trimestre 245 K€.

Une partie des versements correspondant aux trois conventions de subvention contre remise d'équipements signées entre Chartres métropole, Chartres aménagement et la ville de Lèves a été réalisée.

Montant de la convention phase 1 : 102 402,30€ HT

Montant de la convention phase 2 : 559 892,36€ HT

Montant de la convention phase 3 : 221 375,35€ HT

Montant total des trois conventions : 883 670,01€ HT

Prévisions année 2026

6^{ème} annuité de la participation à appeler au premier trimestre : 392 000€

Les deux derniers versements correspondant à la convention pour la phase 3 seront à percevoir.

III.5.4. Participations des constructeurs

Sans objet

III.5.5 Produits accessoires

Sans objet.

IV - CONCLUSIONS

En 2025, les travaux de la phase 3 « Place de l'église » ont été inaugurés.

Un avenant à la convention de subvention tripartite a été signé pour les travaux de la phase 3.

Les discussions foncières se sont poursuivies en parallèle des travaux et ont débouché sur la signature d'une promesse de vente avec madame Biville et deux accords avec monsieur Dauvilliers et monsieur Zandecky.

Des échanges ont également eu lieu avec des promoteurs pour commercialiser le lot « Ecole de musique ».

En 2026, les dernières réserves des travaux de la phase 3 vont être levées.

Les études devront être lancées pour la nouvelle phase 4 correspondant à la partie nord de l'avenue de la Paix et le début de la rue du Mousseau (accès à l'EHPAD) afin que les travaux démarrent au dernier trimestre.

Un avenant n°2 à la concession d'aménagement devra modifier la participation du concédant selon les évolutions du projet demandées par la collectivité.

Les discussions foncières et commerciales vont se poursuivre.

V - ANNEXES

Annexe 1	Fiche Opération
Annexe 2	Bilan et plan de financement détaillé
Annexe 3	Mouvements comptables de l'année 2025
Annexe 4	Bilan des conventions d'avances prévues – Sans objet
Annexe 5	Compte-rendu de l'utilisation des subventions versées par les autres personnes publiques
Annexe 6	Tableau des acquisitions de l'année 2025 – Sans objet
Annexe 7	Tableau des cessions de l'année 2025 – Sans objet
Annexe 8	Exercice de prérogatives de puissances publiques – Sans objet
Annexe 9	Grille de prix des cessions – Sans objet

Cartographies au 31/12/2025

Plan masse

Archéologie préventive – Sans objet

Propriétaires des parcelles

Etat d'avancement des acquisitions foncières

Etat d'avancement des cessions foncières – Sans objet

ANNEXE 1

FICHE OPÉRATION DE L'ANNÉE 2025

Concédant

Commune de Lèves



Maîtrise d'œuvre

- Groupement : OSTINATO, OYA

Avancement au 31.12.2025

Superficie de l'opération : 14 ha (140 000 m²)Dépenses :

- Acquisitions : 26 %
- Travaux : 85 %
- Honoraires : 85 %
- Frais financiers : 57 %

Recettes :

- Cessions : 0 %
- Participations : 48 %

Concessionnaire

Chartres aménagement



Budget d'opération (CRAC 2025)

- Dépenses de 6 449 K€ HT
- Recettes de 6 449 K€ HT
- Participation du concédant de 5 196 K€ HT

Concession d'aménagement

- Notifié le 20.11.2020
- Durée de 12 ans
- Fin de concession le 20.11.2032

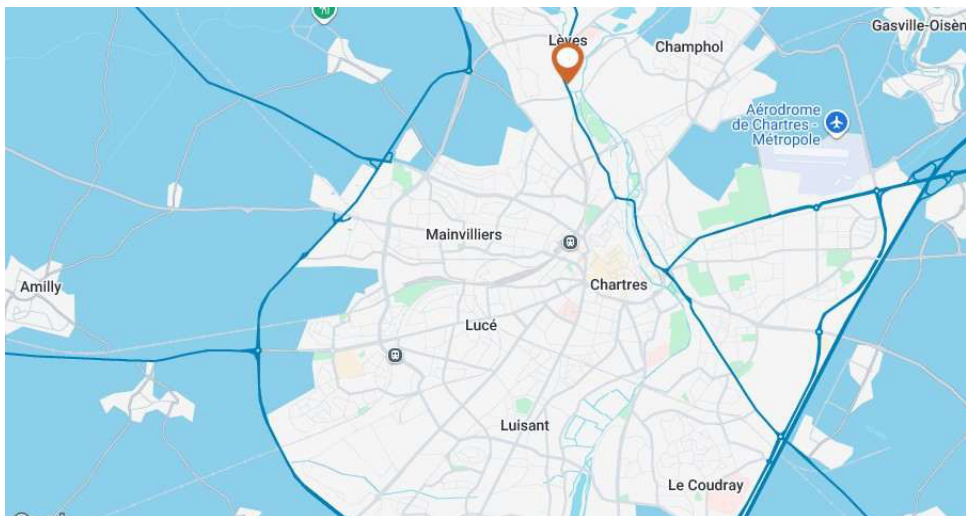
Responsable de projets

Violette BRAULT-LÉPINAY



Situation géographique

L'opération Cœur de village est située en plein centre de Lèves. Elle est traversée par l'Avenue de la Paix qui sépare l'Ecole et la Mairie.



Objectifs et programme

Concevoir un cœur de village qui « casse » la forte circulation. Donner une place aux piétons et cyclistes. Améliorer le stationnement. Permettre la création de terrasses. Mettre en valeur le Couasnon.

Travaux de réseaux. Aménagement d'espaces publics. Construction d'un programme mixte (logement social et commerces). Construction d'un programme en accession privé.



Modalités de rémunération

- **5,5%** des dépenses HT constatées dans l'opération à l'exclusion de sa propre rémunération et des frais financiers,
- **3,5%** des recettes HT constatées dans l'opération à l'exclusion de la participation du concédant et de l'apport en nature,
- Montant forfaitaire de **45 000 € HT** imputé en début d'opération pour la tâche de montage opérationnel de la présente concession,
- Montant forfaitaire de **15 000 € HT** imputé à la fin de l'opération pour la tâche de liquidation, après l'expiration de la présente concession.



Procédures d'urbanisme et d'environnement opérationnel

Autorisations d'urbanisme :

- Permis d'aménager : novembre 2022.

Autorisations environnementales :

- Demande au cas par cas : juillet 2022 auprès de la MRAE afin de savoir sur le projet d'aménagement du cœur de village de Lèves est soumis à l'évaluation environnementale. (Par arrêté en date du 23 septembre 2022, la préfecture de la région a fait savoir que le projet n'y était pas soumis.)
- Abatage des arbres de la place de l'église :
 - Arrêté de la DDT autorisant l'abattage en septembre 2023.
 - Arrêté de la mairie de non-opposition en novembre 2023.



Modifications du contrat

- Avenant n° 1 notifié le 02.07.2024



Faits marquants de 2025

- Inauguration des travaux de la phase 3 « Place de l'église».
- Notification de l'avenant à la convention de subvention tripartite pour les travaux de la phase 3.
- Signature d'une promesse de vente avec madame Biville.
- Deux accords avec monsieur Dauvilliers et monsieur Zandecky.
- Echanges avec des promoteurs pour commercialiser le lot « Ecole de musique ».

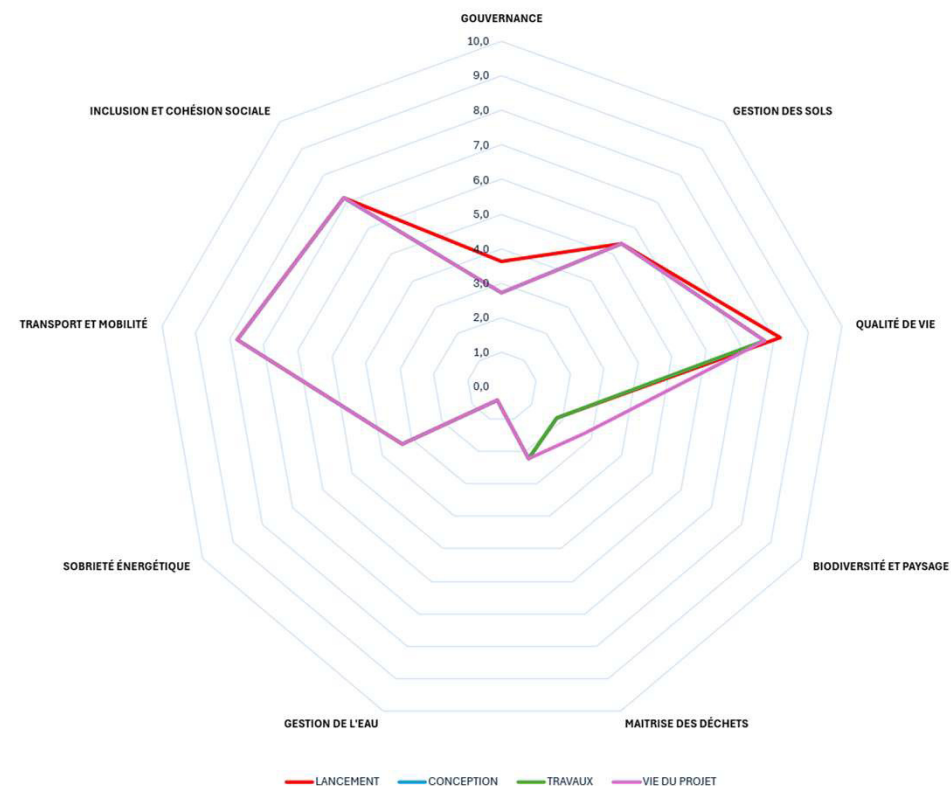


Perspectives pour 2026

- Levée des dernières réserves des travaux de la phase 3.
- Démarrage des études pour la nouvelle phase 4 afin que les travaux démarrent au dernier trimestre.
- Avenant n°2 à la concession d'aménagement à préparer pour modifier la participation du concédant selon les évolutions du projet demandées par la collectivité.
- Discussions foncières et commerciales à poursuivre.



Empreinte de projet au 31/12/2025



Les demandes d'autorisation d'enseigne et les déclarations préalables ne bénéficient pas de mécanismes de dématérialisation. Ainsi, les communes qui recevront de telles demandes obligatoirement sur support papier sont tenues de les enregistrer dans le logiciel métier.

Sous réserve et dans le respect des dispositions précédentes, les échanges par voie électronique sont privilégiés entre la Commune, le Service d'instruction des publicités et les personnes publiques, services ou commissions consultés dans le cadre de l'instruction. Dans ce contexte, les échanges par voie électronique se font par boîte de courrier électronique à l'adresse suivante :

- adssecteur1@agglo-ville.chartres.fr

Article 9 – Délégation de signature pour les actes d'instruction

Pour l'instruction des demandes et des actes prévus à la présente convention et confiée au Service d'instruction des publicités, le Maire donne, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature au chef et aux agents dudit Service d'instruction chargés de l'instruction des demandes, conformément à l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux articles L581-1 et suivants du Code de l'environnement.

Cette délégation de signature concerne exclusivement les actes d'instruction, dont notamment la notification et l'envoi :

- Des courriers d'incomplet (demandes de pièces complémentaires) ;
- Des demandes d'avis auprès des services consultés.

Cet arrêté portant délégation de signature du Maire de la Commune doit être transmis au plus tard avec le premier dossier confié au Service d'instruction des publicités.

La Commune est systématiquement informée par courriel et par l'intermédiaire du logiciel métier des actes signés par les agents du Service d'instruction en vertu de cette délégation.

Article 10 – Contentieux administratifs et infractions pénales

a) Contentieux administratifs

Il appartient à la Commune de répondre aux recours. Le Service d'instruction des publicités est informé par la Commune des recours gracieux et contentieux portant sur les autorisations de dispositifs publicités et les déclarations préalables.

À la demande de la Commune, le Service d'instruction peut librement apporter, dans la limite de ses compétences, son concours à la Commune pour les réponses aux recours gracieux introduits par des personnes privées ou publiques autres que Chartres métropole, portant sur les actes visés aux articles 2 et 2.1 de la présente convention.

Ce concours pourra prendre la forme de conseils, notes explicatives ou de projets de rédaction de courrier.

Toutefois, le Service d'instruction des publicités n'est pas tenu à ce concours lorsque la décision contestée est différente en tout ou partie de la proposition faite par le service instructeur et, d'une manière générale, en cas d'incompatibilité avec une mission qu'il assure déjà.

ANNEXE 3

MOUVEMENTS COMPTABLES DE L'ANNEE 2025

PRODUITS				
Libellé	Budget	Engagé	Facturé	Mouvement année
Habitat Privé	150 000,00	0,00	0,00	0,00
Habitat Bailleur Social	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipement Infrastructure Taxable	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipement Infrastructure non Taxable	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipement Superstructure Taxable	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipement Superstructure non Taxabl	0,00	0,00	0,00	0,00
Bureaux	0,00	0,00	0,00	0,00
Industrie	0,00	0,00	0,00	0,00
Commerces	0,00	0,00	0,00	0,00
Services	0,00	0,00	0,00	0,00
Artisanat	0,00	0,00	0,00	0,00
Mixtes	0,00	0,00	0,00	0,00
10-Cessions Foncières	150 000,00	0,00	0,00	0,00
Logements Sociaux T.V.A. 7%	0,00	0,00	0,00	0,00
Logements Libres T.V.A. 20%	0,00	0,00	0,00	0,00
Bureau T.V.A. 20%	0,00	0,00	0,00	0,00
Industrie T.V.A. 20%	0,00	0,00	0,00	0,00
Commerces T.V.A. 20%	0,00	0,00	0,00	0,00
Service T.V.A. 20%	0,00	0,00	0,00	0,00
Artisanat T.V.A. 20	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions Equipements Publics (Superstructures)	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres Cessions Immobilières T.V.A. 20%	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres Cessions Immobilières T.V.A. 7%	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres Cessions Immobilières T.V.A.	0,00	0,00	0,00	0,00
20-Cessions Immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00
Participation du Concédant Taxables	0,00	0,00	0,00	0,00
Participation du Concédant non Taxables	5 196 125,00	2 450 000,00	2 450 000,00	490 000,00
Subventions Taxables	883 670,01	883 670,01	874 516,72	271 373,84
Subventions non Taxables	0,00	0,00	0,00	0,00
Apport en Nature Taxables	0,00	0,00	0,00	0,00
Apport en Nature non Taxables	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00
Reprises-Aides Publique	0,00	0,00	0,00	0,00
30-Aides Publiques	6 279 795,01	3 533 670,01	3 324 516,72	761 373,84
Participation des Constructeurs Taxable	0,00	0,00	0,00	0,00
40-Participation des Constructeurs	0,00	0,00	0,00	0,00
Redevances	0,00	0,00	0,00	0,00
Loyers Taxables	0,00	0,00	0,00	0,00
Loyers non Taxable	6 394,00	6 393,33	6 393,33	0,00
Placement de Trésorerie	7 266,40	7 266,40	7 266,40	0,00
Remboursement de Sinistres	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	6 161,00	6 160,09	6 160,09	0,00
50-Produits Accessoires	19 821,40	19 819,82	19 819,82	0,00

TOTAL PRODUITS	6 449 616,41	3 553 489,83	3 344 336,54	761 373,84
-----------------------	---------------------	---------------------	---------------------	-------------------

CHARGES				
Libellé	Budget	Engagé	Facturé	Mouvement année
Faisabilités Technique-Juridique-Economiqu	0,00	0,00	0,00	0,00
Diagnostics (Pollution des Sols, Pyrotechnique...	15 000,00	6 493,00	6 493,00	1 019,00
Dossiers Réglementaires (Étude d'Impact, Loi Su l'Eau...)	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise-Etudes (Suite Opération Cloturée Spl)	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise-Etudes	0,00	0,00	0,00	0,00

Libellé	Budget	Engagé	Facturé	Mouvement année
10-Etudes Préalables	15 000,00	6 493,00	6 493,00	1 019,00
Acquisitions Taxables	0,00	0,00	0,00	0,00
Acquisitions non Taxables	972 800,00	240 000,00	240 000,00	0,00
Acquisitions non Rémunérables	0,00	0,00	0,00	0,00
Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00
Commissions sur Acquisitions	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'Acquisition	49 000,00	18 200,00	17 351,66	0,00
Frais d'Acquisition non Rémunérables	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de Procédures	11 700,00	0,00	0,00	0,00
Reprise-Foncier (Suite Opération Cloturée Spl)	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise-Foncier	0,00	0,00	0,00	0,00
20-Foncier	1 033 500,00	258 200,00	257 351,66	0,00
Redevance Archéologique	0,00	0,00	0,00	0,00
Diagnostic	0,00	0,00	0,00	0,00
Location de Matériel	0,00	0,00	0,00	0,00
Fouilles	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise-Archéologie (Suite Opération Cloturée Spl)	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise-Archéologie	0,00	0,00	0,00	0,00
30-Archéologie	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise en Etat des Sols	0,00	0,00	0,00	0,00
VRD-Espaces Verts-Mobilier-Signalétique-Clôtures	4 335 774,00	3 689 652,63	3 636 230,47	136 756,73
Essais et Contrôles	1 000,00	0,00	0,00	0,00
Concessionnaire	20 000,00	13 357,12	13 357,12	0,00
Convention Conteneurs Enterrés	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise-Travaux d'Aménagement Espaces Publics (Suite Opér	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise-Travaux d'Aménagement Espaces Publics	0,00	0,00	0,00	0,00
40-Travaux d'Aménagement Espaces Publics	4 356 774,00	3 703 009,75	3 649 587,59	136 756,73
Travaux de Construction	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise-Travaux de Construction (Suite Opération Cloturée Sp	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise-Travaux Construction	0,00	0,00	0,00	0,00
50-Travaux de Construction	0,00	0,00	0,00	0,00
Maîtrise d'Œuvre et Urbanisme	296 699,00	247 956,64	243 169,51	20 537,87
SPS	15 000,00	15 000,00	9 435,00	540,00
Contrôle Technique et Géotechnique	0,00	0,00	0,00	0,00
Géomètre	15 000,00	15 000,00	9 040,00	3 055,00
Juridique	700,00	300,00	300,00	0,00
Commercialisation Externe	0,00	0,00	0,00	0,00
60-Honoraires	327 399,00	278 256,64	261 944,51	24 132,87
Rémunération Forfaitaire sur Montage d'Opération	45 000,00	45 000,00	45 000,00	0,00
Remunération Interne sur Dépenses à 5,5%	317 250,00	317 250,00	230 447,96	8 982,55
Remunération Interne sur Recettes à 3,5%	36 872,19	35 810,00	31 301,78	9 498,09
Rémunération Forfaitaire sur Liquidation de l'Opération	15 000,00	0,00	0,00	0,00
Reprise-Honoraires et Rémunérations (Suite Opération Clotur	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise-Honoraires et Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00
61-Rémunérations	414 122,19	398 060,00	306 749,74	18 480,64
Impôts Fonciers	11 300,00	9 999,29	8 037,29	1 808,00
Gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00
Entretiens	5 000,00	1 900,08	1 900,08	0,00
Publications et Reprographie	5 000,00	3 150,00	3 150,00	0,00
Communication	209,00	209,00	209,00	0,00
Aléas et Imprévus	10 000,00	0,00	0,00	0,00
Consommations Diverses	3 000,00	1 510,04	1 510,04	0,00
Loyers	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise-Frais Annexes (Suite Opération Cloturée Spl)	0,00	0,00	0,00	0,00

Libellé	Budget	Engagé	Facturé	Mouvement année
Reprise-Frais Annexes	0,00	0,00	0,00	0,00
70-Frais Annexes	34 509,00	16 768,41	14 806,41	1 808,00
Participations aux Concédants	0,00	0,00	0,00	0,00
Participations Autres Collectivités	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxes Autorisations d'Urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres Taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise-Participatiion et Fonds de Concours (Suite Opération	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise-Participation et Fonds de Concours	0,00	0,00	0,00	0,00
75-Participation et Fonds de Concours	0,00	0,00	0,00	0,00
Intérêts sur Découvert Bancaire	50,00	50,00	38,84	0,00
Intérêts sur Emprunt	127 262,48	127 262,48	114 950,70	38 027,71
Frais Financiers Internes	140 000,00	28 577,00	37 918,57	36 910,08
Reprise-Frais Financiers (Suite Opération Cloturée Spl)	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise-Frais Financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
80-Frais Financiers	267 312,48	155 889,48	152 908,11	74 937,79
Assurances Propriétaire	1 000,00	200,00	236,23	59,00
Assurances Chantier	0,00	0,00	0,00	0,00
Assurances Dommage Ouvrage	0,00	0,00	0,00	0,00
Assurances RC	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise-Assurances (Suite Opération Cloturée Spl)	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise-Assurances	0,00	0,00	0,00	0,00
85-Assurances	1 000,00	200,00	236,23	59,00
Reprise-Moyens de Financement (Suite Opération Cloturée S	0,00	0,00	0,00	0,00
90-Moyens de Financement	0,00	0,00	0,00	0,00
TVA non Récupérable	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise-TVA non Récupérable (Suite Opération Cloturée Spl)	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise-TVA non Récupérable	0,00	0,00	0,00	0,00
95-TVA	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES	6 449 616,67	4 816 877,28	4 650 077,25	257 194,03

Marge net (% marge / CA)	-0,26 (0,00%)	-1 263 387,45 (-35,55%)	-1 305 740,71 (-39,04%)	504 179,81 (66,22%)
Marge à l'avancement	51,85% x	-0,26 =	-0,13	

En cas de recours contentieux, la Commune fera son affaire de la sollicitation d'un avocat dont les frais resteront à sa charge. Le Service d'instruction apportera tout élément pertinent en sa possession nécessaire pour assurer la défense de la décision et des intérêts de la Commune, sauf dans le cas où la proposition de décision faite par le service instructeur n'aura pas été en tout ou partie suivie par le Maire.

b) Infractions pénales

À la demande de la Commune, le Service d'instruction des publicités peut lui porter assistance dans le déroulement de la procédure pénale visée aux articles L.581-34 et suivants du Code de l'environnement, notamment pour la constatation des infractions à la réglementation relative aux dispositifs de publicité, enseigne et préenseigne dont l'instruction lui a été confiée. En revanche, comme déjà indiqué dans la présente convention, le constat des infractions et la procédure qui en suit demeure de la compétence exclusive de la commune.

Les dispositions du présent article ne sont valables que pour les dossiers instruits par le Service d'instruction des publicités pendant la période de validité de la présente convention.

Article 11 – Responsabilités

Dans le cadre du Service d'instruction des publicités, les agents de Chartres Métropole agissent sous l'autorité du Maire lorsqu'ils instruisent un acte ou une autorisation pour le compte de la Commune. De ce fait la responsabilité de la Commune vis à vis des demandeurs ou des tiers reste pleine et entière.

La Commune et son assureur s'engagent à ne pas appeler Chartres Métropole en garantie et à ne pas engager d'action récursoire pour tout litige, sauf en cas d'inexécution par Chartres Métropole des obligations prévues par la présente convention.

En tout état de cause la responsabilité de Chartres Métropole ne pourra être recherchée lorsque la décision proposée par le Service d'instruction des publicités ne sera pas suivie en tout ou partie par le Maire.

Article 12 – Dispositions financières

Le recours par la Commune bénéficiaire au Service d'instruction des publicités géré par Chartres Métropole ne donne pas lieu à rémunération.

La Commune bénéficiaire et Chartres Métropole gestionnaire assument les charges de fonctionnement liées à leurs obligations réciproques. Notamment, les frais d'affranchissement des courriers envoyés par le Maire aux pétitionnaires sont à la charge de la Commune et toutes les dépenses d'affranchissement générées par les courriers envoyés par le Service d'instruction sont à la charge de Chartres Métropole.

Article 13 – Protection des données personnelles

Les présentes clauses ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le sous-traitant (la communauté d'agglomération) s'engage à effectuer pour le compte du responsable de traitement (la commune) les opérations de traitement de données à caractère personnel définies ci-après.

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

Le sous-traitant traite les données **uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s)** qui fait/ont l'objet du contrat.

Il traite les données **conformément aux instructions du présent contrat** du responsable de traitement. Si le sous-traitant considère qu'une de ces instructions constitue une violation du règlement européen sur la protection des données ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des Etats membres relative à la protection des données, il en **informe immédiatement** le responsable de traitement. En outre, si le sous-traitant est tenu de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'Etat membre auquel il est soumis, il doit informer le responsable du traitement de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public.

Le sous-traitant s'engage à prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques en cours d'exécution du contrat; à ne pas faire de copie ni utiliser des documents et supports d'informations confiés, à l'exception de celles nécessaires pour les besoins de l'exécution de la prestation de maintenance; à ne pas divulguer ces documents ou informations à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales; et en fin de contrat.

Il veille à ce que les **personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel** en vertu du présent contrat :

- S'engagent à respecter la **confidentialité** ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité.
- Reçoivent la **formation** nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel.

Le sous-traitant évalue les risques inhérents au traitement et s'engage à prendre toutes les mesures techniques et organisationnelles garantissant un niveau de sécurité adapté au risque. Le sous-traitant déclare **tenir par écrit un registre** de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du responsable de traitement.

Il appartient au responsable de traitement de fournir l'information aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte des données.

Le sous-traitant doit aider le responsable de traitement à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement, droit à la limitation du traitement, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

Le sous-traitant notifie sans délai au responsable de traitement toute violation de données à caractère personnel après en avoir pris connaissance et par le moyen suivant : mail par l'adresse dpo@agglo-ville.chartres.fr. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au responsable de traitement, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

La notification contient au moins :

- ✓ La description de la nature de la violation de données à caractère personnel y compris, si possible, les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées par la

violation et les catégories et le nombre approximatif d'enregistrements de données à caractère personnel concernés ;

- ✓ Le nom et les coordonnées du délégué à la protection des données du sous-traitant ou d'un autre point de contact auprès duquel des informations supplémentaires peuvent être obtenues ;
- ✓ La description des conséquences probables de la violation de données à caractère personnel ;
- ✓ La description des mesures prises ou que le responsable du traitement propose de prendre pour remédier à la violation de données à caractère personnel, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.
- ✓ Le sous-traitant peut prendre, en cas d'urgence avérée, des mesures correctives, et notamment la suspension du service d'hébergement afin de mettre fin à la violation et à ses éventuelles conséquences sans préjudices sur les contrats conclus antérieurement et/ou postérieurement concernant le Service.

Si, et dans la mesure où il n'est pas possible de fournir toutes ces informations en même temps, les informations peuvent être communiquées de manière échelonnée sans retard indu.

Seul le responsable de traitement communique la violation de données à caractère personnel à la personne concernée dans les meilleurs délais, lorsque cette violation est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés d'une personne physique.

Au terme de la prestation de services relatifs au traitement de ces données, le sous-traitant s'engage à conserver les données à caractère personnel traitées dans son logiciel métier, jusqu'à destruction conformément aux règles en vigueur.

Le délégué à la protection des données de Chartres Métropole :

Nom : DEMAY

Prénom : Johan

Adresse mail principale : dpo@agglo-ville.chartres.fr

Téléphone : 02.37.23.40.00

Fonction : Responsable Sécurité des Systèmes d'Information

Délégué à la protection des données : Interne

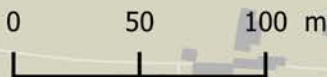
En cas de modification ultérieure de l'identité et/ou des coordonnées de l'interlocuteur susvisé, le responsable de traitement en informe le sous-traitant sans délai.

A défaut d'avoir désigné un délégué à la protection des données, le responsable de traitement (la Commune) communique l'identité et les coordonnées de toute autre personne habilitée à traiter des questions relatives à la collecte et au traitement de données à caractère personnel.

Article 14 – Demandes de communication de documents administratifs

CARTOGRAPHIES AU 31/12/2025





LEVES - COEUR DE VILLAGE

Etat d'avancement des acquisitions

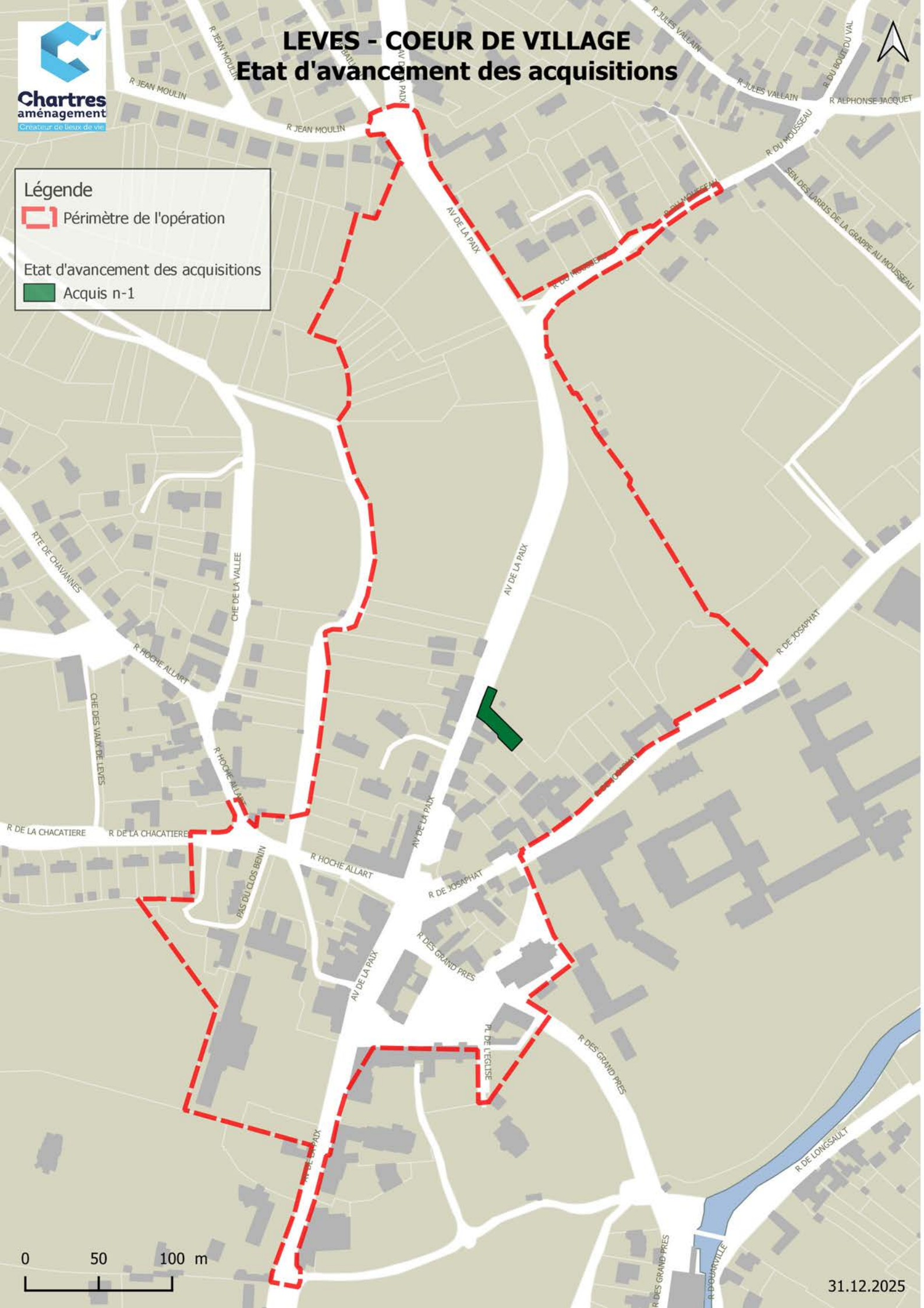


Légende

 Périmètre de l'opération

Etat d'avancement des acquisitions

 Acquis n-1



CONSIDERANT que le compte rendu d'activités, portant sur la concession d'aménagement « Cœur de village », arrêté au 31 décembre 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **23 voix pour, 4 voix contre**,

APPROUVE le compte rendu d'activités 2025 annexé et présenté par la S.P.L. Chartres Aménagement

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
En mairie le 23 juin 2026*

Le Maire,

Rémi MARTIAL

La secrétaire de séance,


Liliane GAIDET

Lorsqu'une demande de communication de documents administratifs, au titre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 est faite par un tiers, il reviendra à la commune de répondre à cette demande.

Dans le cas où Chartres Métropole serait destinataire d'une telle demande, elle le transmettra dans les plus brefs délais à la commune.

Article 15 – Durée

La présente convention entre en vigueur à compter de la date de signature de celle-ci entre les parties.

Elle est conclue jusqu'au dernier jour du sixième mois suivant le premier renouvellement général du conseil municipal de la commune et du conseil communautaire de Chartres Métropole.

~~La présente convention pourra être renouvelée par accord exprès des parties avant la fin de~~

Par ailleurs, il est aujourd'hui nécessaire d'augmenter le montant de la participation de la collectivité concédante pour la porter à 5 196 125 €.

CONSIDERANT qu'il convient d'adapter les annexes n°1 « Périmètre de l'opération », n°3 « Bilan financier prévisionnel et plan de trésorerie prévisionnel » et n°4 « Echancier prévisionnel » vis-à-vis de ces évolutions,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de conclure un avenant n°2 pour y inclure ces nouvelles dispositions, sans modification des autres clauses contractuelles de la concession,

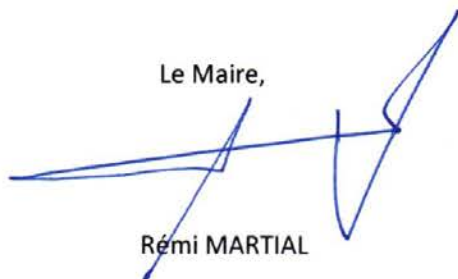
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 23 voix pour, 4 abstentions,

APPROUVE les termes de l'avenant n°2 au traité de concession d'aménagement « Lèves Cœur de Village » et ses annexes ayant pour objet de proroger la durée de la concession d'aménagement, de modifier le périmètre de la concession, d'augmenter le montant de la participation du Concédant et d'adapter en conséquence les annexes « périmètre de concession », « bilan financier prévisionnel et plan de trésorerie prévisionnel » et « échancier prévisionnel »,

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant et les actes afférents à celui-ci.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
En mairie le 23 juin 2026*

Le Maire,



Rémi MARTIAL



La secrétaire de séance,



Liliane GAIDET

usure accrue, générant des dépenses supplémentaires pour les communes, les intercommunalités et le département.

Pour la commune de Lèves, ce projet constituerait une menace particulière passant à 2 km de notre centre-ville. Notre territoire se retrouverait davantage encerclé entre la rocade d'un côté et l'autoroute de l'autre. Cette situation porterait atteinte à la qualité de vie et à la tranquillité qui caractérisent la vallée de l'Eure, lieu de promenade privilégié des Lévoises et des Lévois. Le projet prévoit notamment la réalisation d'un viaduc (pont massif enjambant l'Eure et un étang au beau milieu du Gorget) qui modifierait profondément les paysages et l'environnement local. Par ailleurs, le report du trafic sur les axes secondaires pourrait entraîner une augmentation de la circulation traversant notre commune pour rejoindre la rocade et contourner les sections payantes.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, le Conseil municipal de Lèves demande à l'État et à la Préfecture d'abandonner ce projet autoroutier, dont les conséquences sociales, économiques et environnementales apparaissent largement défavorables pour notre territoire et ses habitants.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 4 voix pour, 25 contre,

REFUSE la motion proposée par le groupe Lèves en Commun.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
En mairie le 23 juin 2026*

Le Maire,

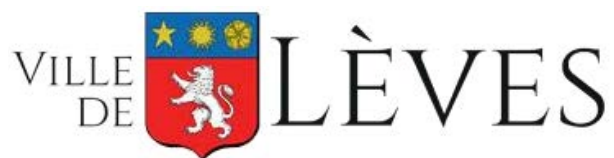

Rémi MARTIAL



La secrétaire de séance,

Liliane GAIDET





CRAC 2025

Opération concédée :

COEUR DE VILLAGE

Concédant :

Ville de Lèves

 Annexe n° 2 : Bilan et plan de financement détaillé CRAC 2025 LÈVES - CŒUR DE VILLAGE												
Echéancier prévisionnel réalisé HT : 103401-LEVES - COEUR DE VILLAGE-1-Aménagement - Concessions - établi le 17/03/2026 à 16:50												
Désignation lignes budgétaires	Budget préc.	Ecart HT	Budget HT	A fin 2025	Fin 03/26	T2-2026	T3-2026	T4-2026	2026	2027	2028	2029
En Euros												et suivants
A : 103401/1000-Habitat Privé	940 860	-790 860	150 000							150 000		
10-Cessions Foncières	940 860	-790 860	150 000							150 000		
A : 103401/3001-Participation du Concédant non Taxables	4 033 879	1 162 246	5 196 125	2 450 000	200 000	192 000			392 000	396 000	396 000	1 562 125
A : 103401/3010-Subventions Taxables	867 000	16 670	883 670	874 517	9 153				9 153			
A : 103401/3021-Apport en Nature non Taxables	200 000		200 000							200 000		
30-Aides Publiques	5 100 879	1 178 916	6 279 795	3 324 517	209 153	192 000			401 153	596 000	396 000	1 562 125
A : 103401/5011-Loyers non Taxable	6 394		6 394	6 393								
A : 103401/5030-Placement de Trésorerie	7 266		7 266	7 266								
A : 103401/5050-Autres	6 161		6 161	6 160								
50-Produits Accessoires	19 821		19 821	19 819								
Sous-total produits	6 061 560	388 056	6 449 616	3 344 336	209 153	192 000			401 153	746 000	396 000	1 562 127
B : 103401/1010-Diagnostics (Pollution des Sols, Pyrotechnique...)	-15 000		-15 000	-6 493						-8 507		
10-Etudes Préalables	-15 000		-15 000	-6 493						-8 507		
B : 103401/2001-Acquisitions non Taxables	-992 000	19 200	-972 800	-240 000	-125 000	-25 000			-150 000	-582 800		
B : 103401/2030-Frais d'Acquisition	-39 000	-10 000	-49 000	-17 352	-12 388	-2 614			-15 002	-16 647		
B : 103401/2040-Frais de Procédures	-2 500	-9 200	-11 700							-11 700		
20-Foncier	-1 033 500		-1 033 500	-257 352	-137 388	-27 614			-165 002	-611 147		
B : 103401/4000-Mise en Etat des Sols	-50 000	50 000										
B : 103401/4010-VRD-Espaces Verts-Mobilier-Signalétique-Clôtures	-4 036 586	-299 188	-4 335 774	-3 636 231	-19 514				-19 514	-680 030		
B : 103401/4020-Essais et Contrôles	-1 000		-1 000							-1 000		
B : 103401/4030-Concessionnaire	-30 000	10 000	-20 000	-13 356						-6 643		
40-Travaux d'Aménagement Espaces Publics	-4 117 586	-239 188	-4 356 774	-3 649 587	-19 514				-19 514	-687 673		
B : 103401/6000-Maîtrise d'Œuvre et Urbanisme	-248 000	-48 699	-296 699	-243 173		-6 001	-7 528		-13 529	-40 001		
B : 103401/6010-SPS	-15 000		-15 000	-9 438						-5 566		
B : 103401/6030-Géomètre	-15 000		-15 000	-9 040						-5 960		
B : 103401/6040-Juridique	-1 000	300	-700	-300						-400		
60-Honoraires	-279 000	-48 399	-327 399	-261 951		-6 001	-7 528		-13 529	-51 927		
B : 103401/6055-Rémunération Forfaitaire sur Montage d'Opération	-45 000		-45 000	-45 000								
B : 103401/6060-Remunération Interne sur Dépenses à 5,5%	-301 416	-15 834	-317 250	-230 448	-8 630	-1 904	-414	-177	-11 124	-74 969	-115	-594
B : 103401/6070-Remunération Interne sur Recettes à 3,5%	-63 969	27 097	-36 872	-31 302	-320				-320	-5 250		
B : 103401/6080-Rémunération Forfaitaire sur Liquidation de l'Opérati	-15 000		-15 000									-15 000
61-Rémunérations	-425 385	11 263	-414 122	-306 750	-8 950	-1 904	-414	-177	-11 445	-80 219	-115	-15 594
B : 103401/7000-Impôts Fonciers	-10 000	-1 300	-11 300	-8 037				-1 800	-1 800	-1 463		
B : 103401/7020-Entretiens	-5 000		-5 000	-1 899		-1 000			-1 000	-1 000	-1 100	
B : 103401/7030-Publications et Reprographie	-5 000		-5 000	-3 150				-500	-500	-500	-500	-350
B : 103401/7040-Communication	-2 000	1 791	-209	-209								
B : 103401/7050-Aléas et Imprévus	-10 000		-10 000					-500	-500	-500	-490	-10 000
B : 103401/7060-Consommations Diverses	-3 000		-3 000	-1 510					-500	-500		
70-Frais Annexes	-35 000	491	-34 509	-14 805		-1 000		-2 800	-3 800	-3 463	-2 090	-10 350
B : 103401/8000-Intérêts sur Découvert Bancaire	-50		-50	-39								
B : 103401/8010-Intérêts sur Emprunt	-127 262		-127 262	-114 951	-2 257	-5 004	-3 360	-1 692	-12 313			
B : 103401/8080-Frais Financiers Internes	-28 578	-111 422	-140 000	-37 918		-3 780	-3 780	-3 780	-11 340	-15 120	-15 120	-60 502
80-Frais Financiers	-155 890	-111 422	-267 312	-152 908	-2 257	-8 784	-7 140	-5 472	-23 653	-15 120	-15 120	-60 502
B : 103401/8500-Assurances Propriétaire	-200	-800	-1 000	-236				-412	-412	-352		
85-Assurances	-200	-800	-1 000	-236				-412	-412	-352		
Sous-total charges	-6 061 561	-388 055	-6 449 616	-4 650 082	-168 109	-45 303	-15 082	-8 861	-237 355	-1 458 408	-17 325	-15 143
Résultat				-1 305 746	-1 264 702	-1 118 005	-1 133 087	-1 141 948	-1 141 948	-1 854 356	-1 475 681	
C : 103401/6010-Emprunts-Encaissement				1 300 000								
C : 103401/7000-Remboursement Crédit de TVA				490 000								
D : 103401/9010-Remboursement d'Emprunts				-841 576	-112 152	-113 772	-115 416	-117 084	-458 424			
D : 103401/9520-Décaissement de TVA	1	-1				6 078	6 078	6 078	18 234	24 312	24 312	24 312
D : 103401/En cours RG et TVA				-601 418	62 158				62 158			
D : 103401/Solde clients				-124 616	124 616				124 616			
D : 103401/Solde fournisseurs				49 093	-300 341				-300 341			
Sous-total trésorerie transitoire	1	-1		271 483	-225 719	-107 694	-109 338	-111 006	-553 757	24 312	24 312	160 714
Trésorerie brute				-1 034 263	-1 218 938	-1 179 935	-1 304 355	-1 424 222	-1 424 222	-2 112 318	-1 709 331	

CRAC 2025

LÈVES - CŒUR DE VILLAGE

Annexe n° 5

Compte rendu de l'utilisation des subventions versées par les autres personnes publiques

Désignation de la subvention : Convention de subvention contre remise d'équipements tripartite entre la commune de Lèves, chartres métropole et chartres aménagement - PHASE 1

Objet de la subvention :

Travaux de reprise des réseaux secs et humides appartenant à Chartres métropole

Dépenses subventionnables hors taxe :

Montant prévisionnel des dépenses subventionnables :	102 402,30 €
Taux de la subvention :	
Date de l'obtention de l'accord de la subvention :	01/08/2023
Montant de la subvention sollicité :	102 402,30 €
Montant de la subvention accordé :	102 402,30 €

Modalités de versement:

30 % du montant total maximal de la subvention à la notification, puis le solde à l'achèvement des travaux

Détail des versements :

Date des versements de la subvention	Montant des versements perçus hors taxe	Commentaires
06/12/2023	30 000,00 €	
28/02/2025	72 402,30 €	
	0,00 €	
TOTAL	102 402,30 €	

Montant des dépenses subventionnables facturées au 31/12/2025	102 402,30 €
Montant de la subvention perceptible au 31/12/2025 (sur la base des dépenses subventionnables facturées au 31/12/2025)	102 402,30 €
Solde prévisionnel de la subvention restant à percevoir par rapport aux dépenses facturées au 31/12/2025	0,00 €
Solde prévisionnel de la subvention restant à percevoir par rapport au montant accordé	0,00 €

Remarques : Le montant de la subvention indiqué à la convention peut être dépassé de 5% sur justificatif des dépenses subventionnables

CRAC 2025

LÈVES - CŒUR DE VILLAGE

Annexe n° 5

Compte rendu de l'utilisation des subventions versées par les autres personnes publiques

Désignation de la subvention : Convention de subvention contre remise d'équipements tripartite entre la commune de Lèves, chartres métropole et chartres aménagement - PHASE 2

Objet de la subvention :

Travaux de reprise des réseaux secs et humides appartenant à Chartres métropole

Dépenses subventionnables hors taxe :

Montant prévisionnel des dépenses subventionnables :	559 892,36 €
Taux de la subvention :	
Date de l'obtention de l'accord de la subvention :	26/04/2024
Montant de la subvention sollicité :	559 892,36 €
Montant de la subvention accordé :	559 892,36 €

Modalités de versement:

30 % du montant total maximal de la subvention à la notification, puis le solde à l'achèvement des travaux

Détail des versements :

Date des versements de la subvention	Montant des versements perçus hors taxe	Commentaires
13/11/2024	415 305,21 €	
13/12/2024	85 435,37 €	
19/08/2025	59 151,78 €	
TOTAL	559 892,36 €	

Montant des dépenses subventionnables facturées au 31/12/2025	559 892,36 €
Montant de la subvention perceptible au 31/12/2025 (sur la base des dépenses subventionnables facturées au 31/12/2025)	559 892,36 €
Solde prévisionnel de la subvention restant à percevoir par rapport aux dépenses facturées au 31/12/2025	0,00 €
Solde prévisionnel de la subvention restant à percevoir par rapport au montant accordé	0,00 €

Remarques : Un avenant a été notifié le 13/12/2024

CRAC 2025

LÈVES - CŒUR DE VILLAGE

Annexe n° 5

Compte rendu de l'utilisation des subventions versées par les autres personnes publiques

Désignation de la subvention : Convention de subvention contre remise d'équipements tripartite entre la commune de Lèves, chartres métropole et chartres aménagement - PHASE 3

Objet de la subvention :

Travaux de reprise des réseaux secs et humides appartenant à Chartres métropole

Dépenses subventionnables hors taxe :

Montant prévisionnel des dépenses subventionnables :	221 375,35 €
Taux de la subvention :	
Date de l'obtention de l'accord de la subvention :	30/03/2025
Montant de la subvention sollicité :	221 375,35 €
Montant de la subvention accordé :	221 375,35 €

Modalités de versement:

30 % du montant total maximal de la subvention à la notification, puis le solde à l'achèvement des travaux

Détail des versements :

Date des versements de la subvention	Montant des versements perçus hors taxe	Commentaires
19/08/2025	31 500,00 €	
19/09/2025	30 000,00 €	
08/01/2026	75 722,06 €	
TOTAL	137 222,06 €	

Montant des dépenses subventionnables facturées au 31/12/2025	212 222,06 €
Montant de la subvention perceptible au 31/12/2025 (sur la base des dépenses subventionnables facturées au 31/12/2025)	212 222,06 €
Solde prévisionnel de la subvention restant à percevoir par rapport aux dépenses facturées au 31/12/2025	75 000,00 €
Solde prévisionnel de la subvention restant à percevoir par rapport au montant accordé	84 153,29 €

Remarques : Le montant de la subvention indiqué à la convention peut être dépassé de 5% sur justificatif des dépenses subventionnables

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
Arrondissement de CHARTRES
Canton de CHARTRES 3

COMMUNE DE LEVES

Délibération n° 41/26

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LEVES

L'an deux mille vingt-six, le LUNDI 22 JUIN le Conseil Municipal de la Commune de LEVES, légalement convoqué par Monsieur Rémi MARTIAL, Maire, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, salle du conseil municipal.

Date de convocation : 16 juin 2026

Présents : M. MARTIAL, M. LE CALVE, Mme FERREIRA, Mme AUGÉ-DERUSSIT, M. LECOINTRE, M. HOUVET, Mme PALLUEL, Mme MOREAU, M. PICHEREAU, Mme DAVID, M. JEROME, M. de SOYE, Mme DELACHAUME, Mme GAIDET, M. GOISQUE, M. LOIRE, Mme DEGUINE-BAUDRIN, Mme LEGRAND, Mme LABAN, M. LALANDE VILLEMEN, Mme DREANO, M. BONNEFOND, Mme VELLA, M. ZOUHARI BOULLAY, M. BŒUF, Mme MARCHAND M. BENOIT.

Absents excusés :

M. GILLETTA,
Mme VUARNESSON.

Pouvoirs :

M. GILLETTA donne pouvoir à M. JEROME,
Mme VUARNESSON donne pouvoir à MARCHAND.

La séance ouverte, Mme GAIDET a été désignée secrétaire de séance.

M. le Maire et M. GOISQUE se déportent, la présidence est laissée à M. LE CALVE

SPL Chartres Aménagement - Concession d'aménagement « Cœur de village » : Bilan 2025 - Annexes

Par délibération n° 63/20 en date du 15 octobre 2020, le Conseil Municipal a désigné la SPL Chartres Aménagement concessionnaire de l'opération d'aménagement « Cœur de village » et approuvé le traité de concession correspondant. Également, le périmètre et l'objet de l'opération d'aménagement « Cœur de village » ont été approuvés au cours de cette séance.

Conformément aux articles 17 et 18 du traité de concession d'aménagement et à l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme, le concessionnaire doit fournir à la collectivité territoriale, chaque année, un compte rendu d'activités à la collectivité locale (C.R.A.C.L.) ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.1523-2-4°,

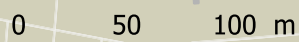
VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.300-4 et L.300-5, L.311-1 et suivants, et R.311-1 et suivants,

Annexe n° 3 : Bilan et plan de financement détaillé
AVENANT 2
LÈVES - CŒUR DE VILLAGE

08

Désignation lignes budgétaires En Euros	Budget préc.	Ecart HT	Budget HT	A fin 2025	Fin 05/26	T2-2026	T3-2026	T4-2026	2026	T1-2027	T2-2027	T3-2027	T4-2027	2027	2028 et suivant
A : 103401/1000-Habitat Privé	150 000	200 000	350 000								150 000	200 000		350 000	
10-Cessions Foncières	150 000	200 000	350 000								150 000	200 000		350 000	
A : 103401/3001-Participation du Concédant non Taxables	5 196 125		5 196 125	2 450 000	392 000				392 000		396 000			396 000	1 958 125
A : 103401/3010-Subventions Taxables	883 670		883 670	874 517	9 153				9 153						
A : 103401/3021-Apport en Nature non Taxables	200 000	200 000	400 000							200 000	200 000			400 000	
30-Aides Publiques	6 279 795	200 000	6 479 795	3 324 517	401 153				401 153	200 000	596 000			796 000	1 958 125
A : 103401/5011-Loyers non Taxable	6 394		6 394	6 393											
A : 103401/5030-Placement de Trésorerie	7 266		7 266	7 266											
A : 103401/5050-Autres	6 161		6 161	6 160											
50-Produits Accessoires	19 821		19 821	19 819											
Sous-total produits	6 449 616	400 000	6 849 616	3 344 336	401 153				401 153	200 000	746 000	200 000		1 146 000	1 958 125
B : 103401/1010-Diagnostics (Pollution des Sols, Pyrotechnique...)	-15 000		-15 000	-6 493						-8 507				-8 507	
10-Etudes Préalables	-15 000		-15 000	-6 493						-8 507				-8 507	
B : 103401/2001-Acquisitions non Taxables	-972 800	-200 000	-1 172 800	-240 000	-125 000	-25 000			-150 000	-200 000	-582 800			-782 800	
B : 103401/2030-Frais d'Acquisition	-49 000	-31 000	-80 000	-17 352	-12 388	-2 613			-15 001	-16 000	-31 648			-47 648	
B : 103401/2040-Frais de Procédures	-11 700		-11 700							-11 700				-11 700	
20-Foncier	-1 033 500	-231 000	-1 264 500	-257 352	-137 388	-27 613			-165 001	-227 700	-614 448			-842 148	
B : 103401/4000-Mise en Etat des Sols															
B : 103401/4010-VRD-Espaces Verts-Mobilier-Signalétique-Clôtures	-4 335 774	-141 500	-4 477 274	-3 635 774	-49 488				-49 488	-283 504	-283 504	-225 004		-792 012	
B : 103401/4020-Essais et Contrôles	-1 000		-1 000								-1 000			-1 000	
B : 103401/4030-Concessionnaire	-20 000		-20 000	-13 356							-6 643			-6 643	
40-Travaux d'Aménagement Espaces Publics	-4 356 774	-141 500	-4 498 274	-3 649 130	-49 488				-49 488	-283 504	-291 147	-225 004		-799 655	
B : 103401/6000-Maitrise d'Œuvre et Urbanisme	-296 699		-296 699	-243 173		-6 001	-7 528		-13 529		-20 001	-20 000		-40 001	
B : 103401/6010-SPS	-15 000		-15 000	-9 438							-2 802	-2 764		-5 566	
B : 103401/6030-Géomètre	-15 000		-15 000	-9 040							-3 000	-2 960		-5 960	
B : 103401/6040-Juridique	-700		-700	-300									-400	-400	
60-Honoraires	-327 399		-327 399	-261 951		-6 001	-7 528		-13 529		-25 803	-25 724	-400	-51 927	
B : 103401/6055-Rémunération Forfaitaire sur Montage d'Opération	-45 000		-45 000	-45 000											
B : 103401/6060-Remunération Interne sur Dépenses à 5,5%	-317 250	-20 488	-337 738	-230 448	-10 278	-1 904	-414	-177	-12 773	-28 584	-51 282	-13 790	-177	-93 833	-684
B : 103401/6070-Remunération Interne sur Recettes à 3,5%	-36 872	-7 000	-43 872	-31 302	-320				-320		-5 250	-7 000		-12 250	
B : 103401/6080-Rémunération Forfaitaire sur Liquidation de l'Opérat	-15 000		-15 000												-15 000
61-Rémunérations	-414 122	-27 488	-441 610	-306 750	-10 598	-1 904	-414	-177	-13 093	-28 584	-56 532	-20 790	-177	-106 083	-15 684
B : 103401/7000-Impôts Fonciers	-11 300		-11 300	-8 037				-1 800	-1 800				-1 463	-1 463	
B : 103401/7020-Entretiens	-5 000		-5 000	-1 899		-1 000			-1 000		-1 000			-1 000	-1 100
B : 103401/7030-Publications et Reprographie	-5 000		-5 000	-3 150				-500	-500				-500	-500	-850
B : 103401/7040-Communication	-209		-209	-209											
B : 103401/7050-Aléas et Imprévus	-10 000		-10 000												-10 000
B : 103401/7060-Consommations Diverses	-3 000		-3 000	-1 510				-500	-500				-500	-500	-490
70-Frais Annexes	-34 509		-34 509	-14 805		-1 000		-2 800	-3 800		-1 000		-2 463	-3 463	-12 440
B : 103401/8000-Intérêts sur Découvert Bancaire	-50		-50	-39											-11
B : 103401/8010-Intérêts sur Emprunt	-127 262		-127 262	-114 951	-7 261		-3 360	-1 692	-12 313						
B : 103401/8080-Frais Financiers Internes	-140 000		-140 000	-37 918		-1 292	-3 876	-3 876	-9 044	-3 876	-3 876	-3 876	-3 876	-15 504	-77 534
80-Frais Financiers	-267 312		-267 312	-152 908	-7 261	-1 292	-7 236	-5 568	-21 357	-3 876	-3 876	-3 876	-3 876	-15 504	-77 545
B : 103401/8500-Assurances Propriétaire	-1 000		-1 000	-236				-412	-412				-352	-352	
85-Assurances	-1 000		-1 000	-236				-412	-412				-352	-352	
Sous-total charges	-6 449 616	-399 988	-6 849 604	-4 649 625	-204 735	-37 810	-15 178	-8 957	-266 680	-552 171	-992 806	-275 394	-7 268	-1 827 639	-105 660
Résultat		12	12	-1 305 289	-1 108 871	-1 146 681	-1 161 859	-1 170 816	-1 170 816	-1 522 987	-1 769 793	-1 845 187	-1 852 455	-1 852 455	12
C : 103401/6010-Emprunts-Encaissement				1 300 000											
C : 103401/7000-Remboursement Crédit de TVA				490 000											
D : 103401/9010-Remboursement d'Emprunts				-841 576	-225 924		-115 416	-117 084	-458 424						
D : 103401/9520-Décaissement de TVA						3 147	9 441	9 441	22 029	9 441	9 441	9 441	9 441	37 764	37 792
D : 103401/En cours RG et TVA				-601 327	29 506				29 506						-166 820
D : 103401/Solde clients				-124 616	124 616				124 616						
D : 103401/Solde fournisseurs				48 545	-446 597				-446 597						398 052
Sous-total trésorerie transitoire				271 026	-518 399	3 147	-105 975	-107 643	-728 870	9 441	9 441	9 441	9 441	37 764	269 024
Trésorerie brute				-1 034 263	-1 356 244	-1 390 907	-1 512 060	-1 628 660	-1 628 660	-1 971 390	-2 208 755	-2 274 708	-2 272 535	-2 272 535	12

Annexe n°4 : Echancier prévisionnel					
Etapas principales	T2 2026	T3 2026	T4 2026	T1 2027	T2 2027
Signature avenant					
Choix de la maîtrise d'œuvre					
Etudes préalables					
Travaux					
Clôture					



Mis à jour le 20/05/2026

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
Arrondissement de CHARTRES
Canton de CHARTRES 3

COMMUNE DE LEVES

Délibération n° 42/26

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LEVES

L'an deux mille vingt-six, le LUNDI 22 JUIN le Conseil Municipal de la Commune de LEVES, légalement convoqué par Monsieur Rémi MARTIAL, Maire, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, salle du conseil municipal.

Date de convocation : 16 juin 2026

Présents : M. MARTIAL, M. LE CALVE, Mme FERREIRA, Mme AUGÉ-DERUSSIT, M. LECOINTRE, M. HOUVET, Mme PALLUEL, Mme MOREAU, M. PICHÉREAU, Mme DAVID, M. JÉRÔME, M. de SOYE, Mme DELACHAUME, Mme GAIDET, M. GOISQUE, M. LOIRE, Mme DEGUINE-BAUDRIN, Mme LEGRAND, Mme LABAN, M. LALANDE VILLEMEN, Mme DREANO, M. BONNEFOND, Mme VELLA, M. ZOUHARI BOULLAY, M. BÉUF, Mme MARCHAND M. BENOIT.

Absents excusés :

M. GILLET, A,
Mme VUARNESON.

Pouvoirs :

M. GILLET, A donne pouvoir à M. JÉRÔME,
Mme VUARNESON donne pouvoir à MARCHAND.

La séance ouverte, Mme GAIDET a été désignée secrétaire de séance.

M. le Maire et M. GOISQUE se déportent, la présidence est laissée à M. LE CALVE

SPL Chartres Aménagement - Avenant 2 à la concession d'aménagement « Cœur de village » -Annexes

Par délibération n° 63/20 en date du 15 octobre 2020, le Conseil Municipal a désigné la SPL Chartres Aménagement concessionnaire de l'opération d'aménagement « Cœur de village » et approuvé le traité de concession correspondant. Également, le périmètre et l'objet de l'opération d'aménagement « Cœur de village » ont été approuvés au cours de cette séance.

Un premier avenant au traité de concession a été notifié le 2 juillet 2024 afin de proroger la durée de la concession d'aménagement, de modifier le programme prévisionnel de l'opération, d'augmenter le montant de la participation du Concédant et d'adapter en conséquence le programme prévisionnel de l'opération, le bilan financier prévisionnel et le plan de trésorerie prévisionnel et l'échéancier prévisionnel.

Compte-tenu de la demande de la Ville de Lèves de réaliser une phase 4 de travaux, non prévue initialement et dont le périmètre d'intervention dépasse le périmètre concessif initialement défini, il est nécessaire de modifier le périmètre de la concession, d'intégrer au bilan de l'opération les coûts afférents à cette nouvelle phase (travaux, concessionnaires, maîtrise d'œuvre, SPS, géomètre, etc.) et de proroger la durée de la concession de deux années supplémentaires, soit jusqu'au 20 novembre 2032.

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
Arrondissement de CHARTRES
Canton de CHARTRES 3

COMMUNE DE LEVES

Délibération n° 43/26

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LEVES

L'an deux mille vingt-six, le LUNDI 22 JUIN le Conseil Municipal de la Commune de LEVES, légalement convoqué par Monsieur Rémi MARTIAL, Maire, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, salle du conseil municipal.

Date de convocation : 16 juin 2026

Présents : M. MARTIAL, M. LE CALVE, Mme FERREIRA, Mme AUGÉ-DERUSSIT, M. LECOINTRE, M. HOUVET, Mme PALLUEL, Mme MOREAU, M. PICHÉREAU, Mme DAVID, M. JEROME, M. de SOYE, Mme DELACHAUME, Mme GAIDET, M. GOISQUE, M. LOIRE, Mme DEGUINE-BAUDRIN, Mme LEGRAND, Mme LABAN, M. LALANDE VILLEMEN, Mme DREANO, M. BONNEFOND, Mme VELLA, M. ZOUHARI BOULLAY, M. BŒUF, Mme MARCHAND M. BENOIT.

Absents excusés :

M. GILLETTA,
Mme VUARNESSON.

Pouvoirs :

M. GILLETTA donne pouvoir à M. JEROME,
Mme VUARNESSON donne pouvoir à MARCHAND.

La séance ouverte, Mme GAIDET a été désignée secrétaire de séance.

Vœu proposé par le groupe Lèves en Commun contre le projet d'autoroute A154
--

Depuis plus de cinquante ans, un projet autoroutier visant à concéder et rendre payante l'actuelle RN154 menace notre territoire et notre commune. Dernièrement, le choix du concessionnaire a été arrêté et la signature du contrat est annoncée pour le mois de septembre prochain.

Pour rappel, ce projet prévoit la transformation en autoroute payante d'un axe majeur de notre département, emprunté quotidiennement par des milliers d'usagers. Cette infrastructure, dont les travaux d'aménagement et de modernisation ont été financés pendant des années par l'argent public, deviendrait payante. Les habitants seraient ainsi amenés à financer deux fois la même route : une première fois par l'impôt, puis une seconde fois par le péage.

Ce projet entraînerait également l'artificialisation de vastes surfaces de terres agricoles et naturelles, alors même que la préservation des sols constitue un enjeu majeur face au dérèglement climatique et à l'érosion de la biodiversité. Il s'agit donc à la fois d'un projet socialement injuste et écologiquement contestable.

D'un point de vue économique, nous émettons également de fortes réserves. D'une part, d'importants investissements publics ont déjà été consacrés à l'amélioration de la RN154. D'autre part, la mise en place d'un péage provoquerait inévitablement un report d'une partie du trafic vers le réseau secondaire afin d'éviter les coûts supplémentaires. Ce réseau, entretenu par les collectivités locales, subirait alors une